

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou  
Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales  
Et Des Science Des Gestion  
Département Des Sciences Financières  
Et Comptabilité



## *Mémoire de fin de cycle*

En Vue de l'Obtention Du Diplôme de Master en Science Financier et  
Comptabilité  
Spécialité : Finance et Banque

### *Sujet*

*La Modernisation des Moyens de Paiement  
et l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur  
les moyens de paiement électronique au sein  
de laBNA*

Présenté par : Encadré par :

- ❖ Belkessam Yasmine
- ❖ Akli Célia M<sup>me</sup> BOULIFA YAMINA

Co-encadreur BNA :

M<sup>r</sup> FEDDAK HOCINE

Jury composé de :

- Président : M<sup>r</sup> SAM Hocine.
- Examineur : M<sup>me</sup> IGUERGUAZIZ Wassila.
- Promotrice : M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina.

Date de soutenance :

10/03/2022



# *Remerciements*

En premier lieu nous remercions Dieu, le tout puissant au que l'on témoigne notre gratitude de nous avoir données le courage et la patience et la volante pour réaliser ce travail.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à mon encadreur Madame BOULIFA Yamina, qui m'a beaucoup aidé dans ma recherche et pour arriver à achever ce travail, son écoute et ses conseils, ses efforts ont été de grande utilité pour moi.

Nos remerciements sont ensuite adressés aux membres du jury qui ont bien voulu lire et évaluer notre travail.

On tient à remercier vivement le Directeur de la banque BNA Mr SARAOUI et Mr BOUGHIAS le directeur adjoint ainsi notre encadreur au niveau de la Banque BNA Mr FEDDAK pour son accueil et le partage de son expertise quotidien, on remercie également toute l'équipe de la Direction des Instrument de Paiement et de la Monétique.

Enfin, Je tiens à remercier toutes les personnes ayant pris part de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.

# *Dédicaces*

**Avec de gros sentiments de plaisirs et de joie que je dédie ce travail à mes chers parents qui ont guidés mes pas vers le chemin de la réussite et soutenu tout au long de mon parcours d'étude.**

**A:**

- Mes sœurs pour leur amour et leur soutien.**
- A mon mari « Sofiane » pour son amour sa présence et son soutien.**
- Tous mes cousins et cousines.**
- Tous mes oncles et mes tantes.**
- Tous mes amis(e).**

***YASMINE***

# Sommaire

**Introduction Générale.....01**

## **Chapitre 1 : Généralité des moyens de paiement**

**Introduction.....**

**Section 1 : Les moyens de paiement classique et leurs limites.....**

**Section 2 : les moyens de paiement moderne.....**

**Conclusion.....**

## **Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement au niveau des banques Algériennes**

**Introduction.....**

**Section 1 :L'introduction des TIC en Algérie .....**

**Section 2 : La globalisation du système de paiement en Algérie.....**

**Section 3 : les risques liée aux moyens de paiement.....**

**Conclusion.....**

## **Chapitre 3 :La Modernisation des Moyens de Paiement et l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur les moyens de paiement électronique au sein de la BNA**

**Introduction.....**

**Section 1 :La présentation de l'organisme d'étude.....**

**Section 2 :Modernisation des moyens de paiement électronique au niveau de la banque BNA.....**

**Section 3 : Etude empirique sur l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les moyens de paiement électronique au sein de la BNA.....**

**Conclusion.....**

**Conclusion Générale.....**

## Liste des abréviations et des acronymes

<b>ABEF</b>	L'Association des Banques et Etablissements Financiers
<b>AGB</b>	Gulf Bank Algérie
<b>AP</b>	Algérie Poste
<b>ARTS</b>	Algeria Real Time Settlements
<b>ATCI</b>	Algérie Télé compensation interbancaire
<b>BA</b>	Banque Algérie
<b>BADR</b>	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>BDL</b>	Banque de Développement Local
<b>BEA</b>	Banque Extérieure Algérie
<b>BIB</b>	Busines Inter Banking
<b>BNA</b>	Banque National d'Algérie
<b>CESF</b>	Conseil Economique et Sociale Français
<b>CCP</b>	Compte Courant Postal
<b>CIB</b>	Carte Interbancaire
<b>CMC</b>	Conseil de la Monnaie et du Crédit
<b>CNRS</b>	Centre National de Recherche Scientifique
<b>CNEP</b>	Caisse National d'Epargne et de Prévoyance
<b>CNMA</b>	Caisse National de Mutualité Agricole
<b>CPA</b>	Crédit Populaire Algérie
<b>CPI</b>	Centre de Pré compensation interbancaire
<b>DAB</b>	Distributeur Automatique Billets
<b>DIPM</b>	Direction Instrument Paiement Monétique
<b>DZD</b>	Dinard Algérie
<b>EMV</b>	Europay Mastercard Visa
<b>EDI</b>	Echanges Données Informatisés
<b>IP</b>	Internet Protocol
<b>GAB</b>	Guichets Automatique Bancaire

<b>GPRS</b>	Général Pack et Radios Service
<b>ISO</b>	International Organization for Standardization
<b>NFC</b>	Near Field Communication
<b>NTIC</b>	Nouvelle Technologie de l'Information et de Communication
<b>PME</b>	Porte Monnaie Electronique
<b>PMV</b>	Porte Monnaie Virtuel
<b>RBTR</b>	Système Règlement Brute Temps Réel
<b>RIB</b>	Relevé d'Identité Bancaire
<b>RMI</b>	Réseau Monétique Interbancaire
<b>RND</b>	Règlement Net Différé
<b>RTC</b>	Réseau Téléphonique Commuté
<b>RTGS</b>	Real Time Gross Settlements
<b>TIP</b>	Titre Interbancaire de Paiement
<b>TPE</b>	Terminal de Paiement Electronique
<b>SATIM</b>	Société D'automatisation des Transactions Interbancaire et de la Monétique
<b>SWIFT</b>	Society for Worlwide Interbank Financial Télécommunication
<b>SPA</b>	Société par Action

---

# *Introduction Générale*

---

Lorsqu'on analyse le rôle que joue la monnaie dans le fonctionnement de la vie économique et la complexité des problèmes que soulèvent sa création et sa gestion, on se rend compte de l'importance de l'attachement des pouvoirs publics, dans la plupart des pays, aux questions monétaires et plus précisément à la modernisation des moyens de paiements pour les rendre plus flexible aux exigences d'une économie innovante.

L'essor des nouvelles technologies de transmission des données et les progrès réalisés en informatique ont engendré et accélèrent une forte amélioration des procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés et émergents.

En effet, les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées dans le but d'automatiser les procédures de paiements. Leurs avantages sont : la vitesse, la traçabilité, la liquidité, et la réduction des frais par rapports aux anciens moyens de paiement.

La métamorphose des moyens de paiement surgit suite à un besoin d'assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens, et à une recherche de simplification d'utilisation non seulement pour la banque, mais également pour les particuliers. En effet, les banques modernes recherchent de plus en plus la gestion la plus optimale leur permettant d'augmenter leur marge bénéficiaire grâce à la réalisation d'une économie d'échelle, tout en réduisant leurs risques.

L'Algérie s'investit depuis 1990 dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et l'intégrer au niveau international, à travers la promulgation de la loi n°90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Plusieurs réformes ont suivi cette promulgation touchant tout le système bancaire.

Dans ce cadre, les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ces systèmes et moyens de paiement, leurs assurant la circulation et la distribution des services avec une grande efficacité. En effet, une mise en œuvre de modernisation du système de paiement s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a pour but de faciliter les transactions commerciales et développer la bancarisation de l'économie, avec une plus grande efficacité et sécurité des services. Également, avec l'introduction de deux systèmes de paiement, de gros montants et de paiements de masse, conformes aux standards internationaux pour assurer le bon fonctionnement des fonds de façon sûre, rapide et sécurisée.

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de types électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

Comparativement aux autres pays, notamment nos voisins marocains et tunisiens dans le processus de la monétisation et la maîtrise des nouvelles technologies de paiement l'Algérie a enregistré d'importants retards, malgré l'entrée de nouvelle technologie qui ont métamorphosé la relation banque-client comme les Distributeurs Automatiques de Billets

(DAB), les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et les terminaux de paiement Electronique (TPE).

Cependant, la croissance du commerce électronique a créé de nouveaux besoins financiers, qui ne répondent pas, dans de nombreux cas, aux systèmes de paiement traditionnels. C'est dans ce contexte qu'est apparu le paiement électronique, qui est un moyen plus pratique, plus rapide et plus sûr pour effectuer des paiements entre particuliers et entreprises.

L'assujettissement à ce changement a explosé exponentiellement, ce qui a amené à reformer la politique commerciale, ainsi que l'investissement des sommes colossales dans le commerce électronique, afin de toucher des cyberconsommateurs et s'adapter à cette bascule.

Le commerce électronique s'avère utile pour les consommateurs mais il est aussi un composante importante dans les activités quotidiennes des commerçants. Il leur permet de contacter leurs clients et fournisseurs de faire leur pubs et même d'organiser la facturation et la distribution de leur produits et service de façon efficace, le paiement peut-être à travers plusieurs instrument on retient principalement le paiement en ligne « e-paiement » et le paiement par carte bancaire à travers un terminal de paiement électronique qui feront notre objet d'étude en quelque sorte.

A la différence de la crise de 2007-2008, à la crise sanitaire de la COVID-19, le secteur bancaire n'est pas à l'origine de cette dernière mais il pourrait subir les conséquences de l'arrêt de l'activité économique durant la période de confinement sur certains de leurs clients déjà fragilisés auparavant.

La crise économique, liée à la pandémie de COVID-19, que traverse actuellement l'immense majorité des pays, a été suivie d'une réponse, souvent forte, en termes de politique budgétaire.

Pour déterminer les réponses à apporter à une crise économique, il est utile de tirer des enseignements du passé. Mais la crise actuelle déclenchée par le Coronavirus (COVID-19) ne ressemble à aucune autre, ce qui complique la tâche, mais il est à noter que la crise liée à la pandémie de la COVID-19 a touché tous les secteurs d'activités (Commerciale, Agricole, Bâtiments ...).

Outre les mesures de distanciation sociale et de confinement, la possibilité de transmission du coronavirus par les pièces et les billets de banque a poussé les consommateurs à privilégier l'utilisation des moyens de paiement électronique.

À cet égard, notre étude a comme objectif de répondre à la problématique suivante :

**« Quel est l'incidence de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'utilisation des moyens de paiements ? »**

De cette problématique découlent l'interrogation suivante :

**Q1 :** Quelle a été la répercussion des mesures de confinement lié à la pandémie du COVID-19 sur l'utilisation du paiement en ligne et des terminaux de paiements électroniques en Algérie ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée, nous avons jugé utile de recourir à une démarche méthodologique à double approche : la première est d'ordre théorique, élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles, document, mémoires et thèse. Comme on fera dans un second lieu, recours au cadre analytique pour expliquer le fonctionnement du système de paiement en Algérie à travers une étude pratique d'une durée de 6mois au niveau de la BNA.

### Structure du mémoire

Pour bien mener notre travail de recherche et pour pouvoir apporter de réponse à notre problématique, nous avons jugé utile de structurer le travail en trois chapitres :

- **Le premier chapitre :** Est davantage conceptuel, il a pour objet de présenter les principaux éléments théoriques propres à notre sujet. A cet effet, ce chapitre sera consacré aux différentes définitions et concepts rattachés au moyen de paiement.
- **Le deuxième chapitre :** On s'intéresse à la modernisation du système de paiement en Algérie. En premier lieu on présente l'évolution du système bancaire algérien à travers son approche historique et réglementaire. Au second lieu nous nous sommes intéressés à l'étude des nouveaux systèmes de paiement.
- **Le troisième chapitre :** Nous l'avons consacré à une étude pratique sur la modernisation des moyens de paiement ainsi l'impacte de la crise sanitaire covid-19 sur les moyens de paiement électronique.

---

---

***Chapitre 1 : Généralités sur les  
moyens de paiement***

---

---

## Introduction

Pour qu'une opération de paiement ce noue, il faut que les parties s'accordent sur l'instrument de paiement, les moyens de paiement sont la matière première des systèmes de paiement.

Dans l'objectif de mieux comprendre le domaine très divers des moyens de paiement qui sont de plus en plus dématérialisé. Ces derniers tendent à évoluer encore dans des formes innovantes qui convergent vers le paiement électronique.

Les moyens de paiement se doivent de satisfaire à des exigences. Certaines sont communes à tous et d'autres sont exclusivement requises pour les paiements électroniques. Le domaine des moyens de paiement est sans doute le volet le plus important pour labanque, ce qui nécessite développement des systèmes de paiement.

Dans le présent chapitre nous présenterons un aperçu sur les moyens de paiement classique (section1). Le second point de ce chapitre sera consacré a l'univers de la monétique, ou nous essayerons de définir les différent concepts de la monétique (section 2)

## Section 1 : Les moyens de paiement classique et leur limite :

Les instruments de paiement ont pour effet d'huiler les rouages de notre économie. En effet, les instruments ou moyens de paiement facilitent les échanges de bien et service en répondant à des besoins précis. Mais ils constituent pour ainsi dire un processus industriel à part entière car chaque instrument a son histoire sociale et technologique qui oriente son exploitation dans des domaines particuliers.

De nos jours, les banques fournissent une gamme de moyens adaptées à l'automatisation du traitement des transactions et à la dématérialisation progressive des supports monétaires. Les moyens utilisés varient d'un pays à un autre.

### 1. Définition des moyens de paiement

D'après l'article 112 de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative a la monnaie et au crédit<sup>1</sup>, sont considères comme moyens de paiement « tous les instruments permettant à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé »

Les moyens de paiement sont des instruments qui permettent de faciliter les échanges de bien et service de la clientèle en répondant à des besoins précis<sup>2</sup>

### 2. Les moyens de paiement classiques

---

<sup>1</sup> L'article 112 loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative a la monnaie et au crédit

<sup>2</sup> MOSTAPHA HASHEM SHERIF, « Paiement électronique sécurisés », édition presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, P 29.

Il existe deux types de moyens de paiement ; la monnaie fiduciaire (billets, pièces) la monnaie scripturale (le chèque, le virement, le prélèvement).

## **2.1. La monnaie fiduciaire**

La monnaie fiduciaire<sup>3</sup>, encore appelée espèces, est utilisée, dans son principe, pour effectuer des règlements de proximité de faible montant.

La monnaie fiduciaire en tant que moyens de paiement, joue un rôle fondamental dans l'économie, en particulier dans un pays comme l'Algérie dont le système est peu développé.

Elle est constituée par la monnaie divisionnaire et par les billes émis par labanque :

### **2.1.1. Le billet de banque :**

Le billet de banque<sup>4</sup> est une monnaie fiduciaire, c'est à dire une monnaie basé sur la confiance, le seul organisme habilité à émettre les billets et la banque centrale. Un billet ne devient officiellement de la monnaie que lorsqu'il est monétisé, c'est à dire mise en circulation par la banque d'émission.

En principe la banque centrale n'a pas de clientèle privée. Elle ne cède pas directement ses billets aux agents non financiers. Ses clients sont les banques ordinaires et le trésor public, c'est par eux que sont satisfaits les besoins de billets du public.

La banque centrale est tenue de respecter certaines règles d'émission : elle consent au trésor des avances réglementées par la loi, et elle vend aux banques sa monnaie contre des titres. Ces opérations sont couteuses pour les banques qui doivent payer un intérêt.

Cette banque cherche à assurer à tout moment un contrôle garantissant sa rareté et permettant le maintien de la confiance.

### **2.1.2. La monnaie divisionnaire :**

La monnaie divisionnaire<sup>5</sup> est constituée par les pièces de monnaie. Au départ ces dernièresétaient des piècesmétalliques en or ou en argent.

Dans ce cas leur valeur intrinsèquescorrespond à la quantité de métal quelles contiennent

Actuellement les piècesmétalliques ont une valeur faciale (nominale) sans rapport avec leur valeur marchande (commerciale).

Les pièces de monnaie divisionnaire sont, elle aussi, des monnaies fiduciaire en raison de leur faible valeur intrinsèque.

---

<sup>3</sup> JEAN-PIERRE TOERING et FRANCOIS BRION, « les moyens de paiement », éditions PUF, Paris, 1996, P 11

<sup>4</sup> H. OULD MOUSSA, chargée de cours du module « Economie monétaire et marché financier », P 11

<sup>5</sup> H. OULD MOUSSA, chargée de cours du module « Economie monétaire et marché financier », P 12

La monnaie divisionnaire est émise par le trésor public en quantité de plus en plus, faible car elle ne constitue qu'une monnaie d'appoint servant dans les petites transactions.

Le trésor ne monétise pas lui-même ses pièces : il les vend à la banque centrale pour leur valeur « facial », celle qui figure sur la pièce. Le trésor bénéficie ainsi d'une source de revenu du fait, que le coût de la fabrication des pièces est inférieure à cette valeur

La banque centrale monétise les pièces de la même façon que les billets en les cédant aux établissements bancaires et au trésor qui satisferont, à leur tour les besoins du public

Les billets et les pièces sont les seules monnaies officielles légales. Les autres monnaies à savoir les monnaies scripturales sont des monnaies de banques.

## **2.2. La monnaie scripturale :**

La monnaie scripturale<sup>6</sup> est beaucoup plus récente que la monnaie fiduciaire. C'est au XIXe qu'elle est généralisée en Angleterre.

La monnaie scripturale tire son nom de la forme sous laquelle elle est matérialisée : il s'agit d'une écriture dans les livres des banques sous forme d'une ouverture de compte à un client donnant naissance à un dépôt qui est une reconnaissance de dette de la banque en vers son titulaire. Cette monnaie sert à payer les créanciers de la banque, le transfert d'un compte à un autre se fait par l'intermédiaire appelés : les supports de la monnaie.

S'il n'existe que deux formes principales de monnaies (fiduciaires ou scripturales), les moyens de règlements se sont multipliés et perfectionnés

### **2.2.1. Les chèques :**

Le chèque<sup>7</sup> est un ordre adressé par une personne nommée tireur, à un établissement ou une banque nommée tiré, de payer une somme déterminée à une tierce personne appelée bénéficiaire ou porteur.

Juridiquement, le chèque met en cause trois personnes. Concrètement, il en met quatre avec l'intervention de la banque du bénéficiaire et l'instruction du montant au crédit de ce dernier.

Le chèque, généralement extrait d'un carnet à souche délivré par le banquier, permet à une personne de retirer de l'argent en banque et le règlement des paiements

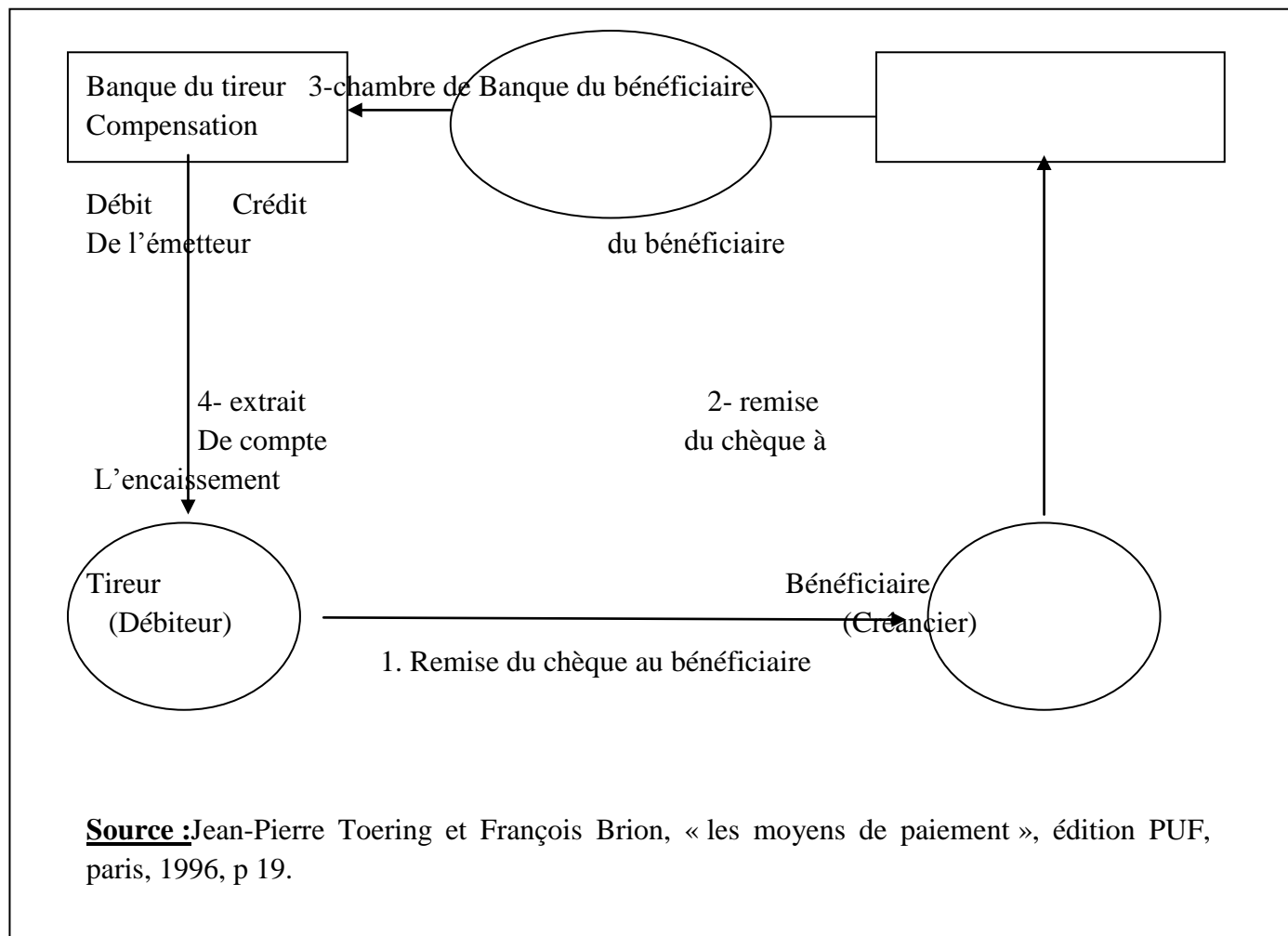
Le chèque constitue un titre émis par une banque ou un autre organisme assimilé

---

<sup>6</sup> IDRIS Bey Dyhia et DJEDOUR Nadia, « l'impact de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle cas SPA », Mémoire de fin d'études, Promotion 2018-2019, P 14.

<sup>7</sup> JEAN-PIERRE TOERING et FRANCOIS BRION, « les moyens de paiement », éditions PUF, Paris, 1996, P 11

**Le schéma n° 1 :** ci-après représente le schéma de circulation d'un chèque.



**Source :** Jean-Pierre Toering et François Brion, « les moyens de paiement », édition PUF, Paris, 1996, p 19.

### 2.2.1.1. Les différentes catégories de chèques :

Plusieurs types de chèques sont à distinguer<sup>8</sup> :

- 1. Cheque ordinaire :** est un chèque visé dont le tiré garantit à la création l'existence de la provision. Cette garanti est effectuée par l'opposition d'une vis. Cette possibilité n'est particulièrement jamais utilisée. Il porte obligatoirement les mentions suivantes :
  - La somme en chiffres et lettres.
  - La dénomination sociale du tiré.
  - Les références du compte du porteur.
  - Le lieu du paiement.
  - La date et le lieu de création.
  - La signature du tireur.

<sup>8</sup> JEAN-PIERRE TOERING et FRANCOIS BRION, « les moyens de paiement », éditions PUF, Paris, 1996, P 20-21-22.

2. **Chèque barré** : c'est un chèque frappé de deux barres parallèles au recto, et qui, à raison de ce barrement, ne peut être payé qu'à un banquier ou un des clients du tiré.
3. **Chèque endossable** : un tel cheque peut être utilisé par le bénéficiaire pour effectuer un paiement à un tiers. Pour ce faire, il oppose au verso du chèque la mention « payer à l'ordre de .... » et signe (endosse le chèque) sous cette mention avant de le remettre au nouveau bénéficiaire.
4. **Chèque certifié** : c'est un chèque pour lequel le tireur demande à la banque tirée de garantir la provision qui, dans ce cas, reste bloqué jusqu'au paiement. Il est peut utiliser et il est remplacé par le chèque de banque.
5. **Chèque de banque** : il s'agit d'un chèque tiré par une banque sur un de ses propres établissements, méthode qui présente l'avantage d'offrir en garantie la signature du banquier tiré. De tels chèques sont souvent utilisés par des personnes interdites de chéquier : ils sont équivalents à des chèques certifiés.
6. **Chèque postal** : le chèque postal est un titre qui sert à faire fonctionner un compte courant postal.
7. **Chèque de voyage (traveller's)** : ce chèque est émis par une banque, imprimé et libellé dans une devise particulière, pour permettre au porteur de se faire payer une somme d'argent déterminé auprès d'un établissement ou d'une succursale de l'émetteur.

### 2.2.2. Le virement :

Le virement est le premier instrument de paiement à promouvoir pour les paiements périodiques tels que le paiement des salaires ou pensions à destination des particuliers.

#### 2.2.2.1. Définition de virement

Le virement, est une opération comptable consistant à transférer une valeur d'un compte à un autre.

Le virement<sup>9</sup> est un ordre donné par le client (donneur d'ordres ou émetteur) à son banquier de débiter une certaine somme sur son compte et d'inscrire au crédit du compte du bénéficiaire (ou destinataire) désigné.

Le transfert de fonds se traduit par un simple jeu d'écriture

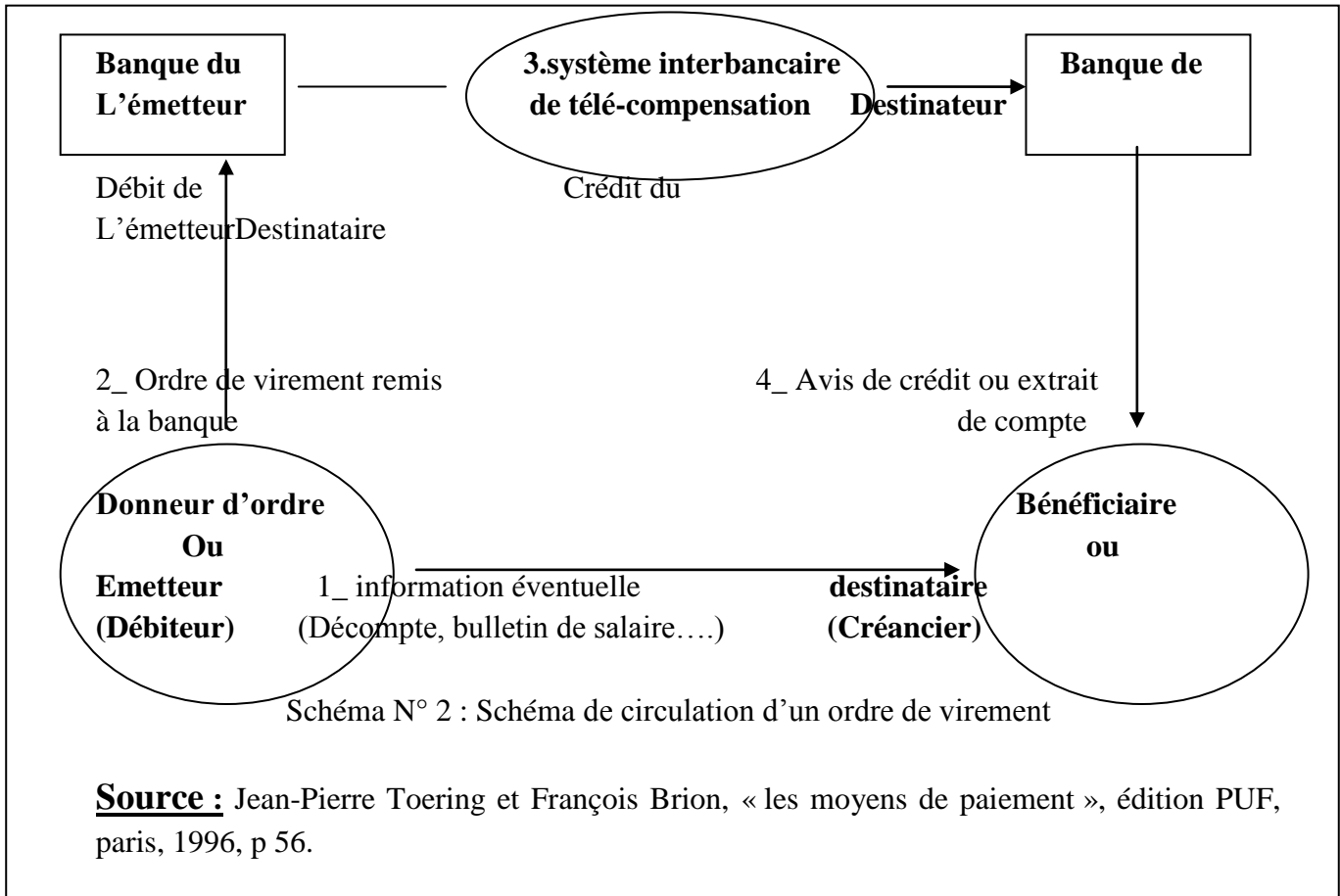
Un virement peut être effectué par deux comptes tenus dans un même établissement, dans ce type de virement l'agence du donneur effectue le transfert de la somme par une

---

<sup>9</sup>Jean-Pierre Toering et François Brion, « les moyens de paiement », édition PUF, paris, 1996, p 55.

liaison (avis de crédit) qu'elle adresse à l'agence du client bénéficiaire, ou tenus par deux établissements différents, dans le dernier cas, l'opération s'effectue par le biais de la compensation.

**Le schéma n° 2 :** ci-après représente le circuit emprunté par un ordre de virement



### 2.2.2.2. Les mentions obligatoires de virement

En Algérie, selon l'article 543 bis 19 du code de commerce, l'ordre de virement contient :

- \_ le mandat donné au teneur de compte par les teneurs de compte de transfère des fonds, valeurs ou effets dont le mandat est déterminé :
- \_ L'indicateur de compte à débité.
- \_ L'indication du compte à créditer et de son titulaire.
- \_ La date d'exécution.
- \_ La signature du donneur d'ordre.
- \_ Les différentes formes de virement.

### 2.2.2.3. Les types de virement

Nous distinguons deux formes de virement<sup>10</sup> :

- ✚ **Le virement direct:** le virement est direct quand il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque (sur les livres d'une même agence ou sur les livres de deux agences différentes d'une seule banque). Dans ce type de virement l'agence du donneur effectue le transfert de la somme par une liaison (avis de crédit) qu'elle adresse à l'agence du client bénéficiaire.
- ✚ **Le virement indirect:** le virement est indirect lorsqu'il est effectué entre deux personnes titulaires de comptes dans des banques différentes. Dans ce cas, il faut alors recourir, à la compensation pour réaliser l'opération.

### 2.2.3. L'avis de prélèvement :

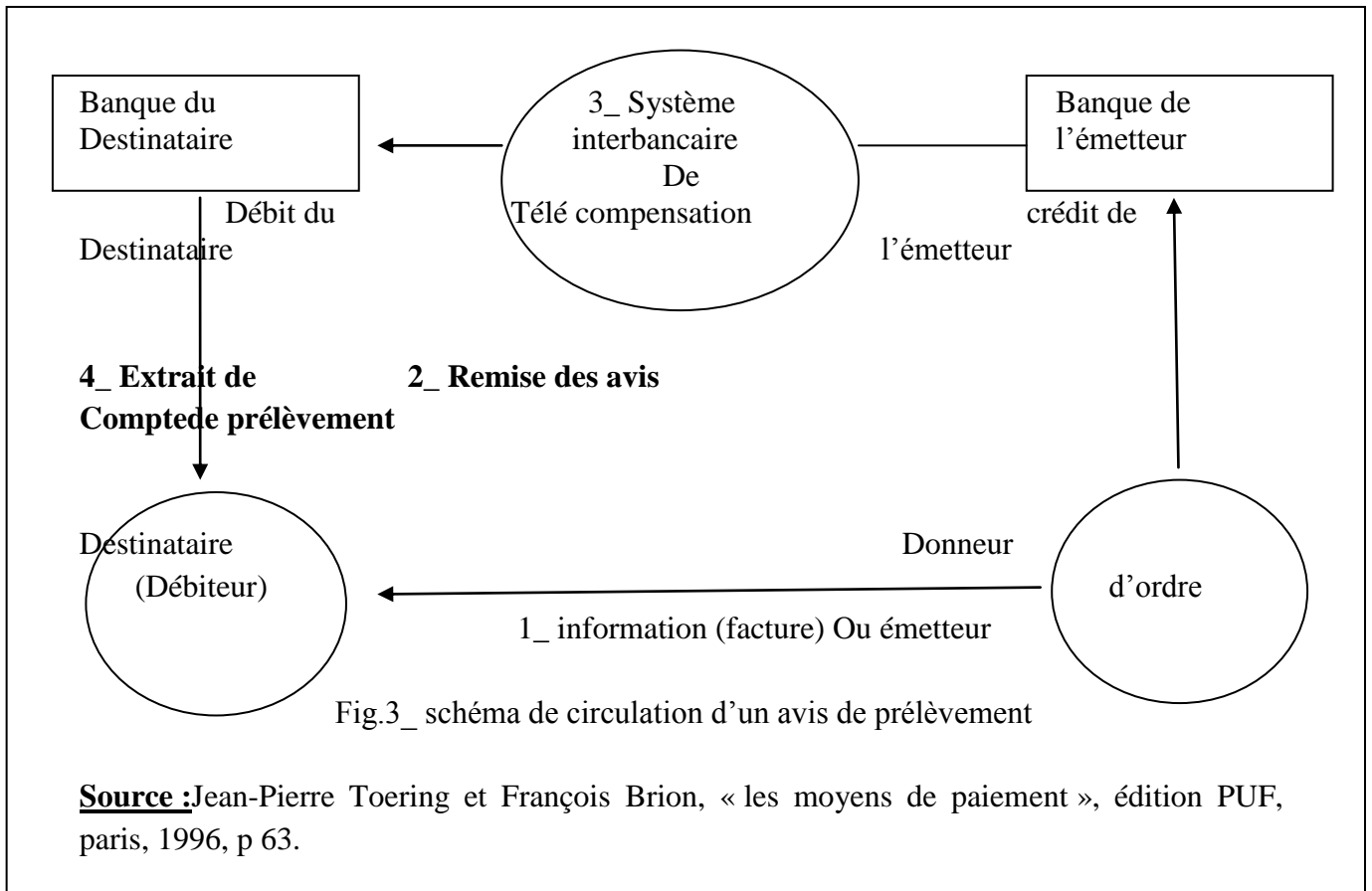
L'avis de prélèvement<sup>11</sup> est un moyen de paiement dans lequel le créancier « donneur d'ordre ou émetteur » a l'initiative de la mise en recouvrement de la créance sous réserve de l'autorisation préalable et permanente du débiteur

---

<sup>10</sup>PROVENCE R, « La banque », DUNOD, 27ème éd, paris, 1967, p75.

<sup>11</sup>Jean-Pierre Toering et François Brion, « les moyens de paiement », édition PUF, paris, 1996, p 61.

**Le schéma n° 3 :** ci-après représente le circuit emprunté par l'avis de prélèvement



En Algérie, selon l'article 543 bis 21, l'ordre de prélèvement contient les éléments suivants :

- \_ Le nom et les coordonnées bancaire du débiteur, donneur d'ordre du prélèvement.
- \_ L'ordre de transfert des fonds valeurs ou effets.
- \_ Le mondât du virement.
- \_ La périodicité du prélèvement.
- \_ La signature du débiteur donneur d'ordre.

#### 2.2.4. Le titre interbancaire (TIP) :

Le titre interbancaire<sup>12</sup> de paiement est un moyen de paiement dans lequel le créancier « donneur d'ordres ou émetteur » a l'initiative de la mise en recouvrement de la créance et dans lequel le débiteur donne expressément son accord lors de chaque règlement.

#### 2.2.5. L'effet de commerce<sup>13</sup>:

<sup>12</sup>Jean-Pierre Toering et François Brion, « les moyens de paiement », édition PUF, paris, 1996, p 67.

<sup>13</sup>Idem p 72.

C'est un titre négociable qui constate l'existence d'une créance a court terme au profit d'un porteur et qui sert a son paiement. Il en existe deux sortes : la lettre de change et le billet à ordre :

**2.2.5.1.La lettre de change :**

Il porte également le nom de traite est un acte de commerce par sa forme. La définition classique en est la suivante : c'est l'écrit par lequel un commerçant appelé tireur donne mandat a un débiteur appelé tiré de payer a une troisième personne, appelée preneur ou bénéficiaire, ou a l'ordre de celui-ci une certaine somme d'argent a une date déterminée.

**2.2.5.2.Le billet a ordre :**

Est un titre par lequel un débiteur s'engage à payer un montant déterminé à une date déterminer, a un bénéficiaire ou a son ordre.

❖ **La différence entre le billet a ordre et la lettre de change :**

Le tableau ci-dessous explique la différence entre le billet à ordre et la lettre de change :

**Tableau n°1 : la différence entre le billet à ordre et la lettre de change**

<b>La lettre de change</b>	<b>Le billet a ordre</b>
La lettre de change met en jeu trois personnes (tireur, tiré et le bénéficiaire)	Le billet a ordre met en jeu deux personnes souscripteur et bénéficiaire
La lettre de change est un ordre de payer, donné par le tireur au tiré	Le billet d'ordre est un engagement de payer du souscripteur
La lettre de change est un acte de commerce par la forme, elle est commerciale quelles que soient la personne qui l'utilisent et quelle que soit l'objet de la créancepour laquelle elle a été émise	Le billet à ordre n'est un acte de commerce que lorsqu'il est signé a l'occasion d'une transaction commerciale
La lettre de change doit être acceptée par le tiré. Son acceptation est exprimée par le mot acceptée et par sa signature au recto	Le billet a ordre ne peut pas être présenté a l'acceptation, puisque c'est le souscripteur lui même qui le rédige
Existence de la provision qui est la créance du tireur sur le tiré	Absence de la provision c'est le souscripteur du billet à ordre lui-même qui est tenu au paiement

**Source :**OUADA .R, et OULD HAMOU.S, « la modernisation du système de paiement en Algérie », mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master en sciences financières et comptabilité, Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2018-2019, p24

### 3. Les limites des moyens de paiement classique :

Toutefois les moyens de paiement ont une source de limites concernant notamment chacun de leur caractéristique :

- **Pour l'espèce :**
  - Conservation risquée car ils peuvent s'abimer
  - Pas de recours possible en cas de perte ou de vols
- **Pour le chèque :**
  - Il s'agit d'un moyen de paiement le plus risqué (le risque de vol, de falsification)
  - C'est un instrument de paiement qui est peut utiliser dans la pratique du commerce international.
  - Le risque de chèque sans provision pour le bénéficiaire.

- **Pour le virement :**

Il représente un seul et unique inconvénient, c'est il est émis à l'initiative de l'acheteur.

- **Pour les prélèvements :**
  - Insuffisance du risque de prévision
  - Risque d'oubli dans la gestion de son budget
- **Pour l'effet de commerce :**
  - La déchéance de débiteur peut entraîner des conséquences lourdes pour lui
  - Ne supprime pas le risque des impayés
  - Risque de perte, vol et falsification

## Section 2 : les moyens de paiement modernes

La monétique est vue aujourd'hui comme l'un des vecteurs de la bancarisation de la population. Au-delà de ses avantages de sécurisation des transactions, la monétique, avec la carte magnétique ou à puce et les technologies qui lui sont associées, répond au principe de transparence, de célérité et de proximité. Elle est très répandue dans les pays développés, comme la France, mais elle reste peu généralisée dans les pays comme l'Algérie !

L'objectif de cette section est de passer en revue les généralités de la monétique en faisant un bref aperçu sur les définitions de la monétique et les différents concepts liés à la monétique:

## 1. Définition de la monétique :

Selon le conseil économique et sociale français (CESF)<sup>14</sup>, « la monétique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support de papier ». La monétique est aussi l'ensemble des dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les transactions bancaires (carte de paiement, terminaux de point de vente etc.).

Selon M. Zollinger<sup>15</sup>, la monétique est l'ensemble des moyennes électroniques mises en œuvre pour automatiser les transactions bancaire

La monétique est donc l'ensemble des technologies mises en œuvre pour l'utilisation des cartes bancaire. Elle permet, en plus des échanges d'argent de manière dématérialisée, la gestion des cartes bancaires, de la distribution automatique des billets ainsi que des systèmes électroniques de transfert d'informations ou de fonds. En bref, elle regroupe les domaines suivants :

- La création des cartes et leur personnalisation
- Les systèmes temps réel permettant l'usage des cartes
- Le matériel acceptant les cartes (automates bancaires, terminaux de paiement électronique)
- Les systèmes de traitement des transactions (compensation)

Le support physique de la monétique est une carte en plastique équipée d'une bande magnétique et le cas échéant d'une puce électronique

## 2. Les acteurs de la monétique :

La monétique fait intervenir quatre (4) acteurs :<sup>16</sup>

### 2.1. Le porteur : le client

Le porteur est celui a qui l'établissement remet la carte bancaire, le titulaire du compte courant peut être une société, un particulier, ou un commerçant. Il doit souscrire à un contrat porteur de carte ou sont indiquées les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de carte

Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire. La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire

Le porteur de la carte doit assumer les responsabilités suivantes :

- La conservation du code confidentiel qui ne doit être divulgué en aucun cas

---

<sup>14</sup> Selon le Conseil Economique et Sociale Français (CESF)

<sup>15</sup> ZOLLINGER Monique, « Monétique et Marketing », éditions Vuibert, Paris, 1989, P 10.

<sup>16</sup> [www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monétique-les-acteurs-et-leurs-roles/](http://www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monétique-les-acteurs-et-leurs-roles/), consulté le 03/10/2021

- Déclaration en cas de perte ou vol de la carte qui entraîne la mise en position de la carte
- Responsabilité du porteur avant opposition limitée à 150 si malgré toutes les précautions, des transactions frauduleuses sont effectuées avec la carte

Toutefois le porteur n'est pas toujours le titulaire du compte courant auquel la carte est adossée (le compte sur lequel seront prélevés les débits) :

- Un particulier peut demander une autre carte pour son conjoint ou un de ces enfants
- Un commerçant équipé d'un TPE peut demander une carte de paiement sur son compte provisionnel
- Une société peut mettre à la disposition des cartes de paiement (carte affaire)

## **2.2. L'émetteur : la banque du client**

Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients un support (carte interbancaire CIB), il assure les traitements de débit /crédit du compte du porteur et les litiges associés à l'usage de la carte.

Les responsabilités des émetteurs sont principalement les suivantes :

- Gestion de la fabrication de la carte
- Gestion du contrat et des relations avec le porteur
- La tenue de compte à laquelle la carte est adossée et plus particulièrement les débits /crédits liés aux transactions réalisées avec la carte
- La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur
- La prise en compte des oppositions suite à une perte ou vole déclarés par le porteur
- La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte

## **2.3. L'accepteur : le commerçant**

L'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service, soit la banque qui met à disposition le DAB/GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB/GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acquéreur des retraits et opérations réalisées sur ces machines. L'accepteur, quand c'est un commerçant, doit respecter ses engagements vis-à-vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

## **2.4. L'acquéreur : la banque du commerçant**

L'acquisition d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment du paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèce dans un distributeur automatique de billets ou un guichet automatique bancaire (DAB/GAB). Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans le DAB/GAB de la banque. L'acquéreur est dans

le premier cas la banque du commerçant qui lui à remis le TPE. Dans le second cas, c'est la banque du DAB/GAB

L'acquéreur est donc la banque qui met à disposition des machines ou dispositifs qui remplissent deux fonctions

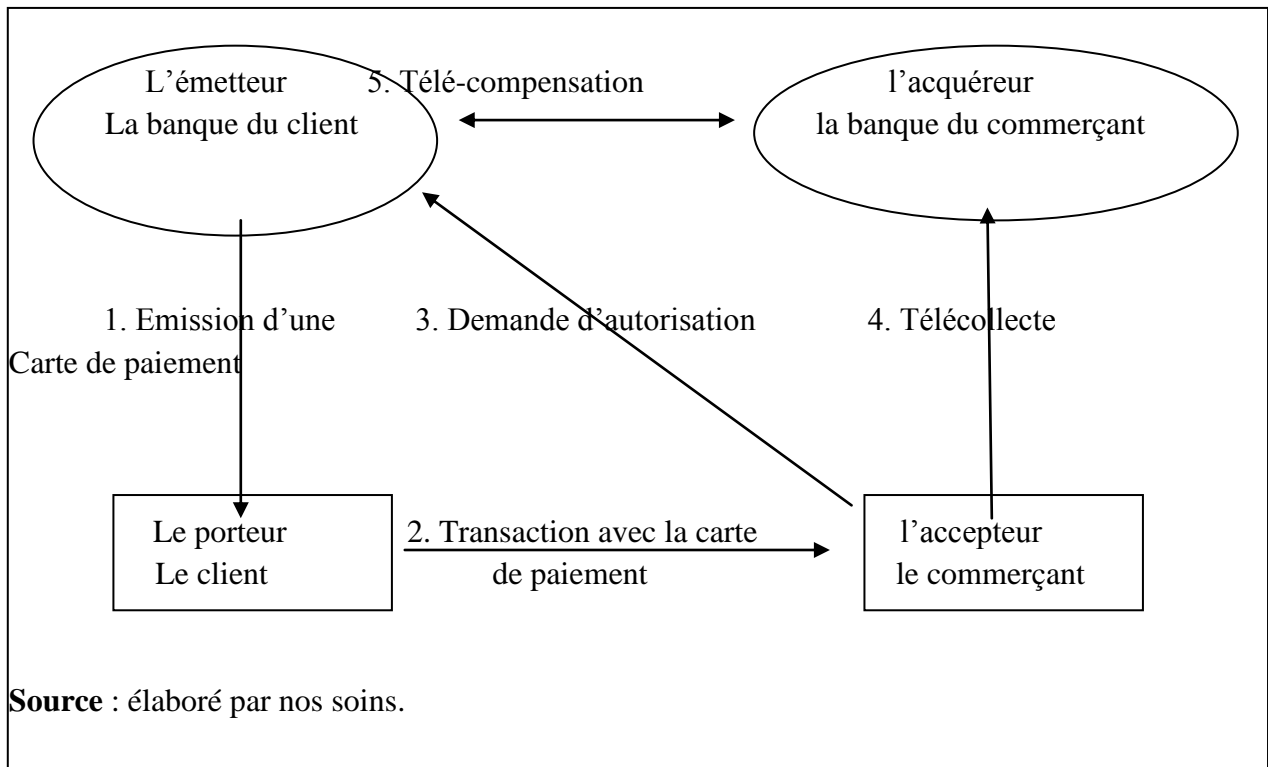
- permettre au porteur de réaliser des transactions électroniques (après introduction de sa carte)
- réaliser l'acquisition et le traitement de ces transactions quand elles sont finalisées

### **3. Le fonctionnement de la monétique :**

La première étape, la banque de porteur (émetteur) va fournir un moyen de paiement (émission d'une carte de paiement), ainsi le porteur fait les transactions via la carte de paiement sur le terminale de paiement du commerçant, cette transaction va initier une demande d'autorisation entre le terminale de paiement et la banque du porteur, pour savoir si le compte du porteur est suffisamment provisionné et si la carte est autorisée.

Suite à cela le terminale va envoyer toutes les informations des transactions du commerçant vers la banque du commerçant et c'est ce qu'on appelle la télécollecte (ca se fait généralement une fois par jour), à partir de ces informations la banque du commerçant va procéder au crédit du compte du commerçant et au débit du compte du porteur, donc c'est ce qu'on appelle la télé-compensation (c'est un échange entre la banque du commerçant et la banque du porteur).

**Schéma n°4 :** Les étapes d'une transaction par CIB



#### 4. Les composantes de la monétique :

La monétique dans son fonctionnement fait intervenir deux (2) types de composants, en fonction de leurs domaines d'utilisations :

##### 4.1. Le support

Le support est tout moyen de paiement ou d'encaissement présenté sous forme de carte plastique, équipée d'une bande magnétique et éventuellement d'une puce électronique. Il existe plusieurs sortes de cartes, en fonction de leur vocation de leur domaine d'utilisation les cartes peuvent être subdivisées en quatre groupes distincts à savoir :

##### 4.1.1. Les cartes bancaires :

La carte a investi de nos jours une multitude de domaines d'application. Elle peut, non seulement être un simple support de reconnaissance visuelle du porteur, mais également un support d'informations encodées permettant divers utilisations<sup>17</sup>.

En tant que moyens de paiement, les cartes bancaires<sup>18</sup> ne présentent que des avantages pour toutes les parties ; pour le porteur, la carte est un moyen de paiement simple et universel ; pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense

<sup>17</sup> Didier-Pierre MONOD, « Moyens et Technique de Paiement Internationaux –import-export » 4ème édition ESKA, Paris, 2007, P 25.

<sup>18</sup> Dominique R, « les systèmes de paiement » édition Economica, Paris, 2005, P 12.

d’entreposer le cash ; pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles (mais les coûts d’investissement élevés).

En pratique, il existe deux principaux types de cartes bancaires : les cartes de paiements et les cartes de retraits et les portes-monnaies électronique :

**4.1.1.1. La carte de paiement**

La carte de paiement permet à son titulaire de régler, directement ou à distance, des achats ou des services auprès des commerçants agréés par l’ensemble de réseau interbancaire et équipés d’un terminale de paiement électronique TPE.

Les paiements sont effectués selon les conditions, en vigueur chez ces commerçants. Une autorisation accordée automatiquement au-dessous d’un plafond périodique de dépense convenu entre l’émetteur et le titulaire de la carte et/ou du compte. Au-delà de ce seuil, la banque doit être interrogée pour chaque achat.

La carte de paiement se présente sous la forme d’un rectangle de plastique rigide comportant.

- **Au recto** : le nom de la carte, le numéro de la carte, la période de validité, le nom de la banque qui a délivré la carte, le nom du titulaire et une puce électronique
- **Au verso** : une bande magnétique et un spécimen de la signature du titulaire de la carte

**Figure N°01: Description d’une carte bancaire**



Source : [www.satim.dz](http://www.satim.dz)

La carte de paiement offre plusieurs possibilités<sup>19</sup> :

➤ **Carte de paiement à débit immédiat** : La moindre opération effectuée avec ce type de carte est directement répercutée sur le **solde du compte bancaire** (plus exactement le lendemain de la transaction au maximum). **L'avantage** est que le titulaire d'une carte à débit immédiat sait rapidement où en est son solde bancaire. Par contre, il peut plus facilement tomber dans le rouge, entraînant des incidents de paiement et des découverts que la banque ne manquera pas de lui facturer.

➤ **Carte de paiement à débit différé** : Les montants engagés ne sont pas tout de suite retranchés du solde du compte bancaire. L'ensemble des paiements réalisés avec la carte à débit différé est retiré une (ou deux fois) par mois (ou par quinzaine), à une date préalablement choisie par le titulaire. Elle accorde donc en quelque sorte **un crédit**, réduisant le risque de **découvert bancaire** non autorisé en fin de mois (d'où la dénomination fréquente de ce type de cartes comme "carte de crédit", par abus de langage). Néanmoins, une **carte à débit différé oblige le titulaire à tenir un livre de compte de ses dépenses** assez strict pour ne pas qu'à la date fatidique de mauvaises surprises ne se révèlent.

➤ **Carte de paiement national ou international** : elle peut être utilisable dans les pays de la zone euro ou partout dans le monde.

Une carte de paiement peut être émise par un organisme financier, mais aussi par un commerçant, il ya lieu de noter aussi que de plus en plus les entreprises de la grande distribution ont leur propre carte de paiement, et certaines carte de paiement sont associées à des services d'assurance et d'assistance.

Le mécanisme de paiement par carte passe par les étapes suivantes:

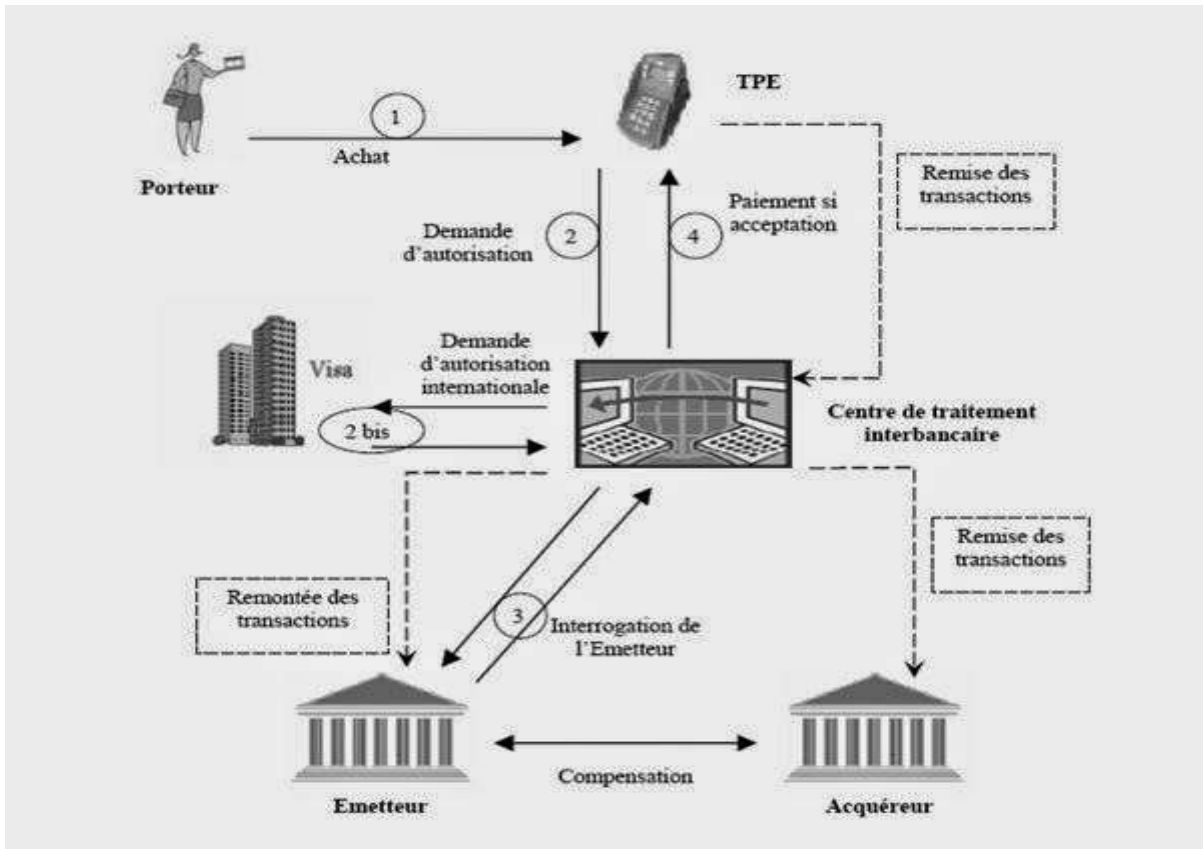
- L'insertion de la carte et son identification (émetteur, type de carte, code service, validité...).
- La saisie des informations en tapant le montant du paiement ;
- L'authentification du porteur par la saisie de son code confidentiel ;
- le contrôle de la liste noire réduite (incidents de paiement les plus récente) Téléchargée dans le terminal ;
- La demande d'autorisation au centre serveur de la banque (en fonction du montant de la transaction);
- Le stockage de la transaction ;
- La distribution d'un ticket (facultatif) ;
- Le retrait de la carte.

Le mécanisme de paiement par carte bancaire peut être illustré par le schéma suivant :

---

<sup>19</sup><http://selectra.info/finance/> guide carte bancaire

**Schéma n°5 :** mécanisme d'un paiement par carte bancaire



**Source :** <http://agentat.blogspot.com/>

#### 4.1.1.2. Carte de retrait :

Comme son nom l'indique, une carte de retrait permet d'effectuer des retraits d'argent dans les distributeurs et guichets automatiques des banques. En revanche, elle ne permet pas d'effectuer de paiements chez les commerçants<sup>20</sup>.

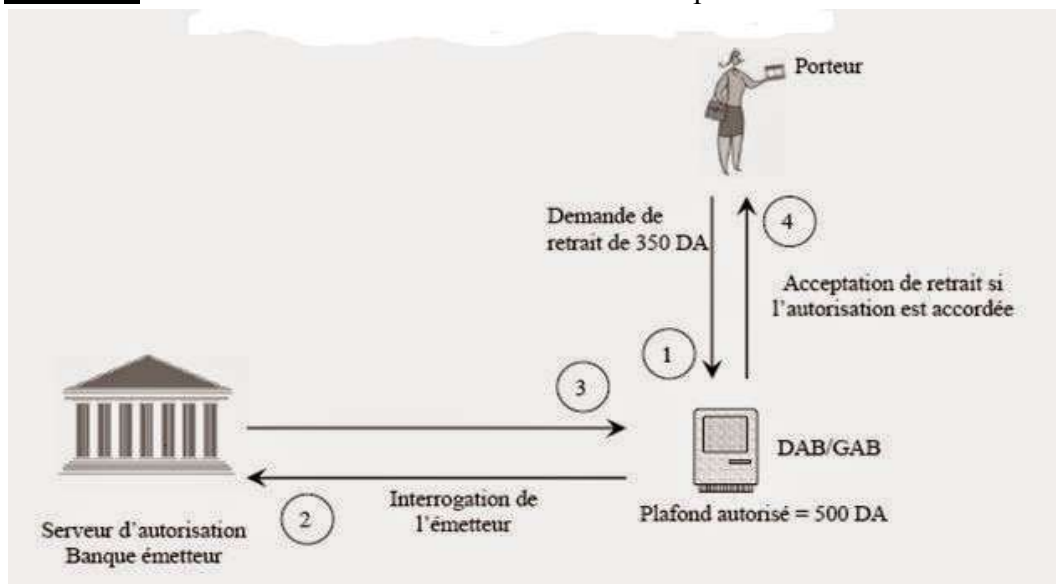
Etant donné qu'elle ne permet d'effectuer que des retraits, avec une carte de retrait vous disposez de votre argent sous forme d'espèce. Toutes les cartes de retrait sont plafonnées. Cela vous permet une gestion optimale de vos budgets.

La banque fixe le montant hebdomadaire maximal autorisé en fonction des besoins.

Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait peut être présenté par le schéma suivant :

<sup>20</sup> <https://billetdebanque.panorabanques.com/banque/carte-retrait>.

**Schéma°6** :le mécanisme d'une transaction de retrait par carte



**Source :**<http://agentat.blogspot.com/>

L'opération de retrait passe donc par plusieurs étapes :

- Insertion de la carte et son identification
- Authentification du porteur par la saisie de son code confidentiel
- La sélection du montant du retrait
- La demande d'autorisation de la banque du porteur
- La distribution des billets (si l'autorisation est positive)
- La distribution d'un ticket (facultatif)
- L'injection de la carte et l'écriture d'un journal

Le client doit s'assurer de l'existence d'un solde suffisant et disponible dans son compte avant chaque retrait.

Il est vivement conseillé de conserver le ticket délivré par l'automate car ce dernier comporte certaines indications sur ces coordonnées bancaires, et peut de ce fait, être utilisé à son issu.

#### 4.1.1.3. Carte de crédit :

La carte de crédit est définie comme « Un accreditif qui permet a son porteur d'effectué des achats de biens ou de services apuré d'établissements affiliés, par simple apposition désignateurs sur une facture standardisé où sur bordereau, où son produite les mentions de la cartes »<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> FREDERIC.G, « La saisie de la monnaie scripturale », Edition L'acier, Bruxelles 2006, p576

La carte de crédit qui permet de payer généralement toutes formes de biens et de services, domine jusqu'à présents les transactions du commerce électronique.

#### **4.1.1.4. Le porte monnaie électronique(PME) :**

Le développement de la monnaie électronique à travers le temps à induit à des innovations plus importantes dans les paiements électronique comme le porte-monnaie électronique qui facilite la tâche des institutions émettrices de cette monnaie et celle des utilisateurs.

##### **4.1.1.4.1. Définition de porte monnaie électronique (PME) :**

Le porte monnaie électronique est une carte de paiement prépayée rechargeable, c'est-à-dire sur laquelle une certaine somme d'argent a été chargée, permettant d'effectuer des paiements électronique de montant limité.

Le porte monnaie électronique est un dispositif peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur des terminaux de paiement.

Le porte de monnaie électronique a une durée de validité limitée habituellement à deux (2) ans :

- Lorsqu'il arrive à échéance, il ne peut être rechargé. Mais le porteur d'une PME dispose d'un délai de six (6) mois pour utiliser le crédit restant ou demander son remboursement à la banque.
- Le titulaire d'un porte monnaie électronique peut dépenser plus que le crédit disponible.

Le porte monnaie électronique se présente sous différentes formes

#### **1. Le porte monnaie virtuel :**

Le porte monnaie virtuel (PMV)<sup>22</sup>est un moyen de paiement gratuit, qui se fait par carte, il permet de ne pas divulguer son numéro de carte bancaire sur internet. Le principe est de crée un compte (auprès d'une banque ou d'un site marchand) et de le créditer d'une somme d'argent. Une fois ce compte crée et crédité, l'internaute n'aura plus qu'à payer (à hauteur de son solde disponible) en s'identifiant grâce à login/ mot de passe sur le site acceptant ce mode de paiement.

#### **2. Leporte monnaie serveur :**

---

<sup>22</sup>BERICHI katia et ARBANE samia, « la dématérialisation des moyens de paiement en Algérie cas de la CNEP-banque direction régionale de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de fin d'études, Promotion 2018.

Créé sur un serveur distant et utilisable sur plusieurs sites marchands affiliés à ce serveur, le PME dédié à un seul site qui permet de régler ses achats uniquement sur un site. Ce système de porte monnaie virtuel est excellent pour les paiements alternatifs pour les internautes ne possédant pas de carte bancaire, et autre avantage non négligeable il n'y a pas de frais minimum de commission, même sur un faible montant, ce qui fait que le PME est particulièrement adapté au micro paiement.

#### **4.1.2. Les cartes privées :**

Ce sont des cartes émises à l'initiative des grandes chaînes de magasins ou de prestataires de services en vue de fidéliser la clientèle et éventuellement de lui offrir des facilités de crédit, chose qui sera alors gérée par des établissements de crédit. Cette dernière fonction permet donc de différencier la carte privée de la carte bancaire en la classant comme un moyen de paiement indirect utilisant un relais financier. Par ailleurs, les cartes privées se distinguent des autres moyens de paiement bancaire par le fait qu'elles n'aient pas vocation basique à usage universel, puisque l'aspect fidélisation est l'une des motivations premières pour le lancement de telles cartes.

En effet, à l'inverse des cartes bancaires « ouvertes » à l'universalité grâce à l'interbancaire et aux réseaux internationaux, cette catégorie de cartes est définie comme appartenant à des systèmes « fermés » dans la mesure où leurs émetteurs contrôlent l'ensemble du système « émission /acceptation ».

Dans un premier temps sont apparues les cartes des grands magasins, des leaders de la vente par correspondance (VPC) et de la grande distribution.

Puis ce sont les commerces spécialisés et les unions de commerçants qui ont limité leurs précurseurs. De ce fait on distingue deux types de cartes.<sup>23</sup>

##### **4.1.2.1. Les grandes cartes de commerce**

Ces cartes se distinguent par les caractéristiques de leurs émetteurs, des grands distributeurs non spécialisés comme les grands magasins, les hyper-marchés et les leaders de la VPC. Elles représentent parallèlement, une bonne notoriété et un taux d'activité importants sur le marché.

Toutefois, onze grandes cartes peuvent être identifiées selon ces critères et parmi elles Cofinoga des nouvelles galeries, Kangourou de la redoute, quatre étoiles des 3 suisses, Accord d'Auchan.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> DOMINIQUE. Ramburre, « Les systèmes de paiement », Edition Economica, 2005, page 62-63.

<sup>24</sup> ZOLLINGER. Monique, Op. Cit, page 48.

L'enjeu des prochaines années en matière de cartes sera profondément marqué par cette explosion des frontières intersectorielles, autant que par l'abolition des frontières internationales. A l'heure actuelle, il faut retenir deux définitions de principe :

- Si la carte bancaire est bien caractérisée par son acceptabilité dans n'importe quelle chaîne de magasins.
- La carte privative est celle qui est affectée à une seule enseigne de commerçants, ou à un groupe de commerçants d'une ville, d'une galerie Marchande, voire d'un groupe nationale ou internationale.<sup>25</sup>

Les cartes privatives offrent en fait quatre principaux types d'avantages : le paiement comptant, le crédit, le retrait d'espèces et des services annexes multiples.

#### 4.1.2.2. Les cartes du commerce indépendant ou spécialisé

Ces cartes répondent à la même définition de celles des cartes privatives. Cependant, la distribution avec les précédentes peut être établie, essentiellement par la taille petite ou moyenne des commerces qui les émettent.

Ce type de carte, contrairement aux « grandes » s'est développé massivement à partir de 1985. Par ailleurs, sa plus faible taille justifie à la fois le faible nombre de porteurs et le recours massif à des établissements de crédits pour la gestion de ces cartes.<sup>26</sup>

Les cartes privatives ont connu un développement considérable qui suppose une adaptation de la clientèle et un taux de possession élevé.

De ce fait, les cartes privatives ont réalisé leur objectif majeur qui est l'établissement d'un lien constant entre la carte et le magasin qui l'a émise et l'activation de son utilisation.

#### 4.1.3. Les cartes accréditives :

Elles peuvent être définies comme étant des cartes internationales à débit différé, émises par des établissements contrôlant la chaîne complétée « émission/réseau d'affiliés/Accepteurs » sont destinées à une clientèle haut de gamme, voyageant le plus souvent pour affaires et loisirs d'où le nom de « carte T et E » (Travel and Entertainment, voyages et loisirs).

Le coût des cartes (pour l'utilisateur) ainsi que les commissions prélevées sont assez élevés car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien au-delà des simples actes de retrait ou de paiement, ils offrent des assurances, des réservations assurées des chambres d'hôtels, des locations de véhicules sans caution ... Les principaux émetteurs des

<sup>25</sup> ZOLLINGER. Monique, Op. Cit, page 50.

<sup>26</sup> Idem, page 52.

cartes accréditatives dans le monde sont Américain Express, Diners's Club et JCB (Japon Crédit Bureau).

Deux formes de cartes différentes par leur cible de clientèle et la nature de leurs émetteurs répondent à ce critère d'acceptabilité.

Les unes, émises par des établissements internationaux, les autres émanant des établissements de crédit non bancaires.

#### **4.1.3.1. Les cartes accréditatives internationales :**

Deux cartes, Diner's Club et American Express, lancée en France respectivement en 1954 et 1962 occupent le haut de gamme du marché des cartes.

Leur cible de clientèle est très homogène, une clientèle à revenu très élevé, voyageant beaucoup pour des raisons professionnelles.

Ces deux cartes offrent une gamme étendue de services privilégiés :

- Un instrument de paiement à large acceptabilité sans limitation de montant, les dépenses sont débitées par prélèvement automatique dans un délai de dix jours.
- Le retrait d'espèces.
- Une assurance voyage automatique gratuite pour les titres de transport réglés par carte, couvrant les retards d'avion, de bagages.
- Une assurance médicale et matérielle mondiale, gratuite ou payante.
- Une dispense de paiement de caution pour la location de voiture.
- Une garantie de réservation hôtelière.
- De nombreux autres services tels que l'abonnement au magazine d'information et de loisir des porteurs de la carte, un service d'agence de voyages...
- Et surtout une ligne de crédit permanente à concurrence de deux mois de revenus.<sup>27</sup>

#### **4.1.3.2. La carte des établissements de crédit :**

En octobre 1985, une initiative originale marque le marché des cartes avec le lancement réussi de la carte Aurore Cetelem.

Cette carte de « crédit revolving » gratuit, ouvert l'accès à un compte de crédit permanent, elle est née de la fusion de la carte « bon payeur » et du système de crédit-poche, elle permet dès 1987 :

---

<sup>27</sup> MONIQUE Zollinger, Op. Cit, page 66-67.

- Le paiement sont formalité dans un réseau 25000 points de vente ; ou sur un simple appel téléphonique ou télématique, d'obtenir dans les 48 heures, un chèque du montant souhaité.
- Une grande liberté d'achat et une acceptabilité non limité associée au crédit revolving.<sup>28</sup>

Ces établissements de crédit, sont également présents, plus indirectement, sur le marché, par les cartes de commerçant et plus directement par les cartes à leur nom qu'ils émettent selon une formule récent ; la carte enseigne ou carte vignettée.

#### **4.1.3. Les cartes à puce :**

Par rapport à la carte magnétique, la carte à puce est de nos jours largement plus prisée dans le domaine des banques, et ce pour de nombreux avantages qu'elle est seul à proposer.<sup>29</sup>

C'est donc une carte en plastique de taille standard, conforme aux normes ISO, intégrant une puce (aussi appelée microprocesseur). Ce qui en fait un véritable mini ordinateur, elle en possède en tout cas toutes les fonctions de base :

- Stockage des informations (telles que les montants de crédit disponible)
- Traitement de données (par exemple, calcul de solde sur compte)
- Communications avec d'autres ordinateurs

Ces opérations complexes viennent donc s'offrir aux porteurs, et illustrent tout le potentiel de ce type de carte.

Ainsi, la capacité de la carte à puce à accomplir les calculs complexes nécessaires au codage des données permet la sécurisation des transferts sur les réseaux auxquels elle est affilié, la carte à puce est donc plus sûre et plus performante que la carte magnétique, mais les couts engendrés le son aussi.

#### **4.2. Les canaux d'acceptation de la carte**

Ce sont des appareils électronique permettant de lire les informations contenues dans les différents supports de la monétique, ils sont généralement connecter a un centre de gestion des comptes des utilisateurs à savoir :

##### **4.2.1. Les guichets automatiques de banque (GAB) :**

---

<sup>28</sup> ZOLLINGER. Monique, Op. Cit, page68-69.

<sup>29</sup> IDRIS Bey Dyhia et DJEDOUR Nadia, « l'impacte de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle cas SPA », Mémoire de fin d'études, Promotion 2018-2019.

Les automates permettant aux détenteurs d'une carte bancaire d'effectuer de nombreuses opérations du personnel de sa banque et ce 24H/24.<sup>30</sup>

L'utilisation d'un GAB pour effectuer les opérations telle que :

- La consultation du solde, la demande de RIB, demande de chèque, virement du compte au sein d'une banque, remise de chèque, versement, et retrait d'espèce.
- Les GAB peuvent, aussi faire la fonction du distributeur de billet (DAB), pour l'ensemble de porteur de carte acceptée par l'appareil.

#### **4.2.2. Les distributeurs automatiques de billets (DAB)**

Les distributeurs sont des appareils installés par les agences bancaires ou postales ou par des groupes débiteurs de cartes au niveau de leurs sièges, ou dans les espaces publics, grandes commerces ou supermarchés, et ce, pour limiter la circulation massive du cash.

Tout retrait effectué au niveau d'un DAB doit faire l'objet d'une autorisation. Cette autorisation est accordée soit par le sauveur d'autorisation de la banque émettrice, si elle en dispose, soit par délégation par la société monétaire du pays concerné.

#### **4.2.3. Les terminaux de paiement électroniques (TPE)**

Les terminaux de paiement sont destinés aux commerçants affiliés au système de paiement. Ces commerçants doivent respecter certaines obligations contractuelles dans le respect d'un plafond de garantie.

Ces automates dits « libre-service » permettant, outre les retraits d'espèces, la remise de chèque, avec capture d'image, l'édition de relevé d'identité bancaire (RIB), l'exécution du virement et de manière générale, de réaliser en libre-service toutes les opérations d'agences.

### **5. Les concepts de la monétique :**

La monétique regroupe trois concepts principaux<sup>31</sup> :

#### **5.1. Système de paiement électronique :**

La monétique est liée au système de paiements électroniques, elle invoque les trois concepts suivants :

- ❖ La carte à puce ou à piste magnétique.
- ❖ Le terminal de paiement électronique (TPE)/ et ou le distributeur (ou guichet) automatique de billets (DAB /GAB).

---

<sup>30</sup> <https://financeland.fr/lexique/distributeur-automatique-de-billets--dab/>, consulté le 30/10/2021

<sup>31</sup> ALPHONSE CHRISTIANE IVINZA LEPAPA, « Monétique et transaction électronique » édition Bookelis, 2018, P 16.

- ❖ Et l'établissement bancaire.

Les technologies issues de la monétique ouvrent un large champ d'application. Pour plusieurs personnes, il s'agit surtout des transactions financières concernant le porte-monnaie électronique, la carte de transport, la carte fidélité, la carte téléphonique prépayé.....

## 5.2. Sécurité des transactions :

Pour d'autres personnes, le terme monétique évoque un dénominateur commun qui est **la sécurité des transactions**, les applications comme les carte d'accès, d'identification ou les puces intégrées au siens des mobiles (Carte Sim) s'inscrivent dans cette définition de la monétique Sur le plan technologique, peu de choses distinguent une puce bancaire d'une puce téléphonique (SIM).

Plus largement, le domaine **des transactions électroniques sécurisées** est constitué de quatre composants suivants :

- ❖ Un système mobile autonome (une carte à puce).
- ❖ Un terminal de lecture (qui comprend un système de front office pour gérer l'interface entre la carte et ce terminal).
- ❖ Un réseau de transport
- ❖ Et des centres de données qui valident la transaction via un système de back office

Parmi les quatre éléments cités ci- haut, les activités concernant la carte à puce sont nombreuses, la carte à puce est ainsi dé nommée en raison de micromodule caché sous les contacts (seuls partie visible) et qui constitue en réalité un circuit électronique miniaturisé qui mémorise des informations. Dans le cas d'une « carte intelligente », elle peut être dotée des capacités de traitements. La puce de la carte comprend en effet des milliers de composants électronique intégrés, ce qui fait dire qu'il n'y a aucun autre exemple de produit électronique d'une telle complexité diffusé aujourd'hui dans le monde à une aussi grande ampleur.

## 5.3. La dématérialisation de la monnaie :

La dématérialisation de la monnaie ainsi que, des moyens de paiements électroniques forment les bases de la monétique. L'idée c'est la réduction au strict minimum de l'utilisation des éléments matériels comme base d'opération d'échange des valeurs ou des services. Dans cette dématérialisation, tous les intermédiaires seront remplacés par des flux numériques de manière à réduire la mobilité physique des valeurs tout en augmentant le rendement global ainsi que la sécurité individuelle et collective des transactions dématérialisées.<sup>32</sup>

L'avènement de la dématérialisation a fait apparaître des nouveaux concurrents de la monnaie fiduciaire et scripturale. Alors, c'est l'apparition de la monnaie électronique, numérique et virtuelle.

### 5.3.1. la monnaie électronique

<sup>32</sup> HASHEM SHERIF Moustafa et SERHROUCHNI Ahmed, "La monnaie électronique (Systèmes de paiement sécurisé)", Editions Romandes, 1999, p 52.

La monnaie électronique est une forme récente et particulière de la monnaie scripturale. L'argent stocké sur la puce Proton ou la monnaie électronique conservée sur le disque dur d'un ordinateur.<sup>33</sup>

Il s'agit la d'un phénomène récent, que nous pouvons cependant considérer comme une nouvelle évolution dans le cadre des paiements.

Le pouvoir libératoire pour cette monnaie est limité aux commerçants qui peuvent l'accepter. Toutefois, les unités de paiement contenues dans ces cartes (ou logiciels) sont achetées soit directement avec la monnaie fiduciaire, soit par le débit d'un compte bancaire.<sup>34</sup>

### **5.3.2. la monnaie virtuelle**

La monnaie virtuelle peut être considérée comme un pointeur qui renvoie à un compte bancaire ou un autre compte. Sa valeur n'est pas détenue physiquement par le porteur étant donné que son support, sa représentation et son mode de paiements n'ont pas de formes tangibles. « Contenue dans des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts, en l'occurrence Internet »<sup>35</sup>.

La monnaie virtuelle peut être un jeton virtuel émis par l'émetteur de confiance pour un usage unique et incluant dans un circuit commercial fermé.

Pour expliciter cette notion, nous prenons l'exemple de la carte prépayée téléphonique qui est un cas particulier de porte-jeton émis par les compagnies du téléphone. Ainsi, les cartes sont prépayées et dédiées pour l'acquittement de coûts de communications téléphoniques chez un seul prestataire. Alors, le pouvoir d'achat inclus dans ces cartes s'exprime en jetons téléphoniques qui correspondent aux impulsions comptabilisées dans le réseau téléphonique.<sup>36</sup>

### **5.3.3. la monnaie numérique**

La monnaie numérique est une nouvelle forme dans la dématérialisation de la monnaie. Car, l'unité monétaire numérique sera un signe monétaire doté d'un pouvoir libératoire réel que les agents économiques d'un espace acceptant de recevoir en paiement étant donné que chaque pièce de monnaie numérique codée est identifiée par un numéro de série unique pouvant ainsi permettre un échange en temps réel via le réseau.

---

<sup>33</sup> EFEE CD 15 Cours de Gestion, Mons, 2006, Dossier de paiement ABB, page 4.

<sup>34</sup> MOUSTAFA Sherif et AHMED : La monnaie électronique, éd. Eyrolles, 2000, page 46.

<sup>35</sup> Idem page 46.

<sup>36</sup> Idem page 46.

Sa compensation se fait soit en temps réel, soit en différé. L'échange entre la monnaie numérique contre la monnaie physique peut se réaliser à l'aide d'une consultation d'un fichier commun de vérification par la banque. « Une des particularités des systèmes est la possibilité de rendre les transactions totalement anonymes »<sup>37</sup>.

## 6. Les caractéristiques de la monétique :

La monétique et les technologies qui lui sont aujourd'hui associées sont très largement répondues dans les utilisations de la vie quotidienne grâce aux caractéristiques suivantes:

- Les instruments de paiements monétique permettent de réduire les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle ou totale de la monnaie. Ainsi la perte de la carte ne signifie pas la perte des fonds puis qu'elle ne représente aucune valeur en elle-même.
- La monnaie électronique est adaptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité de paiement (cas de carte prépayée ou PME « porte monnaie électronique »).
- La monnaie électronique conserve l'anonymat. Elle assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale.
- Les nouveaux moyens de paiement (carte, PME) ont leurs propres procédés de sécurisation soit pour le paiement de proximité ou à distance. A l'inverse de l'argent liquide qui utilise seulement une sécurité physique. La monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données.
- La monnaie électronique ne connaît pas de territorialité ou frontière.

## 7. Les avantages de la monétique

La monnaie électronique occupera une place primordiale dans les activités économiques et financière

### 7.1. Pour le titulaire de la carte :

- Règlements de ses achats sans manipulation d'espèces ou d'établissement de chèque et ceci sans limitation de montant (seul la garantie de paiement peut être limitée).
- Débit en compte reporté à la fin du mois (pour les cartes à débit différé).
- Possibilité d'utiliser cette carte à l'étranger si elle est validée comme telle. On parle alors de carte internationale, l'utilisation en est toutefois réglementée par la législation des échanges.
- Enfin, faculté d'utiliser la carte pour des retraits d'espèces dans les DAB ou dans les guichets automatiques de banque GAB et ceci dans la limite.

<sup>37</sup> MOUSTAFA Sherif et AHMED : op. cit., page 46.

- Pour éviter les risques de retraits frauduleux (vol ou perte de la carte) le titulaire de la carte utilise un code confidentiel à quatre (4) chiffres qu'il est seul à connaître. En cas de tentative d'utilisation frauduleuse ou de toute façon après trois essais infructueux, la carte est conservée automatiquement par la machine afin d'éviter les tentatives de retraits effectuées par les escrocs persévérants.

### **7.2. Pour les commerçants**

- Pas de la manipulation d'espèces ni de risque de chèque sans provision.
- Garantie de paiement de la facture jusqu'à concurrence d'un montant fixé par sa banque et ce sans formalité (le montant est très variable d'un commerçant à l'autre certaine ne bénéficiant même d'avance garantie) ou au-delà après accord du centre de traitement.
- Crédit en compte immédiat moyennant le paiement d'une commission en partie fixe, en partie proportionnelle au montant.

### **7.3. Pour la banque**

Le palmarès des motivations des banques pour la carte à puce fait apparaître :

- La sécurité.
- Un système évolutif.
- Un service nouveau en concurrence avec les cartes, privatives, la sécurité est mieux assurée grâce à des dispositifs à la fois actifs et passifs, d'une part, la vérification du code porteur par le terminal provoque une démonétisation de la carte après trois fausses prestations.

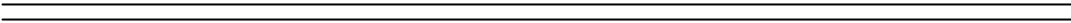
Ainsi le développement de la monétique vise à accroître le taux de modernisation de la population et augmenter de ce fait le niveau de bancarisation de l'économie.

## **Conclusion**

La modernisation du système de paiement constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics. C'est dans ce cadre que l'autorité monétaire et la profession bancaire conjuguent leurs efforts pour mettre en place un système de paiement automatisé. Il s'agit de promouvoir d'une part de nouveaux instruments tels que la carte bancaire et d'autre part les moyens de paiements classiques tels que le chèque, le virement, l'effet de commerce.

Le lancement de la monétique vise à accroître le taux de modernisations de la population et augmenté de ce fait, le niveau de bancarisation de l'économie, la carte interbancaire est le produit principal de la monétique, c'est une carte qui permet le retrait et le paiement et aussi favoriser la fiabilité des transactions. De ce fait, cette migration des instruments de paiements permettra une meilleure consolidation de la bancarisation bancaire.

Dans le prochain chapitre, nous allons essayer de décrire la progression et la situation de la monétique en Algérie et ce entre les progrès et les retards, ainsi que la globalisation des moyens de paiement en Algérie.



## *Chapitre II*

# *La modernisation des moyens de paiement aux seins des banques algériennes*



**Introduction :**

A l'instar de l'économie nationale, le système bancaire algérien a connu une lente évolution faite d'immobilisme et faibles performances, loin de la place que doit occuper la fonction d'intermédiation financière et de relance économique.

En réalité, la banque algérienne n'est plus un service public chargé de la distribution des crédits dans une économie administrée, mais libérée de ces handicaps, l'activité bancaire doit se transformer progressivement en une industrie de pointe de l'économie nationale.

Cette nouvelle perspective met l'établissement Algérien en situation de concurrence croissante favorisée par le changement du paysage bancaire qui a donné lieu à l'autonomie des banques notamment celles qui sont étrangères pour s'installer en Algérie.

Dans ce deuxième chapitre, nous allons tenter de donner un rappel historique sur le système bancaire algérien que nous estimons utile afin de bien comprendre son évolution, ce sera l'objet de la première section.

La deuxième section sera consacrée à la globalisation du système de paiement en Algérie, enfin, nous présenterons dans la troisième section, les risques liés aux moyens de paiement.

**Section 1 : L'introduction des TIC en Algérie**

Cela fait, un bon nombre d'années désormais que les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont fait leur entrée dans la panoplie des outils de l'entreprise.

Cette section abordera la définition des TIC, leur typologie ainsi que leur introduction en Algérie.

**1.1. Définition des technologies de l'information et de la communication**

Plusieurs définitions peuvent être données aux TIC dont nous avons retenu les suivantes : Les NTIC représentent l'ensemble des technologies du traitement des processus intellectuels faisant appel à l'ensemble des différentes technologies basées sur l'électronique disponibles et accessibles via des infrastructures de réseaux, soit au plan local (Entreprise) soit au plan mondial.<sup>38</sup>

Les notions de technologies de l'information et de la communication (TIC) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations principalement de l'informatique, de l'internet et des télécommunications. Par extension, elles désignent aussi le secteur d'activité économique de technologies de l'information et de la communication.<sup>39</sup>

---

<sup>38</sup> <http://www.eivp-paris/dptmanagement/sites/tic/partiel.php> consulté le

<sup>39</sup> [http://www.wiki-compta.com/technologies\\_de\\_l\\_information\\_et\\_de\\_la\\_communication.php](http://www.wiki-compta.com/technologies_de_l_information_et_de_la_communication.php) consulté le

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

Les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) désignent les TIC qui viennent d'être inventées. Toutefois aucune délimitation n'existe entre les TIC et les NTIC et donc on peut légitimement se demander quand est-ce qu'une NTIC devient ancienne. Cela conduit à une tendance qui est la disparition de ce terme.<sup>40</sup>

D'autres définitions peuvent être données comme celle d'HERBERT SIMON qui est basée sur les caractéristiques des TIC. Selon cet auteur ces technologies aident à rendre : « Toute information accessible aux hommes, sous forme verbale ou symbolique, existera également sous forme lisible par ordinateur; les livres et mémoires seront stockés dans les mémoires électroniques... »<sup>41</sup>

CHARPENTIER définit les TIC comme : « un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger de l'information, plus spécifiquement des données numérisées. La naissance de ces TIC est due notamment à la convergence de trois activités. Au sens strict, les TIC sont composées :

- Du domaine des télécommunications qui comprend lui-même les services et les équipements.
- Du domaine de l'informatique qui comprend le matériel, les services et les logiciels.
- Du domaine de l'audiovisuel qui comprend principalement la production et les services audiovisuels ainsi que l'électronique grand public. »<sup>42</sup>

Les technologies de l'information et de la communication sont à la base de l'économie du savoir. Elles permettent de stocker, traiter et diffuser un volume croissant de données rapidement et sans coût et elles sont une source de plus en plus importante de gains de productivité, elles sont devenues aussi un nouveau vecteur de plus en plus important de la croissance économique de l'entreprise, elles ont transformé la planète en un petit village.

### **1.2. Typologie des technologies de l'information et de la communication**

La définition des TIC ne saurait être complète sans énumérer les différents types présentes dans les entreprises en particuliers dans les entreprises d'assurance, et c'est dans ce cadre que nous aborderons dans cette sous-section les technologies de réseaux les plus diffusées dans les organisations, c'est-à-dire les technologies permettant une diffusion, un partage et une utilisation de l'information à l'ensemble des membres d'une entreprise, à savoir Internet, Intranet, Extranet, le workflow, le groupware.

#### **1.2.1. Internet**

Littéralement, « Internet » désigne le fait d'interconnecter des réseaux. Internet est le réseau informatique mondial qui rend accessible au public des services divers et variés. Techniquement, Internet se définit comme le réseau public mondial.

---

<sup>40</sup> <https://wikimemoires.net/2011/02/04/les-tic-de-quoi-sagit-il-nature-et-definition-des-tic/> consulté le

<sup>41</sup> A. Rachedi. L'impact des TIC sur l'entreprise .Mémoire de magistère en sciences de gestion, Université de Saida. 2006. P09.

<sup>42</sup> Idem P09.

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

L'information est transmise par Internet grâce à un ensemble standardisé de protocoles de transfert de données, qui permet l'élaboration d'applications et de services variés comme le courrier électronique, la messagerie instantanée et le World Wide Web. L'apparition du World Wide Web (WWW) a permis la popularisation de l'Internet, les deux sont souvent confondus par le public non averti, le World Wide Web n'est pourtant que l'une des applications d'internet, Autrement dit, l'Internet est une collection de réseaux, de technologies et de services qui comprennent, entre autre, le Web.

L'accès à internet peut être obtenu grâce à un fournisseur d'accès via divers moyens de communication électronique : soit filaire (réseau téléphonique commuté -bas débit, ADSL, fibre optique jusqu'au domicile), soit sans fil (par satellite, 3G+, 4G).

Tantôt qualifié de « Réseau des réseaux », de « cyberspace », de « toile d'araignée », « d'espace virtuel » ou encore de « village global », les termes ne manquent pas pour désigner le phénomène Internet, le réseau Internet étant un vecteur de communication largement utilisé par les personnes qui télé-travaillent. La topologie d'Internet, basée sur l'interconnexion d'un ensemble de réseaux distincts, permet d'interconnecter à travers le monde un nombre impressionnant de machines informatiques, qui peuvent s'échanger toute sortes d'informations. Les ordinateurs personnels et les stations de travail sont connectés à un réseau local (Local Area Network, LAN), soit par le biais d'une connexion commutée via un modem et une ligne téléphonique standard, soit par une connexion directe par câble au réseau local.

L'E-mail ou le courrier électronique est le service le plus utilisé sur internet ; nettement moins onéreux qu'un fax, il permet d'envoyer et recevoir instantanément des données au prix d'une communication locale. L'e-mail étant l'abréviation de la locution de l'anglo-américain « electronic mail », le dictionnaire Larousse défini l'email comme « un document qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau informatique ».

L'email est aussi souvent utilisé à la place des conversations directes en face à face et conversation téléphonique. Et même avec l'apparition de nouvelle technologie de communication plus rapide telle que les messageries instantanées et les réseaux sociaux qui le concurrence de très près, y compris dans le domaine professionnel, l'email occupe aujourd'hui toujours une place largement dominante par rapport aux communications internes et externes des entreprises.

### **1.2.2. Intranet**

Le terme intranet est utilisé pour désigner un réseau informatique qui est développé au sein d'une entreprise ou d'un organisme et réservé aux collaborateurs de celle-ci, qui fonctionne avec les mêmes composantes qu'internet. A titre d'illustration l'intranet permet aux employés d'accéder aux documents internes de l'entreprise.<sup>43</sup>

---

<sup>43</sup><http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/intranet/> consulté le 30/12/2021

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

L'intranet est un réseau informatique qui permet aux membres d'une même organisation d'avoir tous accès aux bases de données et de communiquer par voie électronique.

Dès lors, l'intranet comprend une dimension très communicante et très collaborative fondée sur la technologie Internet. Parmi les principales fonctionnalités d'intranet: la communication interpersonnelles, l'accès à l'information, la coordination, la collaboration et l'automatisation des processus administratifs.

Si l'on veut une définition formelle de l'Intranet, on peut dire que : C'est un réseau informatique interne qui fournit un accès sécurisé et contrôlable aux informations, bases de données et ressources d'une entreprise grâce aux technologies ouvertes de l'Internet.

Du point de vue de la confidentialité des données et des communications, il importe de distinguer Internet des Intranets, ces derniers sont des réseaux privés existant au sein des entreprises.

### **1.2.3. Extranet**

L'extranet représente une solution intermédiaire entre l'intranet (réseau géré en interne) et un site internet. Il permet de donner accès à des informations à certains visiteurs grâce à un mot de passe<sup>44</sup>.Autrement dit, l'Extranet est l'utilisation du réseau internet dans laquelle une organisation structure ce réseau pour s'interconnecter avec ses partenaires commerciaux ou ses parties prenantes.

Par opposition, un réseau intranet, se limite au réseau interne à l'organisation, sans utiliser d'infrastructure tierce (publique). Les utilisateurs ayant accès à ce réseau sont identifiés sur une liste de sécurité, cette liste comporte l'ensemble des données regroupant les identifiants (nom d'utilisateur (login), adresse IP....) autorisés à se connecter.

L'Extranet permet donc de s'approprier les outils d'Internet tout en développant une infrastructure propre à l'entreprise et en contrôlant les problèmes de sécurité. Mais l'Intranet reste tourné vers l'entreprise et ne permet pas de s'ouvrir vers ses partenaires extérieures. Ainsi, l'Extranet offre la possibilité d'ouvrir L'Intranet à l'extérieur à destination de tiers à l'entreprise.

Ainsi, l'extranet est une application importante des TIC, il relève de la relation particulièrement en ce qui concerne les contacts avec les fournisseurs et les clients.

### **1.2.4. le groupware**

Le Groupware est un néologisme inventé en 1978 par Peter et Trudy Johnson-Lenz, chercheurs au New Jersey Institute of Technology. Il désigne tout à la fois les processus de travail en équipe et les outils logiciels qui supportent ces processus. En d'autres termes, le Groupware peut être compris comme un ensemble de méthodes et de techniques de travail en équipe, ces méthodes et techniques étant «instrumentées» par des outils logiciels conçus pour

---

<sup>44</sup><http://aide.meabilis.fr/glossaire/e/definition-extranet>. Consulté le 15/12/2021

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

améliorer les mécanismes de communication, de coopération et de coordination, spécifiques aux processus de travail : les collecticiels (logiciel qui permettent à des utilisateurs reliés par un réseau de travailler en collaboration sur un même projet), les services de messagerie ou de courrier électronique, les agendas électroniques, la téléconférence ou la visioconférence<sup>45</sup> .

Le Groupware est un concept qui porte avant tout sur le processus de communication et le travail en groupe en utilisant un logiciel. Le Groupware est une technique et un support de travail en groupe, et les principales technologies de groupware qui sont actuellement utilisées dans les entreprises par les équipes engagés sur des projets communs sont: messagerie électronique, gestion électronique des agendas, partages des bases des données, workflow, visioconférences, forum de discussion.

Ces technologies facilitent le travail en groupe, elles offrent la possibilité de travailler de façon synchrone (visioconférence) ou asynchrone (messageries, les forums ou encore les agendas).

### **1.2.5. le workflow**

Un workflow, anglicisme pour flux de travaux, est un processus d'automatisation des tâches permettant un enchaînement automatisé des différentes opérations et étapes de validation d'une tâche plus ou moins complexe (procédure de commande, suivi de projet, campagne email..)<sup>46</sup> .

Autrement dit, Le workflow est un ensemble de dispositifs techniques permettant la définition, l'administration, le pilotage et l'exécution d'un flux d'information au sein d'un groupe de travail.

Le Workflow permet le pilotage des processus administratifs par l'automatisation et le contrôle qui a pour but de mieux distribuer le travail entre les acteurs. Le Workflow a plusieurs fonctions:

- L'assurance du passage des documents de service en service.
- L'information des responsables sur l'état d'avancement des travaux à chaque étape.
- La diminution du volume des documents.
- La coordination des actions des acteurs internes et externes.

### **1.3. Introduction des TIC au niveau bancaire en Algérie**

Face à la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le secteur bancaire doit adopter de nouvelles mesures stratégiques pour se conformer à ce monde mouvant. Durant les dernières décennies, un certains nombres

---

<sup>45</sup><http://www.travail-collaboratif.info/?GroupwareDico.fr>. Consulté le 16/12/2021

<sup>46</sup>[www.definitions-marketing.com/definition/workflow/](http://www.definitions-marketing.com/definition/workflow/). Consulté le 25/12/2021

## Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes

---

d'innovation et de révolutions technologiques est intervenus dans le secteur bancaire, notamment en matière d'information, de services et de méthodes de commercialisation

### 1.3.1. L'informatisation et l'automatisation du secteur bancaire

L'époque où les documents devaient être traités de manière répétitive et manuelle est révolue depuis les années 70. Des systèmes capables de réaliser des millions d'opérations en une journée ont été mis en place, grâce aux progrès techniques.

Le système d'information (SI) est un réseau complexe de relations structurées où interviennent comme, machine et procédures qui a pour but d'engendrer des flux ordonnés d'informations pertinentes provenant de différentes sources et destinées à servir de base aux décisions. Interconnectés dans le but de l'acquisition, du stockage, de la structuration, de la gestion, du déplacement, du contrôle, de l'affichage, de l'échange (transmission ou réception) de données sous forme de textes, d'image, de sons et / ou, faisant intervenir du matériel ou des logiciels.<sup>47</sup>

#### 1.3.1.1. Les fonctions du système d'information

Le système d'information (SI) est un élément central d'une entreprise ou d'une organisation. Il permet aux différents acteurs de véhiculer des informations et de communiquer grâce à un ensemble de ressources matérielles, humaines et logicielles. Un SI permet de créer, collecter, stocker, traiter, modifier des informations sous divers formats.

Ces différentes fonctions de l'information permettent aux acteurs en relation avec l'organisation de prendre des décisions adaptées parmi ces fonctions on trouve :

**a. La fonction d'Acquérir :** L'information recherchée peut provenir de l'entreprise même ou de son environnement.

- **Information interne :** Ensemble de document, rapports, notes, etc., émis par les différents services de l'entre

- prise qui constitue un important stock d'information disponible.<sup>48</sup>

- **Information externe :** Ensemble des informations provenant de l'environnement direct de l'entreprises : clients, fournisseurs, banques, administration etc.

**b. La fonction de Stocker :** Cette opération consiste à enregistrer des informations sur un support en vue de leur traitement manuel ou informatique. La saisie peut être directe, ou différée sur un support intermédiaire.

**c. La fonction de Traiter :** Le traitement de l'information peut être défini comme une opération (reproduction, calcul arithmétique et logique, classement) permettant de transformer des données en résultats.

---

<sup>47</sup> Cédric DENOEL « L'E-banking remplace-t-il la banque traditionnelle ou la complète - t-il ? » En vue de l'obtention du Master en Sciences de Gestion, Université du Québec à Montréal ,2007/2008, page 19.

<sup>48</sup><https://www.syloe.com/glossaire/systeme-dinformation/> consulté le

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

Les traitements peuvent être faites par lots en temps différés, les données à traiter sont accumulées pendant une période et traitées en une seule fois.

### **1.3.1.2. Les objectifs du système d'information**

Le système d'information est système à trois objectifs : le contrôle, la coordination et la décision.

**a. Le contrôle :** Le système d'information est la mémoire de l'organisation, il traite des situations, ce qui rend possible la compréhension des anomalies dans leurs évolutions, et doit avoir comme caractéristique la fidélité.

**b. La coordination :** Il présente aussi un aspect dynamique, il assure la coordination entre différents services (circulation des documents accompagnant les flux), il est caractérisé par la rapidité.

**c. La décision :** Il traite aussi des informations concernant le futur, il donne le choix des solutions dans la prise de décision, il est caractérisé par la pertinence.<sup>49</sup>

### **1.3.2. La prolifération des outils informatiques**

L'information bancaire continue et devient de plus en plus perfectionnée. Dans un premier temps, le recours aux nouvelles technologies était destiné au remplacement de tâches répétitives, mais désormais il concerne des activités plus complexes.

Les outils informatiques qui sont à notre disposition sont capables de concevoir une analyse très fine de la clientèle à partir de bases de données, c'est ce qu'on appelle le « data mining ». Le profit des clients, leurs caractéristiques et comportements, ainsi que l'évolution de leurs besoins, peuvent être retranscrits grâce à ces nouveaux outils.

L'étude marketing peut donc prendre un tout autre sens et répondre aux attentes individuelles des clients. Les outils d'aide à la décision sont un autre exemple qui illustre également l'informatisation croissante dans ce secteur. Des logiciels experts voient le jour dans le but, par exemple, de faciliter les analyses de crédit.<sup>50</sup>

### **1.3.3. L'adaptation des nouvelles technologies par les banques**

L'adoption de nouveaux canaux d'accès proposés à la clientèle répond à la fois à la pression de la concurrence et à la volonté d'offrir de nouveaux services aux clients. De fait, le client final utilise de manière complémentaire la multiplicité des canaux d'accès qui sont mis à sa disposition pour effectuer des opérations de banque à distance d'une grande diversité.

#### **1.3.3.1. La banque à distance**

---

<sup>49</sup> MADOUR Karima et TIZA Zahia, « Le degré d'intégration des NTIC dans les PME et PMI Algériens le cas de Wilaya de Tizi Ouzou », Mémoire de licence, Université de formation continue, 2012/2013, P45

<sup>50</sup> Cédric DENOEL, Opcit, page 20.

## Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes

---

L'internet marque une étape particulière dans l'évolution des prestations de banque à distance. En effet, c'est avec l'internet que sont apparues les banque à réseau sans guichet, qui ont, par contrecoup, incité les banques plus traditionnelles à étudier les avantages d'Internet notamment afin de renforcer leur compétitivité face aux spécialistes de banques à distance.

L'internet est accessible à une vaste clientèle, avec un coût d'équipement très abordable, une facilité d'utilisation, une multiplication des possibilités d'accès (téléphone, câble, web-phone), ainsi qu'une forte standardisation des technologies de l'internet offrent un cadre d'utilisation international.<sup>51</sup>

### 1.3.3.2.La monnaie électronique

La monétique est « un ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (cartes de paiement, de retrait, etc.) ».

Ou encore, « l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une électrisation de transferts de fonds et l'information de la clientèle sur ses compte ».

Les cartes ne sont donc qu'une manifestation du processus monétique et ne lui sont associables que par leur lien, direct ou non, avec la monnaie scripturale.

Les utilisations des cartes peuvent être regroupées en trois niveaux distincts :

- L'identification.
- Le paiement.
- Le crédit.<sup>52</sup>

#### 1.3.3.2.1. La carte bancaire

La carte bancaire est un moyen de paiement de masse, c'est le produit le plus évalué ces dernières années.

La carte bancaire a une gamme qui comporte quatre niveaux distincts par les possibilités d'usage : carte badges, cartes nationales, cartes internationales et cartes internationales de prestige.

**a. Les cartes badges :** La carte badge a deux versions, la carte retrait et la carte jaune. Ces cartes permettent le retrait d'espèces aux guichets automatiques, elles offrent également la possibilité de connaître le solde des comptes et les dernières opérations effectuées ;

**b. Les cartes nationales :** Ces cartes de niveau 2, sont régies par les accords interbancaires, elles peuvent être personnelles ou professionnelles et offrent deux options : débit rapide ou débit différé. Dans le premier cas, le compte du porteur est débité dès l'arrivée de la transaction, dans des délais analogues à ceux de l'encaissement d'un chèque. En

---

<sup>51</sup> BERNARD Michel, « Banque et nouvelles technologies », Edition Horizons bancaire, numéro 316, février 2003, page 21.

<sup>52</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie\\_%C3%A9lectronique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_%C3%A9lectronique) consulté le

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

revanche, dans l'option débit différé, le compte du porteur est débité mensuellement, à date fixe, avec un délai pouvant atteindre quatre à cinq semaines ;

**c. Les cartes internationales :** Ces cartes, définies par le niveau 3 des accords interbancaires, leur usage est étendu au paiement international. Les cartes bancaires internationales reflètent l'héritage de la situation antérieure à l'interbancaire en étant regroupées en deux réseaux :

- Visa (réseau Carte Bleu).
- Eurocard-Mastercard (réseau mutualiste).

Chacun de ces deux types de cartes présente des spécificités. Parmi les similitudes, il faut mentionner tous les usages affectés à la carte nationale tant en matière de retrait que de paiement. Cependant, à ces usages s'ajoute le retrait d'espèces à l'étranger.

Les deux cartes offrent, des services et des garanties communes allant bien au-delà des avantages de la carte nationale :

- Une assurance contre la perte ou le vol de carte.
- Une assurance accident-voyage si les frais ont été réglés par carte.
- Une assurance invalidité-décès qui couvre le titulaire de la carte.<sup>53</sup>

**d. Les cartes bancaires internationales prestige :** Ces cartes « haut de gamme » définies par le niveau 04 des accords interbancaires, sont des cartes internationales de paiement qui offrent de multiples services :

- Le retrait d'espèces à l'étranger ;
- Une assurance de voyage automatique ;
- Un service de réservation assurée ;
- La location de voiture sans caution ;
- Une protection juridique ;
- Et une gamme étendue d'assurances assorties de capitaux d'indemnisation plus élevés.<sup>54</sup>

### **1.3.3.3. Les DAB/GAB**

Un guichet automatique bancaire est un appareil électronique et électromécanique permettant aux clients d'effectuer différentes transactions bancaires en libre-service.

Différents modèles de GAB permettant de faire des retraits, acceptent des dépôts en liquide ou par chèque, ordonnant des transferts de fonds, impriment des mises à jour des

---

<sup>53</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie\\_%C3%A9lectronique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_%C3%A9lectronique) consulté le

<sup>54</sup> M. Zollinger, « Monétique et marketing », Edition Librairie Vuibert, février 1989 , p.p. 37- 39-41

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

cartes, augmentant le montant d'une carte d'appel téléphonique et même, vendent des timbres-poste.

Le GAB est une extension de DAB, qui est un GAB simplifié ne permettant que les retraits. Le GAB permettant d'identification sécurisée des porteurs de cartes grâce au numéro d'identification personnel (NIP).

Dans la plupart des GAB moderne, le client insère une carte en plastique munie d'une bande magnétique ou d'une puce contenant les données nécessaires à l'identification du client. Pour demander l'accès à ses compte, le client saisit un code de quatre à quinze chiffre. Si le code est saisi de façon incorrecte plusieurs fois de suite, la plupart des GAB retiennent la carte dans le but d'éviter des fraudes.

Tous les GAB sont connecté à un GDG (Gestionnaire de DAB/GAB) .Ce GDG est lui-même connecté au réseau interbancaire, ce qui facilite le retrait et autres opérations n'appartenant pas à la banque où le client possède un compte.

Toutefois, les banques ne sont vite rendues compte du cout élevé de ces appareils, d'autant plus qu'ils fonctionnaient off-line entraînant ainsi des risques élevés de fraude et des restrictions d'utilisation.

Les banques décidèrent donc d'installer de nouveaux matériels plus performants, et répondant aux motifs suivants :

- Pallier la durée réduite d'ouverture des agences ;
- Diminuer les couts de transaction ;
- Offrir aux clients de nouveaux services en leur évitant de se déplacer vers leurs agences domiciliataires ;
- Mieux à informer le client de l'état de son compte.<sup>55</sup>

### **1.3.3.4. Les TPE**

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte .C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran, et d'un logiciel avec mémoire .Il offre divers services à savoir :

- Vérification électronique des cartes ;
- Contrôle des cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Télétransmission des transactions réalisées.

Le TPE peut être :

---

<sup>55</sup> <http://fr.Wikipedia.org/Wiki/carte-puce> consulté le

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

- **En ligne (online)** : dans ce cas, l'appareil est connecté à un centre serveur à chaque utilisation de la carte .Il offre une plus grande sécurité en permettant à l'émetteur de la carte de contrôler préalablement chaque transaction ;

- **Hors ligne (offline)** : Les contrôles sont gères par l'appareil lui-même avant de valider une transaction ;

- **Semi online** : L'appareil gère les paramètres lui permettant de traiter une transaction en fonction du montant , de valider la transaction ou demander sa validation en se connectant au centre serveur.<sup>56</sup>

### **Section 2 : la globalisation du système de paiement en Algérie**

Les banques algériennes ont procédé à l'adoption des nouvelles technologies deTransmission de données et d'évolution de l'informatique, pour mettre en place desnouveaux Systèmes de paiement pour assurer la rapidité et la sécurité de règlement descomptes entre banque, qui a pour conséquence de contribuer au processus de bancarisationet de modernisation du système bancaire algérien.

#### **2.1.Le passage de la compensation manuelle à la télé-compensation**

Pour que les banques s'échangent entre elles des chèques, des prélèvements, desVirements...etc. La modernisation du système de paiement en Algérie passant de lacompensation manuelle vers la télé- compensation pour garantir plus de sécurité et derapidité des opérations bancaires.

##### **2.1.1. Définition de la compensation manuelle**

C'est tout d'abord le moyen pour les banques de connaître en détail et en valeur les ordrespasés par leurs clients d'une banque à l'autre, afin de porter à leurs comptes respectifs lestransactions correspondantes. Ces ordres sont donnés à l'aide d'un support tel que lechèque, la carte de crédit, l'effet de commerce, l'ordre de virement ou de prélèvement.<sup>57</sup>

La compensation manuelle se matérialise par la réunion journalière des banques sur unemême place au sein de la « chambre de compensation » pour s'échanger réciproquement lesvaleurs qui leurs sont domiciliées et déterminer pour chacune d'elle la gamme finale qu'elleaura à régler ou à recevoir vis-à-vis de la communauté.

Le compte est crédité des versements des banques débitrices et débité des paiementseffectués aux banques créancières, les uns et les autres se balançant de manière à

---

<sup>56</sup> <https://monétique.wordpress.com/le-terminal-de-paiement-electronique-tpe>, consulté le

<sup>57</sup> Sidibe HAROUNA IBRAHIM. Avril 2011, Cartographie des risques liés à la compensation interbancaire : cas de la Banque Atlantique du Mali, P. 9.

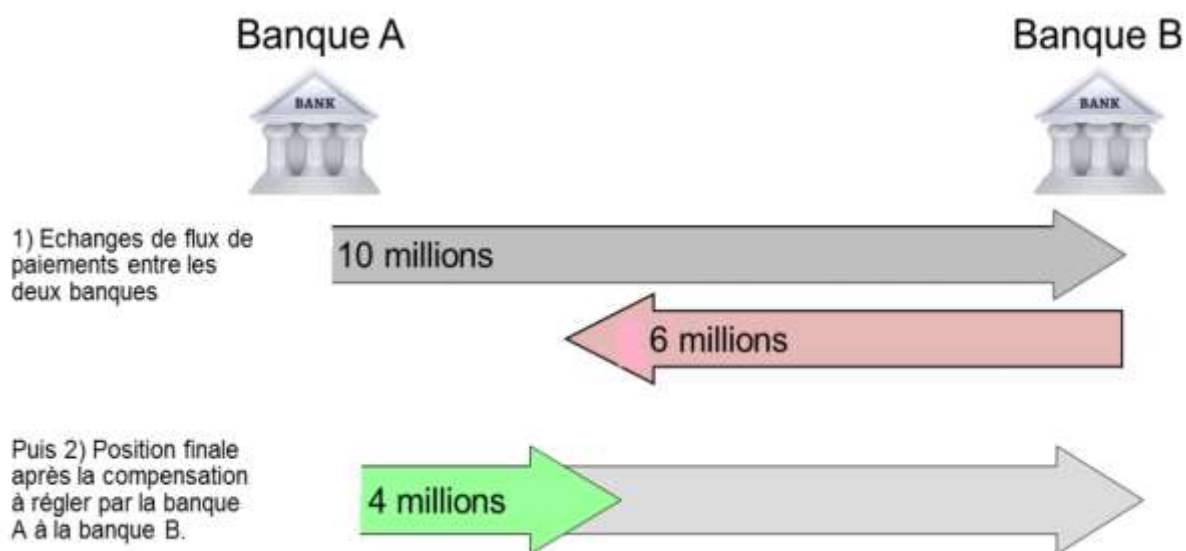
## Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes

niveler le compte chaque jour. La compensation manuelle induit des délais de règlement des clients très longs (une semaine ou plus)<sup>58</sup>.

On parle de compensation car chaque banque payera la différence entre ses créances et ces dettes. Pour comprendre ce qu'est la compensation, prenons l'exemple de deux banques que nous appellerons Banque A et Banque B qui s'échangent les paiements de leurs clients.

La banque A devrait faire un virement de 10 millions en faveur de la banque B qui elle-même devrait faire un virement de 6 millions en faveur de la banque A. Au lieu de cela, la banque A fera tout simplement un virement de 4 millions en faveur de la banque B.<sup>59</sup> Les 6 millions de la banque B sont neutralisés ou compensés par les 6 millions que la banque A ne vire pas. Elle ne vire que la différence entre les deux montants. On parle de position nette entre les deux banques.

Figure N°02 : opération de compensation entre deux banques (A et B)



Source : Cours sur les mécanismes de paiement et de règlement.

<sup>58</sup> La Télé compensation et l'Echange d'Image Scannées (EIS) dans l'UEMOA. 2006. Disponible au format PDF sur internet : [www.osiris.sn//IMG/pdf/eis](http://www.osiris.sn//IMG/pdf/eis). (Consulté le 20 septembre 2021)

<sup>59</sup> Les mécanismes de compensation et de règlement. Disponible sur <[www.comprendrelespaiements.com/les-mecanismes\\_de-compensation-et-de-reglement](http://www.comprendrelespaiements.com/les-mecanismes_de-compensation-et-de-reglement)>. Consulté le 25 septembre 2021.

**2.1.2. La technique de compensation**

La démarche de la compensation manuelle s’effectue en deux phases : les participants déterminent tout d’abord leurs soldes par rapport à chacun de leurs confrères (solde bilatéraux). Ensuite, par l’addition de ces derniers se fait le calcul de la position globale de chacun vis-à-vis des intervenants de manière à n’avoir à opérer qu’un seul règlement (versement ou paiement) selon la position débitrice ou créditrice de l’établissement considéré.<sup>60</sup>

Le tableau suivant nous permet d’illustrer la technique de compensation citée ci-dessus

**Tableau N°02 : La technique de compensation Soldes bilatéraux Position globale**

Soldes bilatéraux					Position global		
Banque	A	B	C	total	Totale des soldes Bilatéraux		Différence à régler
					Débiteur	Créditeurs	
<b>A doit à</b>	-	80	70	150	150	180	30
<b>B doit à</b>	120	-	110	230	230	130	100
<b>C doit à</b>	60	50	-	110	110	180	70
<b>Total</b>	180	130	180	490	490	490	0

**Source :** Cours de Master en Techniques bancaires sur la télé-compensation.

L’opération se déroule comme suit :

La banque A verse 150 et encaisse 180, (elle encaisse la différence de 30).

La banque B verse 230 et encaisse 130 (elle décaisse la différence de 100).

La banque C verse 110 et encaisse 180 (elle encaisse la différence de 70).

**2.1.3. Les opérations de la compensation manuelle**

Les opérations de compensation manuelle sont faites par le service portefeuille de chaque banque. Ce dernier a pour objet le traitement des remises de chèques et des effets. Ces valeurs sont remises par la clientèle, le réseau (les autres agences), les confrères (les autres banques) et la chambre de compensation. Elles devront faire l’objet d’une attention particulière pour le traitement en vue de leur encaissement ou leur paiement.

<sup>60</sup> SAIDANI O. SIDENAS H. « Modernisation du système de paiement en Algérie cas de la télé compensation interbancaire » mémoire de fin d’étude option Economie Monétaire et Bancaire.

## Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes

---

La conduite de ces opérations de portefeuille se décompose en cinq (5) phases :

- La réception des valeurs et leur constatation comme entrée en portefeuille.
- Leur préparation matérielle.
- Leur paiement en recette s'il s'agit de valeurs émises par l'agence. ou leur mise en recouvrement.
- Le règlement des remises payées.
- La gestion des valeurs impayées.<sup>61</sup>

### 2.1.3.1.L'organisation du service portefeuille

La fonction portefeuille se partage essentiellement en deux (02) fronts : un front office et un back office.<sup>62</sup>

**1. Front office :** Le front office est un contrat direct avec la clientèle, et a pour tâche :

- La réception des appoints (chèques et effets) de la clientèle.
- La restriction des appoints à la clientèle.

**2. Back office :** Le back office est en arrière guichet de l'agence, et a pour tâche :

• Le traitement des appoints : leurs paiements, leurs mises à recouvrements, leurs règlements...

• Le tri des appoints à envoyer vers différentes destinations ; le réseau, les confrères, la chambre de compensation, le trésor et les centres des chèques postaux. Pour bien organiser la fonction portefeuille et offrir une bonne prestation aux clients, les préposés aux opérations de portefeuille doivent respecter les recommandations suivantes:

- L'ordre dans le classement des pièces et valeurs.
- La bonne tenue de ces pièces et valeurs.
- La rapidité dans le traitement des opérations.
- Le suivi des appoints mis en recouvrement aux agences, à la chambre de compensation et aux confrères.

### 2.1.3.2. La chambre de compensation

La chambre de compensation est un organisme financière, intermédiaire de l'acheteur et du vendeur.

#### 1. Composition de la chambre de compensation

Il y a une chambre de compensation dans chaque wilaya où est installée la Banque d'Algérie. Elle est constituée par la réunion des banques qui ont convenu d'opérer la

---

<sup>61</sup>M. CHERCHEM. Alger. 2006. « Système de paiement de masse ». Edition El-Amar. P. 77.

<sup>62</sup> SAIDANI O. SIDENAS H. « Modernisation du système de paiement en Algérie cas de la télé compensation interbancaire » mémoire de fin d'étude option Economie Monétaire et Bancaire.

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

compensation de leurs dettes et créance en soumettant à un règlement (convention signée) dont l'application est surveillée par un agent de la Banque d'Algérie (le président).

Le règlement fixe des catégories de valeurs admises, les délais de remise des appoints et de restitution des impayés. Son observation est essentielle pour le bon déroulement des opérations, aussi a-t-il un caractère impératif et sa transgression peut être sanctionnée par des amendes. Les banques à tour de rôle vont s'échanger les valeurs incorporées dans les remises,

Le représentant de la banque qui les reçoit vérifie les totaux des remises ainsi que les rejets (dans le cas où un chèque est rejeté au-delà de la date limite du lendemain des échanges, la banque qui le reçoit le refusera). Une copie des bordereaux de remises de valeurs est envoyée à la Banque d'Algérie.

### **2. Le rôle de la chambre de compensation**

Le rôle de la chambre de compensation est de garantir le règlement -livraison des transactions. Elle assure<sup>63</sup> :

- La gestion des transactions.
- La correspondance entre les positions débitrices et créditrices des différents intervenants.
- La compensation des soldes.
- La suspension temporaire des opérations en cas de fluctuation trop importantes des cours.

#### **2.1.3.3. Les instruments de paiements compensés**

La compensation porte principalement sur les chèques, les effets et les virements ne dépassant pas 1millionde DA.

1. **Compensation des chèques** : Les chèques reçus des confrères seront comptabilisés au débit sous réserve des vérifications qui seront opérées, si un obstacle au paiement est relevé par la suite, il devra faire l'objet d'un rejet le lendemain.
2. **Compensation des effets** :Les bordereaux de remise des effets ne donnent lieu qu'à un échange sans comptabilisation, celle-ci intervient lors de la séance suivante.
3. **Compensation des virements** : Comme pour les chèques, les échanges des virements donnent lieu à la comptabilisation le jour même.

#### **2.1.3.4.Les canaux de réception des appoints**

L'agence reçoit des appoints (chèques et effets) de quatre canaux :

- Les clients : particuliers et personnes physique ou morales domiciliés au niveau de l'agence.

---

<sup>63</sup> Chambre de compensation. Disponible sur : <https://www.cafedelabourse.com/lexiquer -le-processusbancaire- 43576.html>. (Consulté le 20 novembre2021).

## Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes

---

- Le réseau : les autres agences de la banque.
- La chambre de compensation.
- Les confrères : les autres banques.

### 2.1.3.5.Les modes de paiement

Après leur préparation, les appoints reçus de différents canaux sont tirés et classés par destination de recouvrement : la recette, le réseau, la chambre de compensation, les confrères recouvreurs. Chaque canal a sa répartition des destinations de recouvrement (ou mode de paiement) des appoints.

A la réception des remises par l'agence du tireur, le responsable du portefeuille vérifie le solde du compte client (tireur), deux cas se présentent <sup>64</sup>:

#### 1ercas : Provision suffisante

Le chargé de portefeuille retourne l'avis de sort avec la mention « payé » et procède à la comptabilisation. Au niveau de l'agence émettrice à la réception de l'avis de sort payé, le compte chèque à recouvrer va être soldé contre le crédit du compte bénéficiaire.

#### 2<sup>ème</sup>cas : Provision insuffisante

Dans ce cas le chargé de portefeuille rejette l'opération et retourne un avis de sort avec la mention « impayé ». Les valeurs impayées doivent être retournées au cours de la prochaine séance de compensation si non elles sont considérées comme payées.

### 2.1.4. Contraintes et rigidité de la compensation manuelle.

Le contexte prévalent au moment de la prise en charge du projet par le ministère des Finances était caractérisé par les contraintes et rigidités suivantes <sup>65</sup> :

- Une compensation manuelle est de longs délais de recouvrement ;
- Domination du chèque de retrait dans l'usage des moyens scripturaux ;
- Une absence de normes et pratiques concernant les caractéristiques interbancaires des moyens de paiement, en termes de sécurité ;
- Les logiciels de paiements dans quelques banques ne sont pas tellement sécurisés ;
- Faible utilisation des virements et prélèvements et utilisation marginale des effets de commerce ;

---

<sup>64</sup> SAIDANI O. SIDENAS H. « Modernisation du système de paiement en Algérie cas de la télé compensation interbancaire » mémoire de fin d'étude option Economie Monétaire et Bancaire.

<sup>65</sup> MOHAMED, Benbouziane. La bonne gouvernance : un préalable à la modernisation et au développement du Système bancaire, séminaire, université de Tlemcen, P. 09.

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

- Usage limité de la carte, circonscrite à la carte de retrait à piste magnétique ;
- La réglementation bancaire permet l'achat des chèques de banques même si la relation n'est pas domiciliée dans cette banque, d'où une fraude fiscale pour les comptes courants ;
- Utilisation des fax et téléphones : constituent des charges inutiles ;
- Utilisation abusive d'imprimés ;
- Système classique et ne répond plus aux exigences de la clientèle.

Cette situation a généré une méfiance à l'égard des moyens de paiement échangés, auprès de ceux-là même qui devraient en être les promoteurs.

### **2.1.5. Les objectifs de la modernisation**

La réforme mise en œuvre était conçue comme une réponse globale à ces rigidités dans le cadre d'un projet intégré et structurant de modernisation rapide des systèmes de paiement<sup>66</sup>.

Les actions mises en œuvre de cette réforme d'envergure nationale ont ciblé les objectifs des différents acteurs.

#### **1. Pour les pouvoirs publics algériens**

Les objectifs de la réforme sont :

- Réduire les coûts et délais de traitement des opérations ;
- Accélérer et sécuriser les échanges ;
- Améliorer la fluidité de la circulation des moyens de paiement ;
- Relever la rentabilité des banques et améliorer la qualité de leurs services ;
- Assurer la traçabilité des opérations.
- Et donc : augmenter la part des paiements scripturaux.

#### **2. Pour les autorités de régulation (CMC)**

Les objectifs sont :

- Réduire la part du cash dans les paiements (mouvements de capitaux non éditables, frais de gestion de la circulation fiduciaire) ;
- Réduire les délais de recouvrement des paiements scripturaux (soit 20 jours au minimum avant la modernisation) ;
- Mettre en œuvre des systèmes de paiements sécurisés en conformité avec les standards internationaux (domaine de la sécurité des systèmes de paiement) ;

Et donc : mettre en place les instruments de paiements et circuits d'échanges efficaces et sécurisés permettant d'augmenter la part des paiements scripturaux.

---

<sup>66</sup> Banque de développement local. Algérie, 2005, « Projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse », Direction de développement informatique, P. 15

### 3. Pour le secteur bancaire

Les objectifs sont :

- Améliorer l'image des services bancaires, comme base de la conquête de nouvelles clientèles suite à la libéralisation de leur activité ;
- Augmenter les dépôts à vue (provision restant aux comptes pour les paiements scripturaux, élimination du phénomène de « retrait mensuel unique ») pour créer une assise structurelle à la liquidité et la disponibilité permanente de ressources à faible coût ;
- Eliminer les risques induits par les conditions opérationnelles de traitement des opérations de paiement, notamment du fait de la difficulté d'établir les soldes des comptes courants dans les délais requis ;
- Réduire les coûts de traitement (manutention des espèces, gestion des opérations de retraits/dépôts, contrôles des paiements scripturaux) ;

Et donc : offrir à la clientèle actuelle et future les services de qualité basés sur le traitement optimisé des instruments de paiement et circuits d'échanges modernes, efficaces et sécurisés.

#### 2.1.6. Les étapes de la modernisation

Les principales étapes à travers lesquelles le projet a été mené par le ministère des Finances renseignent sur son amplitude et sur les moyens mobilisés pour en assurer la réussite.<sup>67</sup>

##### 1. Les travaux d'étude et d'analyse conceptuelle

Les travaux d'étude et d'analyse conceptuelle ont été menés au démarrage du projet avec tous les acteurs de la place (banques primaires, institutions interbancaires, Banque d'Algérie...) avec l'appui d'une expertise internationale spécialisée dans le domaine. Ces travaux ont abouti à la définition et à la mise en place du cadre conceptuel de conduite et de suivi du projet comportant les orientations stratégiques validées en matière de développement des instruments de paiements.

La conception retenue est un système qui repose d'une part sur la dématérialisation des instruments de paiements et d'autre part sur l'automatisation du traitement des données électroniques obtenues par la dématérialisation et présentées sous formats normalisés facilitant leurs échanges en intra et interbancaire.

Dans chaque banque et Algérie Poste :

- Les opérations intra banque sont initiées à l'agence où elles sont contrôlées avant d'être validées ;

---

<sup>67</sup>Ministère de Finance (2011). La modernisation des systèmes de paiement : une réforme exemplaire portée par un projet structurant, [www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-](http://www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-) -un (page consultée le 30 octobre 2021).

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

- Les opérations interbancaires, initiées à l'agence, sont transmises à travers le réseau interne au site central informatique. Elles sont échangées via une plate-forme participant unique raccordée localement au système d'information et communiquant avec le point d'accès à la compensation principale via le réseau interbancaire ;

Pour conduire ce projet à bonne fin, une organisation a été installée avec les institutions participantes à la réalisation du projet :

- La Banque d'Algérie (BA) ;
- Les banques commerciales (publiques et privées), Algérie Poste (AP) et le Trésor ;
- Les entités où structures interbancaires existantes où créées dans le cadre du projet (la société d'automatisation des transactions interbancaire et démonétique « SATIM », centre de pré compensation interbancaire « CPI », Comité de Normalisation) ;
- Algérie Télécom ;

L'association des banques et établissements financiers (ABEF).

### **2. La prise en charge des tâches au niveau des entités participantes**

- Mise en place des équipes internes pour la réalisation des tâches.
- Mise en place de comités de suivi (pour le contrôle des opérations bancaires) au niveau des banques publiques.
- Mise en place d'un dispositif par les Banques et AP relatifs à la fiabilisation et sécurisation des opérations bancaires.

### **3. La création d'institutions interbancaires**

- Création du Centre de Pré compensation Interbancaire (CPI), filiale de la Banque d'Algérie devant prendre en charge la gestion du système de télé-compensation ;
- Mise en place de l'entité de normalisation avec la création du comité de normalisation, Entité interbancaire, dont la présidence est confiée à la BA, chargée de la normalisation des instruments de paiements et des échanges interbancaires ;
- Organisation de la mission de suivi de l'évolution des instruments de paiements au sein d'un observatoire.
- Organisation au sein de l'ABEF d'un centre de concertation en matière de tarification pour la définition d'une grille tarifaire pour tous les instruments de paiements.

### **4. La production du dispositif légal et réglementaire**

Le cadre réglementaire et institutionnel de l'activité bancaire mis en œuvre par les autorités monétaires sert à maintenir l'intégrité du système de paiement, éviter une crise dans le secteur bancaire et protéger les déposants contre un comportement frauduleux.

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

L'exemple d'un dispositif de prévention et de lutte contre l'émission du chèque sans provision adopté par l'autorité monétaire (CMC) (règlement n°08 -01<sup>68</sup> du 20 janvier 2008 relative au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission du chèque sans provision).

### **5. La sécurisation des chèques**

Pour sécuriser ce moyen de paiement en détectant les chèques falsifiés, des fauxChèques par la :

- Mise en œuvre d'un dispositif de production de chèques normalisés sécurisés et Personnalisés en concertation entre la BA, les banques, AP, le Trésor et SATIM. Le but du dispositif est la prise en charge de la sécurisation du chèque sous forme de prestation assurée entièrement par le seul Hôtel des Monnaies.
- Mise en œuvre par les banques et AP du nouveau RIB (Relevé d'Identité Bancaire). Lenouveau RIB comporte 20 chiffres<sup>69</sup> et constitue un élément important de lanormalisation et de la sécurisation des opérations bancaires.

#### **2.1.7. L'adaptation du système d'information des banques à la télé compensation**

La mutation des systèmes d'informations visant notamment à :

- Renforcer la sécurité des systèmes d'information et l'organisation de l'exploitation informatique.
- Assurer l'évolution du système d'information est nécessaire pour répondre aux besoins de la clientèle.
- Mettre en place d'un dispositif de surveillance du réseau.
- Installation de VSAT<sup>70</sup> pour tous les sites.

### **2.2. Les nouveaux moyens de paiement**

La modernisation du système de paiement en Algérie s'articule essentiellement sur les systèmes de paiement de masse et le système de paiement de gros montants.

#### **2.2.1. Le système de télé-compensation de paiement de masse**

La télé compensation est, la dématérialisation tant des supports que des échanges. Il repose sur un système informatique d'échange de données numériques et d'images, limitant au maximum les échanges physiques des données et des valeurs. Il permet la réduction du délai de recouvrement des valeurs en le portant à un maximum de 5 jours, et assure ainsi la sécurité des paiements de masse.

---

<sup>68</sup>Règlement n°08-01, Journal officiel N°33, date 22 juin 2008, P.18.

<sup>69</sup> Code banque : 3 positions, code agence : 5 positions, numéro du compte : 10 positions, clé du compte : 2 positions.

<sup>70</sup> L'abréviation VSAT, pour Very Small Aperture Terminal « terminal à très petite ouverture » désigne une technique de communication par satellite bidirectionnelle, utile pour relier un petit site aux réseaux de communication, que ce soit pour la téléphonie ou pour l'accès à Internet

### 2.2.1.1. Définition du système de télé-compensation (ATCI)

En mai 2006 le système de télé compensation des paiements de masse dénommée ATCI (Algérie Télé compensation interbancaire) a été mis en production.<sup>71</sup> Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte).

Le système a été mis en production par la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments de paiements ont été introduits dans le système progressivement.

Le système ATCI est géré par le centre de pré-compensation interbancaire (CPI), société par actions filiales de la banque d'Algérie.

### 2.2.1.2. Le fonctionnement du système ATCI

L'architecture du système ATCI comprend<sup>72</sup> :

- Une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange ;
- Une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange.

Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions Nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs.

Les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter les chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiements en attente de leur intégration progressive dans le système de télé-compensation.

À la fin de mois d'avril 2009, ne transitent plus par les chambres de compensation manuelle que des virements globaux de salaires accompagnés des bordereaux de détail de salaires en attendant l'automatisation du règlement des virements dits multiples comprenant le transfert automatisé de virements de salaires des entreprises vers les banques et des banques vers le système ATCI.

### 2.2.2. Le système de paiement de gros montant RTGS

Le système à règlement brut en temps réel est qualifié de RBTR en français, et de RTGS en anglais (Real Time Gross Settlements), est un système de paiement dans lequel

---

<sup>71</sup>Rapport de la banque d'Algérie (2006) : modernisation de l'infrastructure du système de paiement, p.110. [Http://www.bankofalgeria.dz/rapport\\_ba/chap\\_06\\_06.pdf](http://www.bankofalgeria.dz/rapport_ba/chap_06_06.pdf) (Page consultée le 10 Novembre 2021).

<sup>72</sup> HAMDI L. IMOUSOURA DJ. « La modernisation des moyens de paiement cas CNEP Banque » mémoire de fin d'étude option Banque et marché financiers promotion 2017.

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

letraitement et le règlement des ordres s'effectuent en continu en temps réel (sans différé) et sur une base brute (transaction par transaction).<sup>73</sup>

Ce sont des systèmes électroniques qui utilisent des réseaux de télécommunication permettant un transfert d'informations en temps réel. Les règlements sont faits en monnaie centrale sur les livres de la banque centrale.<sup>74</sup>

Le RTGS est opérationnel en Algérie depuis début février 2006 et sert aux paiements électroniques interbancaires portant sur les grandes sommes dont le seuil minimum ne peut être inférieur à 1 million dinars algériens (DZD).

### **2.2.2.1. Les objectifs du système RTGS**

Les objectifs du système RTGS sont les suivants <sup>75</sup>:

- Une zone et une politique monétaire unique ;
- Supportant une exécution décentralisée des opérations ;
- Permet l'exécution rapide et sûre des paiements en monnaie de banque centrale en vue de prévenir le risque systémique ;
- Gestion technique des comptes ouverts aux établissements financiers sur les livres des banques centrales participantes sur une seule plate-forme, ce qui permet de réduire les coûts des opérations interbancaires ;
- Contrôle des opérations de fonds dont le montant est très important et du coup lutte contre le blanchiment d'argent.

### **2.2.2.2. Le fonctionnement du système RTGS**

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants RTGS est un système automatisé des paiements par ordres de virements. Ces ordres de virement sont effectués dans le système un par un et en temps réel (à la demande du client).<sup>76</sup>

Le système RTGS est représenté par quatre piliers :

- Il doit permettre un traitement des opérations sur une base unitaire. Les opérations sont traitées une par une après vérification de l'existence de la provision dans les comptes de l'établissement donneur d'ordre.
- Il doit traiter les opérations en temps réel, c'est-à-dire dès réception. L'imputation des opérations en comptabilité et le transfert de la provision du compte de l'émetteur de l'ordre au compte du bénéficiaire se font simultanément.

---

<sup>73</sup> NAZERI.B, Coulibaly. « La surveillance et l'exploitation bancaire d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS) », Centre Africain d'Etude supérieures en Gestion (CESAG), mémoire de fin d'étude, promotion 2002, p14.)

<sup>74</sup> La monnaie centrale représente les avoirs détenus sur les livres de la banque centrale.

<sup>75</sup> HAMDI L. IMOUSOURA DJ. « La modernisation des moyens de paiement cas CNEP Banque » mémoire de fin d'étude option Banque et marché financiers promotion 2017.

<sup>76</sup> Rapport de la banque d'Algérie (2006) « modernisation de l'infrastructure du système bancaire », page. 114 [http://www.bank-of-algeria.dz/chapitre\\_VI.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/chapitre_VI.pdf), (page consultée le 28 Décembre 2021)

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

- Le système, fonctionne en monnaie centrale ce qui assure la finalité du règlement.
- Les règlements se font par débit des comptes du donneur d'ordre et crédit des comptes du bénéficiaire. De ce fait, les soldes débiteurs ne sont pas autorisés ce qui peut créer des files d'attente.

Les paiements effectués dans le système sont irrévocables de façon à assurer la libre utilisation des fonds reçus par un participant pour l'exécution de ses propres opérations. En cas de paiement par erreur, le participant concerné doit demander au participant qui réceptionnait le virement de le lui renvoyer pour corriger l'erreur.

La participation des banques, permet de doter le système bancaire national d'un outil efficace de prévention contre les risques systémiques de liquidité et de crédit en conformité via des messages SWIFT (society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication).

Le système RTGS se compose d'une plate-forme de production (équipements informatiques et logiciels de paiement) reliée à des plates-formes dites « participant » installées au niveau des banques.

En outre, le système RTGS d'une plate-forme de secours à chaud qui réplique les paiements et, en cas de problèmes rencontrés sur la plate-forme de production, prend en charge automatiquement la suite des opérations.

Les participants du système RTGS sont : la banque d'Algérie, les banques, le trésor public, Algérie poste, Algérie clearing pour les paiements à la Bourse, et le CPI (centre de pré compensation interbancaire) pour les paiements de masse.

### **2.2.3. La Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)**

Société détenue par sept (7) banques algériennes : BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, ALBARAKA et CNEP banque et de l'institution des assurances CNMA. La société a été créée en 1995 pour l'automatisation et la numérisation des transactions bancaires, un volet important comptant parmi la réforme et la modernisation du secteur bancaire en Algérie.<sup>77</sup>

La SATIM œuvre à introduire la fonction du paiement électronique, opérationnelle depuis fin 2002. L'objectif est de toucher le grand public, de faire entrer la culture du paiement électronique en Algérie que ce soit au niveau des commerçants, de l'émetteur, de l'acquéreur et du client final « le particulier ».

Afin de réussir, la SATIM se penche sur le développement des distributeurs automatiques de billets (DAB), de cartes de paiement commerçant, ainsi que la carte internationale (Visa, Mastercard).

---

<sup>77</sup> [www.SATIM.dz](http://www.SATIM.dz)

**Tableau N°03 : Les actionnaires de la SATIM**

Actionnaires	Nombre d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13,74
BDL	36	13,74
BEA	36	13,74
BNA	36	13 ,74
CPA	36	13,74
CNEP	36	13,74
CNMA	36	13,74
ALBARAKA	10	3,82

Source : la Direction Monétique - SATIM Alger.

### **2.2.3.1. Les principales missions de la SATIM**

Les principales missions de la SATIM sont résumées par les points suivants<sup>78</sup> :

- Œuvre développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du réseau monétique en Algérie.
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires.
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques (cartes bancaires, DAB, GAB...).
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :
  - Maîtrise des technologies.
  - Automatisation des procédures.
  - Rapidité des transactions.
  - Economies des flux financiers.

### **2.2.3.2.Les activités de la SATIM**

La principale activité de la SATIM<sup>79</sup> porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés

---

<sup>78</sup><https://www.satim.dz/fr/la-satim/nos-missions.html>

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répondent aux exigences de la norme internationale EMV et qui permettent de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les terminaux de Paiement Électroniques et les Distributeurs Automatiques de Billets ;
- Back Office, qui permet les traitements de pré-compensation ;
- Plate-forme de télécommunication sécurisée qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique.
- Réseau d'acceptation DAB et TPE.
- Les modules de prévention contre la fraude.

### **2.2.3.3.Les différentes prestations fournies par la SATIM**

Les prestations fournies par la SATIM se résument comme suit :

- La personnalisation des cartes : la SATIM, assure par ailleurs, la personnalisation des supports carte : embossage, encodage de cartes de retrait normalisées et édition du code confidentiel. Cette prestation fait l'objet d'un contrat de service entre la banque et la SATIM qui définit les obligations des deux parties notamment, les délais et procédures de livraison.

- L'intégration des DAB : toute banque possédant des DAB ou souhaitant en acquérir, peut intégrer le système monétique géré par la SATIM. Les préalables à cette intégration sont la prise en compte des spécifications techniques, en particulier, le protocole de communication DAB/Serveur SATIM ainsi, que la disponibilité de la ligne « X25 » ou IP pour la connexion du DAB candidat à l'intégration. Les modalités de cette prestation sont régies par un contrat de service définissant les obligations des deux parties.

Les frais unitaires d'intégration sont payables en deux tranches (à la signature du contrat et à l'acquisition du DAB) pour toute la durée de vie du DAB sur le site choisi.

- La connexion des DAB aux serveurs SATIM : elle permet la remontée des transactions de retraits. Ces dernières concernant aussi bien les retraits locaux (porteurs de la carte et DAB du même établissement) ou déplacés (porteurs de la carte et DAB de deux établissements distincts) de plus un fichier est remonté l'organisme de compensation pour mise des soldes monétiques.

- Le traitement des litiges interbancaires résultants de l'activité monétique.

- Gestion de la liste noire, c'est-à-dire des clients douteux.

### **2.2.4. Le réseau SWIFT**

Acronyme de Society for Worldwide Interbank Financial  
Télécommunication, usuellement traduit Société de Télécommunication Financière

---

<sup>79</sup> SATIM Magazine, 2005, p.08.

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

Interbancaire Mondiale, SWIFT<sup>80</sup> est donc une société privée détenue par ses membres dont l'objet est d'assurer le fonctionnement d'un réseau international de communication électronique entre acteurs des marchés. La plupart des banques et de plus en plus d'acteurs non bancaires sont adhérentes à SWIFT.

Le SWIFT existe depuis 1973, il met à la disposition de ses participants un réseau propriétaire, sur lequel il garantit la rapidité, la sécurité, la confidentialité et l'inviolabilité des échanges. Le réseau SWIFT pour les opérations de banque correspondante est conçu pour répondre aux besoins des banques pour le règlement et la compensation bilatérale des paiements interbancaires.<sup>81</sup>

### **2.2.4.1. Le virement SWIFT**

Il existe plusieurs types de virement, dont le virement SWIFT, ce système permet des échanges privés de message télématique entre banque adhérentes et une rapidité inégalée à condition que la banque qui envoie des fonds et celle qui reçoit soit membre du réseau SWIFT.

### **2.2.4.2. Les avantages du virement SWIFT**

Les procédures SWIFT présente plusieurs avantages tel que<sup>82</sup> :

#### **a. Sécurité :**

- Les moyens de traitement de l'information qui interviennent aux différents niveaux du réseau sont équipés de programmes sophistiqués de détection des erreurs.
- Les messages échangés entre les concentrateurs et les centres de traitement sont cryptés par ordinateurs, le réseau est ainsi protégé contre les écoutes pirates.
- Une clé permet de vérifier l'identité de l'émetteur du message. La normalisation des messages supprime les risques non négociables de mauvaise compréhension.

#### **b. Rapidité :**

- Le temps de transmission d'un message est très inférieur au délai d'acheminement d'un courrier postal.
- Et si les communications par télex sont parfois plus rapides, elles sont réservées aux affaires urgentes ou d'un montant important.

#### **c. La fiabilité :**

---

<sup>80</sup> RICHARD, Montbeyre. « Le transfert de données bancaires à caractère personnel vers les Etats-Unis : Aspects Juridiques de l'Affaire SWIFT », thèse de master 2 professionnel droit de l'internet public, l'université Paris I Panthéon, 1 février 2008, p.6.

<sup>81</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Society\\_for\\_Worldwide\\_Interbank\\_Financial\\_Telecommunication](https://fr.wikipedia.org/wiki/Society_for_Worldwide_Interbank_Financial_Telecommunication).

<sup>82</sup> HAMDI L. IMOUSOURA DJ. « La modernisation des moyens de paiement cas CNEP Banque » mémoire de fin d'étude option Banque et marchés financiers promotion 2017.

## Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes

---

C'est une autre qualité du SWIFT. En raison de sa vocation, les utilisateurs doivent en avoir des positions 24 heures et 7 jours sur 7. Cet objectif est largement réalisé, puisque le taux de disponibilité effective est très important.

### 2.2.5. E-Banking

Selon Copulsky et Wolf, 2007 « les opérations bancaires par internet est un terme qui implique l'utilisation des ordinateurs, donc une livraison automatique par voie électronique comme Internet banking », et tient compte également d'autres dispositifs possibles comme le mobile « Mobile-banking », les téléphones, les télévisions numériques « TV-banking, etc. »<sup>83</sup>

E-Banking est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle de multiples canaux de distribution (internet, fax, voix vocale et MMS) à l'effet d'accéder aux informations relatives à ses comptes ce système, avait été lancé pour la première fois en Algérie, en janvier 2010 par la BNA, CPA et la BEA.<sup>84</sup>

La banque met en place toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection du service en ligne, e-banking. La protection se fait à trois niveaux :

- a. **Une connexion sécurisée** : « le protocole https ; // » L'accès en ligne au site internet banking est ainsi crypté pour renforcer la sécurité.
- b. **L'utilisation d'un mot de passe** : les clients souhaités le service e-banking doivent en faire la demande dans leur agence. Un client ne peut être enregistré qu'une seule fois dans le système d'e-banking doivent en faire la demande dans leur agence. Un client ne peut être enregistré qu'une seule fois dans le système d'e-banking.
- c. **Signature électronique rendue possible grâce au numéro d'identification** : le numéro d'identification vous a été remis lors de votre souscription au service e-banking le numéro d'identification affiche un code qui change toutes les minutes selon un algorithme relié à une horloge interne.

La combinaison de ces trois (3) éléments (identifiant, mot de passe, numéro d'identification) garanti une sécurité optimale des transactions sur e-banking.

#### 2.2.5.1. Les avantages de l'E Banking

---

<sup>83</sup>Copulsky, J.R. et Wolf, M.J.n (1990), « Relationship Marketing: Positioning for the future ». Journal of Business Strategy, p. 16-20

<sup>84</sup>ABDELKADER, Zaher. « Le crédit populaire d'Algérie lance l'échange de données informatisées au profit des entreprises », Interface Médias, 23 mars 2013, consulté le 15 Décembre 2021.)

### a. Les avantages pour les banques :

- L'e-Banking est plus rapide, il permet un gain de temps considérable : Le fait que les clients réalisent la majorité de leurs opérations par voie électronique conduit à un gain de temps conséquent pour les employés de la banque. Le client s'adresse le moins possible à une personne physique. Par conséquent, les guichets sont moins sollicités et les banques écartent progressivement toutes les opérations à faible valeur ajoutée, et leurs personnels ont été redéployés dans des services à plus forte valeur ajoutée.
- L'e-Banking offre de nouvelles possibilités : L'évolution des sites web des banques qui sont devenus de véritables outils transactionnels ont permis à la clientèle d'obtenir des informations sur les produits bancaires proposés, suivre ses comptes, effectuer des opérations liées à la gestion de ceux-ci, contracter des prêts ou réaliser des opérations d'investissements.

En 2006, la plupart des banques ont achevé la transition de leur « brochure en ligne » vers le lancement de services bancaires complètement en ligne. Ces nouveaux sites web améliorés offrent de l'interaction et se concentrent sur l'automatisation des services traditionnels dans un environnement en ligne, tels que les états financiers, le contrôle des soldes, les paiements en ligne, ou encore le signalement d'un changement d'adresse. Les fonctionnalités apportées par un site web, du point de vue de la banque, peuvent être divisées en (3) trois grandes opportunités distinctes liées à cette technologie à savoir : un outil de transmission de l'information, un outil pour véhiculer des transactions bancaires et un outil pour améliorer la relation clientèle.

- L'e-Banking est moins cher ; il réduit les coûts de transactions : Les services de banque à distance augmentent les recettes d'exploitation des services bancaires, en raison de la baisse du coût moyen de transaction (réduit de 50 % par téléphone et de 93 % par Internet, selon Unisys 1997), de la délocalisation des activités de télé service qui diminue les frais de structure, ainsi que des produits cachés (frais de connexion Internet pour réaliser des opérations traitées gratuitement au guichet). (Capiez, 2011).

Selon Deyoung (2003), « L'Internet a fortement réduit le coût de livraison de la plupart des services financiers. La rentabilité d'une entreprise dépend en partie de ses coûts. Parmi ceux-ci, les coûts de transaction sont primordiaux ».

### b. Les avantages pour les clients

Suite aux nouvelles attentes des clients vis-à-vis des nouvelles technologies mises en évidence par diverses études, les consommateurs déclarent privilégier la banque à distance pour les opérations courantes (Andersen Consulting-BVA, 1996). Les clients, s'ils restent attachés à l'agence, recherchent dans les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) un moyen de répondre à leurs attentes en matière de proximité, d'attention et d'intimité dans le conseil (Cegos, 1998. Capiez, 2011).

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

L'e-Banking est devenu au fil du temps, un fait de la vie et même une question de «survie » pour les banques afin de gagner la confiance de leurs clients. Il est perçucomme un moyen pratique, sûr et digne de confiance pour effectuer destransactions bancaires. Par ailleurs, les banquiers l'utilisent comme un avantageconcurrentiel et une méthode pour développer efficacement leurs activités au-delàdes barrières géographiques (Garcia et al, 2011).

Les clients préfèrent l'e-Banking pour le confort, la vitesse, des services autour deL'horloge et l'accès au compte de toutes les parties du monde (Cheng et al, 2006. AlNahian et al, 2009).

Globalement, l'e-Banking permet aux clients de bénéficier des avantages telsqu'une disponibilité permanente 24 heures /24, une offre transfrontalière et deplus en plus de fonctionnalités proposées.

### **c. Les avantages pour les entreprises**

Les produits de l'e-Banking disponibles sont essentiellement des solutions decollecte et de paiement. Les entreprises peuvent être bénéficiaires des avantagesde l'Banking et ses solutions efficaces de paiement. Par exemple, les entreprises transmettent seulement un fichier à la banque portant le nom et le montant dubénéficiaire. En réception de ce fichier, la banque procède au paiement de cesdifférents bénéficiaires ; cette procédure est appelée EDI (Echange de DonnéesInformatisées). Cette situation laisse l'entreprise concentrée sur sa principale activité et accroîtresa productivité. Aussi, les entreprises peuvent effectuer toutes leurs opérationsbancaires par voie électronique ; le dirigeant ou son responsable financier gérertout le flux de débit et de crédit. Wendel et Williams (2001) ont noté que « les PME en ligne sont plus rentables etproduisent des revenus plus élevés que les PME qui utilisent un seul canaltraditionnel. Grâce à l'Internet, les PME peuvent faire des recherches sur lesproduits bancaires, les taux d'intérêt, les conditions de banque, et ensuite choisirles prêteurs qui répondent le mieux à leurs attentes et besoins ». (Al Nahian et al,2009).

Grâce à la banque en ligne, « Vous n'allez plus attendre 24h pour avoir la preuveque le paiement a été fait avant de livrer la marchandise », explique M Esaïe DIEI,(Directeur des produits du détail et électroniques de la BIB = Business InternetBanking). « En même temps, vous avez une vue globale de la trésorerie del'entreprise en temps réel », soutient-il.

### **2.2.5.2.Les inconvénients de l'e-Banking**

L'e-Banking présente également certains inconvénients qu'on peut les citer commesuit :

- Il peut être lent et fastidieux et engendrer des services mal livrés.
- Certaines exigences d'authentification d'identité peuvent être ennuyeuses pour les clients.
- Il peut nécessiter beaucoup de paperasse pour les procédures d'enregistrementet de mise en place, telles que les documentations et les procurations auxconjointes ;
- Il peut être difficile pour les clients de se familiariser avec le site et le canalE-Banking de la banque,

## **Chapitre 2 :La modernisation des moyens de paiement aux seins des Banques Algériennes**

---

- Les solutions de l'e-Banking sont caractérisées par des changements et desajustements fréquents apportés au site web et aux canaux de distribution de labanque ; ce qui nécessite des efforts de familiarisation et dans certains cas uneréinscription et une documentation,
- Dans certains pays sous-développés et ayant un système juridique peu structurét une infrastructure technologique peu fiable, certains clients présentent uneréelle méfiance à l'égard de services de l'e-Banking susceptibles de les opposer àdes défis juridiques et de sécurité ;
- Enfin, certains clients préfèrent encore l'interaction humaine et l'attentionpersonnalisée ; ceci est totalement absent dans les services de l'e-Banking.

L'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire qui est intervenue avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Une loi qui marque au tournant décisif dans le processus de la réforme bancaire et financière dans la mesure où elle s'inscrit en rupture avec l'ancien système de financement de l'économie nationale. Cette loi qui en donnant à la Banque Centrale d'Algérie une pleine autonomie et un pouvoir en matière d'autorité monétaire.

### **Section 3 : les risques liés aux moyens de paiement électronique**

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ses différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risque nuisant à son activité.

#### **3.1. Les risques liés aux cartes bancaires :**

Les cybercriminels ne sont jamais à court d'imagination pour se servir des comptes bancaires des clients bancaires.

##### **3.1.1. Les techniques de fraude à la carte bancaire :**

Certaines sont connues depuis plusieurs années, mais les cybercriminels ont souvent un coup d'avance en tirant partie de l'évolution et la miniaturisation des technologies pour parfaire leurs dispositifs de piratage<sup>85</sup>.

##### **3.1.2. Les skimmers de DAB :**

Les skimmers sont des techniques frauduleuses qui consistent à piéger les distributeurs automatiques de billets pour collecter les données contenues sur les bandes magnétiques des cartes bancaires, ainsi que leur code confidentiel, pour récupérer les informations à leur insu.

##### **3.1.3. Le paiement sans contact :**

---

<sup>85</sup> <http://www.clubic.com/mag/sport/article-730483-1-securite-moyens-paiement.html>, CARTEGINI Jérôme, Sécurité bancaire: se prémunir des risques du NFC et des nouvelles fraudes, 2014, consulté le 10/11/2021.

Selon CNRS<sup>86</sup> : « La carte bancaire sans contact est un système de paiement qui comporte de graves lacunes de sécurité ».

Un hacker peut intercepter les données de la carte NFC, en passant près d'une personne qui est en possession de cette dernière, quel que soit l'endroit où elle se trouve (poche ou carte), et ainsi les envoyer à un complice qui s'en sert au même moment pour régler un achat.

### 3.1.4. le risque du paiement en ligne :

Le premier danger du paiement en ligne est le phishing, qui est une technique utilisée par les hackers pour usurper l'identité. Généralement, ces hackers se font passer pour une banque demandant de confirmer des coordonnées bancaires. C'est pourquoi il est important de toujours vérifier l'expéditeur des e-mails que nous recevons<sup>87</sup>.

## 3.2. Les risques financiers

Les risques financiers représentent l'un des principaux domaines de risques dans un système de paiement. Ils se divisent en deux catégories :

### 3.2.1. Le risque crédit

Les expositions au risque crédit entre les participants se produisent lorsqu'il y a un décalage entre l'acceptation d'un paiement par le système et le règlement définitif.

#### 3.2.1.1. Définition

Le risque de crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ces obligations, ou à la détérioration de sa solidité financière ou de sa situation économique au point de dévaluer la créance que l'établissement de crédit détient sur lui.

#### 3.2.1.2. Le risque de crédit dans les différents systèmes de paiement

##### a. Les risques de crédit dans les systèmes RTGS

Le système RTGS n'est, normalement, pas porteur de risque de crédit, vu l'inexistence de décalage entre le moment de l'acceptation des ordres de paiement et le règlement de ceux-ci.

Le risque de liquidité qui caractérise surtout les systèmes RTGS pourrait donner lieu à un risque de crédit si toutefois le dénouement n'a pas lieu.

---

<sup>86</sup> Centre National de la Recherche Scientifique

<sup>87</sup> PILLOU Jean-François, payé en ligne: quels risques, 2015, <http://www.commentcamarche.net/#ID=1561>.

**b. Le risque de crédit dans les systèmes de Règlement Net Différé (RND)**

Le système RND procèdent au règlement de tous les paiements déjà acceptés à unmoment prévu de la journée, généralement en fin de celle-ci.

Le moment de règlement étant déclaré du moment d'acceptation des ordres de paiement. Il pourrait constituer un facteur favorable à l'annulation de l'ordre de paiement par participant débiteur.

L'exposition au risque de crédit est menaçant durant toute la durée s'étalant du moment de l'acceptation d'un paiement jusqu'au moment convenu pour le règlement définitif.

L'incapacité de règlement d'un participant entraînant la modification des positions de ces derniers, pourrait les mettre dans l'incapacité de s'acquitter, à leur tour, de leurs propres obligations de paiement.

**3.2.2. Le risque de liquidité**

C'est le risque qu'un participant se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter en totalité d'une obligation à l'échéance.

**3.2.2.1. Définition**

Le risque de liquidité intervient quand l'un des participants n'est pas en mesure de faire face à ses obligations : il peut faire les fonds mais pas au moment voulu. Il peut être individuel ou collectif : dans ce cas, une banque participante est défaillante, dans l'autre c'est le marché qui n'est pas en mesure de fournir les liquidités requises pour équilibrer les échanges interbancaires (fuite des capitaux, réglementation des changes)<sup>88</sup>

**3.2.2.2. Risque de liquidité dans les différents systèmes de paiement**

Ce risque est très important dans les deux systèmes le RTGS et le RND

**a. Le risque de liquidité dans le système RTGS**

Le risque de liquidité sévit plus dans un système RTGS que dans un système RND. Cela découle du fait que le premier exécute les paiements sur une base brute (opération suropération) et en temps réel tandis que le deuxième effectue les règlements en fin de journée sur une base nette (après compensation des opérations).

Un participant opérant dans un système RTGS doit disposer des liquidités nécessaires sur son compte pour que le paiement soit accepté par le système.

---

<sup>88</sup>RAMBURE D, les systèmes de paiement, édition Economica, paris, 2005, p.118.

**b. Le risque de liquidité dans le système RND**

Dans un système RND, le risque de liquidité peut se manifester au moment prévu pour le règlement du solde de compensation. A ce moment, le participant pourrait se trouver dans l'incapacité de fournir la provision nécessaire et suffisante pour procéder au règlement définitif.

Cette dernière peut se révéler aussi impossible à dénouer que la première en raison de la modification des positions de participants. Ceux-ci pourraient se retrouver, ainsi dans une situation critique et imprévue de trésorerie.

**3.3. Les risques structurels**

Les risques structurels regroupent le risque opérationnel et le risque juridique. Cette catégorie de risque intervient dans l'environnement ou évoluent les systèmes de paiement et la structure de ceux-ci.

**3.3.1. Le risque opérationnel**

Le risque opérationnel est causé par la défaillance des infrastructures informatiques et opérationnelles, des mécanismes du contrôle interne ou du management ; comme il peut survenir, tout simplement, des erreurs humaines. Ces défaillances peuvent ainsi réduire l'efficacité et la crédibilité du système causant, en conséquence, un risque de perte.

Certains risques sont étroitement liés au risque opérationnel, tel que : le risque de fraude qui expose une partie à des pertes financières ; le risque qu'un tiers entre illégalement en possession de renseignements confidentiels sur les paiements, et qui sont susceptibles de lui permettre d'exploiter la situation financière de quelqu'un d'autre. Pour éviter ces risques, les systèmes de paiement sont conçus de telle sorte à répondre à deux éléments clés, à savoir :

- **La confidentialité** : la transmission des informations qu'aux personnes concernées pour les traiter.
- **L'intégrité** : le contenu du message ne sera pas détérioré lors de la transmission ou du traitement des informations.

**3.3.2. Le risque juridique**

Le risque juridique couvre toutes les failles et dysfonctionnements du cadre juridique qui sont en mesure de provoquer des incertitudes et des interprétations divergentes de la part des parties concernées et de laisser place à des litiges. Pour maîtriser ce risque et ne pas rencontrer d'autres risques qui en résultent (le risque de crédit ou de liquidité), il est essentiel que les règles et procédures du système ainsi que les lois et règlements relatifs aux paiements soient clairement définis.

### **3.4.Le risque systémique**

Le risque systémique peut être le résultat de tous les risques évoqués précédemment. Il se manifeste lorsque la défaillance d'un participant entraîne la défaillance d'autres participants (même ceux qui ne sont pas liés par une transaction avec la banque défaillante), créant ainsi un risque multilatéral sous l'effet d'une réaction en chaîne (effet domino) qui affecte de proche en proche l'ensemble du système et le met en péril.

En effet, une banque, ne pouvant pas approvisionner son compte de règlement auprès de la banque centrale, provoquerait des modifications des positions de trésorerie des autres banques, ce qui ne leur permet pas, à leur tour, d'honorer leurs obligations vis-à-vis de leurs confrères et de la banque de règlement. Cette réaction en chaîne peut provoquer des problèmes de solvabilité qui touchent tous les participants au système et menacent la stabilité du marché financier.

### Conclusion :

En dépit des réformes engagées dans le secteur bancaire, cette dernière demeure peu développée, réprimée et constitue un obstacle à la croissance.

Sous la pression des technologies de l'information et des communications, les systèmes de paiement connaissent une véritable mutation. Pour cela la Banque d'Algérie a entrepris le développement des normes et des standards de l'activité bancaire, la modernisation de l'infrastructure bancaire en matière de systèmes de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente.

Avec la mise en place de deux grands nouveaux systèmes de paiement interbancaire moderne, le premier c'est le système à règlement brut en temps réel (RTGS) opérationnel depuis février 2006, sert aux paiements électroniques interbancaires portant sur les grandes sommes dont le seuil minimum ne peut être inférieur à 1 million de dinars algérien (DZD), et le second c'est le système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI) a été mis en production en mai 2006 géré par le centre de paiement interbancaire (CPI).

---

---

## *Chapitre III*

# *La Modernisation des Moyens de Paiement et l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur les moyens de paiement électronique au sein de la BNA*

---

---

## **Introduction**

Vu le contexte actuel dans lequel nous vivons, la technologie occupe une place très importante dans notre vie, à travers divers produits et service à savoir le téléphone mobile et l'internet qui donnent un air nouveau à notre quotidien. A l'instar des autres secteurs ; le secteur bancaire ne reste pas en marge de ce développement, par l'introduction de nouveaux moyens de paiement électronique

A partir des éléments conceptuels, nous avons établi le cadre de la recherche sur le terrain dont l'objectif est d'apporter des éléments de réponses à la problématique de départ. A ce moment de notre travail de recherche, nous devrions confronter notre cadre conceptuel avec la réalité sur le terrain.

Pour ce faire, ce chapitre fera l'objet d'une analyse approfondie, de la Banque National d'Algérie. Donc il s'agit de déterminer et d'expliquer, l'effet de la crise sanitaire de la COVID-19 a-t-elle impacté le paiement en ligne et le paiement à travers le terminal de paiement électronique ?

Avant de développer ce point nous allons d'abord présenter d'une manière générale l'organisme d'accueille la banque BNA.

## **Section 1 : présentation de l'organisme d'étude (BNA)**

Dans cette section, nous allons présenter Banque National d'Algérie BNA, et l'état des lieux de la monétique aux niveaux de cette banque, ainsi ses missions et ses objectifs. Ensuite, nous allons parler sur la modernisation des moyens de paiement au sein de cette dernière.

### **1. Présentation générale de la BNA**

La Banque National d'Algérie (BNA), première banque commerciale algérienne créée le 13 juin 1966<sup>89</sup>, exerce toutes les activités d'une banque, elle assure notamment le service financier des groupements professionnels, des entreprises.

Elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques.

Constituée de 218 agences réparties sur tout sur le territoire national, 20 directions de réseau d'exploitations, 154 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), 113 Guichets Automatiques de Banques (GAB), plus de 6000 collaborateurs, plusieurs centaines d'entreprise abonnés au service EDI (Echange de Données Informatisée), 292 937 cartes inter bancaire, 3 836 671 comptes clientèles, Prés de 7000 cadres et employés actives au niveau des structures centrales, régionales et locales, 45 428 clients abonnés en E-BANKING, 5408 TPE installés, 13 web marchand.

### **2. Missions et objectifs de la BNA**

#### **2.1. Mission de la BNA**

Les missions<sup>90</sup> et activités de la BNA sont reprises dans ses statuts. Au titre de ces derniers, la Banque Nationale d'Algérie exerce toutes les activités d'une banque de dépôts :

- Elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises.
- Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, remboursable à vue, à terme ou à échéance fixe, émettre des bons et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité.
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédits et autres activités de banques.
- Consentir sous toute forme de crédits, prêts ou avances avec ou sans garanties.
- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'Etat, répartir toutes les subventions sur fonds publics et en surveiller l'utilisation.

---

<sup>89</sup> <https://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html>,

<sup>90</sup> Document interne de la banque BNA.

- Payer en lieu et place du débiteur toutes créances avec subrogation dans les droits étranger du créancier.
- Souscrire, escompter, prendre en pension ou acheter tout effet de commerce : bons, annuités et valeurs émis par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et en général tout engagement à échéance fixe transmissible à ordre résultant d'opération faite par tout établissement et administration publique.
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur.
- Recevoir en dépôts tous titres et valeurs.
- Recevoir ou effectuer tous paiements et tous recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financiers.
- Louer tous les coffres et compartiments de coffres.
- Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes les valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux.
- Procéder ou participer à l'émission, à la prise ferme, à la garantie, au placement, ou à la négociation de toutes valeurs mobilières, soumissionner tout emprunt public ou autres, acquérir, aliéner ou nantir toutes valeurs mobilières, assurer les services financiers de tout titre.
- Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à terme, contracter tous emprunts, prêts, nantissements, report de devises étrangères.

## 2.2. Objectifs de la BNA<sup>91</sup>

La réaction des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays.

En relation avec cette évolution, la banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

- S'adapter aux règles de la commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale qui connaît déjà de profonds changements dans ses structures et son organisation.
- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services qui directement ou indirectement peuvent encore augmenter d'avantage cette rentabilité.
- La préservation de ses propres équilibres.
- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.

## 3. Modernisation des moyens de paiement aux seins de la BNA

Le développement des paiements électroniques par la dynamisation de l'émission des cartes ainsi que du réseau d'acceptation des terminaux de paiement électroniques TPE à

---

<sup>91</sup> Document interne de la banque BNA.

travers le déploiement massif sur les commerçants, a constitué un axe prioritaire dans la stratégie commerciale de la BNA.

Et c'est à cet effet que la Direction Générale de la Banque a décidé de créer une structure centrale exclusivement dédiée au développement et à la dynamisation du réseau d'acceptation TPE.

Il y a lieu de noter que la mission de la structure en question s'articule sur les quatre axes suivants :

- Le déploiement massif des terminaux de paiement électroniques.
- La promotion du paiement par carte CIB au niveau du réseau commercial de la Banque.
- L'extension et la fiabilisation du réseau d'acceptation TPE.
- L'amélioration de l'efficacité commerciale de la Banque par le biais d'un travail de proximité à mener auprès des porteurs de cartes CIB et des commerçants.

La Direction des Instrument de Paiement et Monétique, a pour missions de :

- Contribuer en collaboration avec les structures commerciales concernées, la stratégie relative au développement des paiements électroniques notamment celle se rapportant à l'acceptation des Terminaux De Paiements Electronique TPE.
- Veiller à l'application des orientations stratégiques de la Banque portant sur la dynamisation de l'acceptation des paiements électroniques.
- Assurer le pilotage des actions relatives au développement des paiements électroniques.
- Veiller à la qualification et l'encadrement de la force de vente.
- Contribuer à la détermination et à l'enrichissement de la grille des objectifs commerciaux traitant de l'acceptation des paiements électroniques.
- Développer, diversifier et équilibrer le portefeuille clientèle de la Banque à travers la domiciliation des opérateurs de petite taille susceptible à se doter en TPE.
- Capter les ressources à travers la démultiplication des ouvertures de comptes.
- Favoriser la vente des produits et services rattachés aux comptes commerciaux.
- Augmenter le mouvement d'affaires dans les guichets de la banque.
- Veiller à la densification du paiement par carte CIB au niveau des commerces déjà équipés par ces instruments et bien aussi démarcher des nouvelles relations.

- Réaliser des opérations de marketing direct au niveau de nos agences commerciales et aussi au sein des commerces dotés par la Banque en TPE afin de promouvoir l'utilisation de la carte CIB.
- Conclure des contrats de partenariat portant sur l'installation des terminaux de paiements électroniques visant à favoriser l'augmentation des volumes transactionnels.
- Veiller à la disponibilité d'un service après-vente pour les commerçants équipés par la Banque en instruments d'acceptation des paiements électroniques.
- Représenter la Banque auprès des institutions et des organismes externes pour tout ce qui a trait aux paiements électroniques sur délégation de la Direction Générale.
- Prendre part aux comités dont la Direction est membre.

## **Section 2 : Evolution des moyens de paiement électronique au niveau de la banque BNA :**

Compte tenu du développement et la généralisation des moyens de paiement électronique dans la sphère économique et bancaire en particulier, la BNA Banque a pris l'initiative de mettre en place un programme d'action axé sur la modernisation de ces moyens de paiement, et l'amélioration de ces prestations bancaires.

En effet, ce projet de modernisation est amorcé par la mise en place d'un réseau d'information et de transmission des données répondant aux normes technologiques modernes utilisées pour accéder à des produits et services de qualité et assurer la sécurité des opérations bancaires.

Cette section a pour objectif de définir le mode opératoire de traitement des moyens de paiement, ainsi d'étudier l'impact du COVID-19 sur les moyens de paiement électronique.

### **2. Les moyens de paiement électronique utilisés par la BNA :**

Les moyens de paiements électroniques<sup>92</sup> que la BNA utilise se distinguent en trois catégories :

#### **2.1. Le site internet « BNA.net »**

BNA.net, est un nouveau service avec abonnement qui permet non seulement de rester connectés aux comptes en toute sécurité, mais aussi d'accéder aux nombreux services associés, et ce 24H/24 et 7J/7, en téléchargeant l'application mobile « BNAtic » sur Play store en saisissant « BNA.tic » et bientôt disponible sur App/store.

Avec le service BNA.net, une banque est aussi mobile que vous, elle assure à la fois : La sécurité, La facilité, Diversité et Proximité.

---

<sup>92</sup> Documents interne de la BNA « les argumentaires de vente » 2021,

## 2.2. La monétique au sein de la BNA

La monétique est considérée depuis longtemps comme un secteur d'avenir et la clé du bien-être bancaire aussi bien pour les particuliers, les professionnels que pour les institutions

La monétique est l'un des secteurs d'activité des établissements bancaires, elle désigne l'ensemble des traitements électroniques, informatiques et télématiques nécessaire à la gestion des transactions monétaires et de transfert de fonds monétaires et pour cela on distingue (04) quatre types de la monétique<sup>93</sup> :

### 2.2.1. Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Un terminal de paiement électronique (TPE)<sup>94</sup> est un appareil électronique capable de lire les données d'une carte bancaire, d'enregistrer une transaction, et de communiquer avec un serveur d'authentification à distance.

Un TPE réalise une transaction électronique grâce à des éléments (lecture carte à puce ou piste magnétique...) qu'il vérifie, formalise un compte-rendu de cette transaction (impression/...) puis transmet ses transactions à la banque du commerçant (acquéreur).

Le montant de la transaction est débité du compte bancaire du client et crédité sur le compte courant professionnel.

En souligne que la stratégie nationale, dans ce domaine, repose sur la poursuite de la généralisation des terminaux de paiement électronique, précisant que plus de 39 000 TPE sont en service à travers l'ensemble du territoire national, chez les pharmaciens, les gérants de grandes et petites surfaces de distribution, des hôtels et des restaurants. À noter que le coût de la transaction de paiement par carte CIB est nul pour le porteur, alors que la redevance du commerçant pour sa banque domiciliataire est de 1,5% du montant de la transaction. Ce taux est identique pour toutes les banques.

Cet équipement est destiné aux clients (commerçants, entreprises et grands facturiers) il garantit à la fois un gain de temps, Le TPE contribue à faciliter les achats des clients dans un climat de sécurité et de confiance, ce qui permettra de dynamiser les ventes et accélérer le développement du business, ainsi une meilleure traçabilité des paiements toutes les opérations sont transcrites sur le journal du TPE, ce qui permet de consulter le détail des opérations encaissées par carte et de simplifier les arrêtés de caisse. Toutes les opérations TPE figurent sur le relevé de compte bancaire et sont consultables également en ligne via l'outil e-banking.

Il existe quelques inconvénients à l'utilisation de cette technologie, bien minimes, selon nous, par rapport à ses avantages :

- L'utilisation d'un TPE peut engendrer **d'éventuels surcoûts** selon la technologie choisie ;

---

<sup>93</sup> Revue d'information de la BNA. P87.

<sup>94</sup> Document interne de la BNA.

- Comme toute machine électronique, un TPE peut **tomber en panne**.

### 2.2.2. La carte CIB

La carte interbancaire « CIB »<sup>95</sup> est un support de paiement et/ou retrait émis par un organisme financier adhérent au Réseau Monétique Interbancaire (RMI), répondant aux normes international EMV (Europa Mastercard Visa). Pour développer un système monétique, il faut donc des commerçants acceptant le paiement par carte, et des particuliers qui soient porteurs de cartes, et un système interbancaire de paiement par carte, qui met en scène les acteurs suivants :

- La banque émettrice (banque du porteur de carte).
- La banque acquéreur (banque du commerçant).
- Le porteur de carte.
- Le commerçant.
- Un organisme de compensation.
- Un centre de traitement interbancaire (SATIM).

La carte CIB permet d'effectuer des opérations de :

**\_ Retrait sur « DAB/GAB » :** Moyen pratique, la carte interbancaire CIB permet d'effectuer des opérations de retrait d'espèces dans tous les DAB de BNA Algérie ainsi que sur ceux des confrères, et cela 24h/24 et 07j/07.

**- Paiement sur « TPE » :** Pour plus de liberté, la carte interbancaire CIB permet d'effectuer des achats chez les commerçants adhérents au réseau TPE « Terminal de Paiement Électronique ».

**- E-paiement :** Fonctionnalité moderne, la carte CIB permet à ses porteurs d'effectuer des transactions de paiement de biens, de services et de factures, sur les sites Web-Marchand.

#### 2.2.2.1. Les avantages de la carte interbancaire « CIB »

Le paiement par carte interbancaires est avantageux pour plusieurs raisons. Voici une brève liste des avantages rencontrés:

##### A. Pour la clientèle :

- Effectue sur le territoire national, des retraits d'espèces sur l'ensemble des appareils de distributions automatiques de billet (DAB) de tous les établissements adhérent au Réseau Monétique Interbancaire (RMI) ;
- De retirer des espèces concurrence d'un montant plafond ;
- D'effectuer des retraits chaque jour, à toute heure, y compris les week-ends et les jours fériés ;
- Régler des achats et des services sur les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE),

---

<sup>95</sup> Document interne de la banque BNA.

- installés au niveau des commerçants affichant le logo CIB ;
- Effectuer des opérations à l'étranger dans le cas d'une carte internationale ;
- Pour les détenteurs de la carte Gold, un plafond conséquent et une grande capacité de retrait et de paiement.

#### **B. Pour la banque :**

- De mobiliser des ressources par la fidélisation de la clientèle ;
- De réduire la fréquentation des agences pour des opérations à faible valeur ajoutée ;
- D'améliorer la qualité des services ;
- D'augmenter ses sources de gains (commissions sur la carte et sur chaque transaction).

#### **C. Pour le commerçant :**

- Eviter la manipulation des espèces et des retours de chèques sans provisions ;
- Avoir la garantie de paiement de la facture ;
- Bénéficier d'une gestion plus aisée ;
- Disposer d'un crédit immédiat de son compte courant.

#### **2.2.2.2. Type de la carte CIB**

La BNA dispose de (02) gammes de cartes CIB :

- La carte « Classique » : offert aux porteurs des revenus supérieurs à 120 000DA/mois.
- La carte « Gold » : offert aux porteurs des revenus supérieurs a 120 000DA/mois.

#### **2.2.3. Carte affaire**

La carte affaire est une carte bancaire exclusivement dédiée au dépenses de l'entreprise. Elle est remise aux salariés pour payer leurs frais professionnels : frais de déplacements, diners d'affaires. Le prélèvement peut se faire soit sur le compte de l'entreprise, soit sur celui de salarié afin de le responsabiliser d'avantage. Dans ce cas, l'entreprise, grâce au différé de paiement, lui rembourse ses frais avant qu'il ne soit débité par la banque.

La carte affaires est remise gratuitement à la demande du titulaire du compte ou à leurs mandataires dument habilités et à une validité de trois (03) ans. Elle permet le retrait d'espèce sur les GAB et DAB de la BNA ainsi que sur les DAB confrères. Et le paiement via internet, et sur le TPE.

On distingue (02) deux type de carte affairesest elles sont plafonnée mensuellement

- Carte affaires« classiques » Professionnels et Entreprises : offerts aux porteurs d'effectuer des retraits d'un montant de 50 000DA/mois et un montant de 300 000DA de paiement en ligne et un plafond de paiement sur TPE d'un montant de 80 000DA

- Carte affaire « Gold » Professionnels et Entreprises : offerts aux porteurs d'effectuer des retrait d'un montant 80 000DA/mois et montant de 999 999DA de paiement en ligne et un plafond de paiement sur TPE d'un montant 150 000DA pour la carte affaire professionnels et 250 000DA pour la carte affaires entreprise

### **2.2.3. Carte ELITE**

La carte ELITE est une carte bancaire de prestige qui donne accès à son détenteur à de nombreux services autres que celui d'un simple paiement. Assistance médicale, conciergerie et prévoyance, la carte ELITE offre à ces clients de nombreux services et avantage. Parmi eux, une offre notamment d'assurance et d'assistance. Celle-ci ne couvre pas uniquement les titulaire de la carte. Ses descendants directs et ses petites enfants sont également couverts elle offre un large service, particulièrement utile lorsque l'on voyage, le Service conciergerie est c'est pour orienté le client vers les meilleurs choix de table, de voyage ou d'achats en tout genre.

## **2.3. La banque à distance**

Toutes les banques proposent à leurs clients d'accéder à leurs comptes directement par internet ou leurs applications mobiles. Les services de banque à distance permettent de consulter et de gérer toutes ses opérations bancaires sans se soucier des jours et heures d'ouverture de son agence bancaire.

### **2.3.1. L'E-Banking au sein de la BNA**

Le E-Banking<sup>96</sup> ou électronique banking c'est un service fourni par plusieurs banques est compris la BNA, qui permet aux clients de mener des transactions bancaires à travers l'internet en utilisant des ordinateurs, des portables mobiles, des Smartphones, et autres appareils.....

Le E-Banking est un service qui assure aux clients : la sécurité, facilité, la diversité et le Suivez des opérations bancaires partout.

### **2.3.2. Le service Echange de Données Informatisées (EDI)**

Le service des ordres de virements par échange de données informatisées consiste à échanger des données informatisées à distance entre l'entreprise et la Banque via le canal e-banking déjà opérationnel<sup>97</sup>.

La BNA mets a la disposition de ses clients le virement de salaire par EDI. C'est un service qui permet de procéder aux virements de salaires par un traitement automatique en utilisant les nouvelles technologies de communication.

---

<sup>96</sup> <https://www.bna.dz/fr/pme-pmi/banque-a-distance.html>,

<sup>97</sup> Document interne de la BNA.

✚ Les clients de la banque doivent impérativement disposer d'autorisation d'accès au service e-banking (autorisation web) afin d'être habilité à utiliser le nouveau service de transfert des fichiers de virements par EDI

Le service web EDI garantie une sécurité raisonnable et une célérité dans le traitement des opérations, l'efficacité, l'intégrité des opérations, La fiabilité des messages est renforcée par différents contrôles : la traçabilité des messages et authentification des partenaires, la confidentialité des informations échangées, ainsi l'accessibilité et commodité

### **2.3.3. L'E-paiement BNA**

L'E-paiement est un projet de place sponsorisé par les pouvoirs publics. Il est un service qui permet au porteur de la carte CIB en sa qualité de « Web Acheteur », d'effectuer des transactions de paiement de biens et de services sur les sites « Web Marchand ».

Le paiement en ligne est tout simplement un échange d'argent par système électronique. Il s'agit des paiements que l'on réalise sur Internet ou via des réseaux de télécommunications, générés à partir soit d'un ordinateur, soit d'un téléphone mobile. Actuellement il est très bien implanté et utilisé par la majorité des personnes et entreprises ayant un commerce sur internet.

### **2.3.4. WIMPAY-BNA**

La BNA lance une nouvelle application WIMPAY-BNA<sup>98</sup> qui permet de payer les facture et achat via un Smartphone sans carte et sans espèce, c'est solution de paiement basée sur le scan du QR-code, destinée aux particuliers, professionnels et entreprises, téléchargements gratuitement sur Play Store et sur App Store. Le WIMPAY-BNA est un moyen Sécurisé, moderne, pratique et rapide.

## **Section 03 : Etude empirique sur l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les moyens de paiement électronique au sein de la BNA**

Cette section sera présentée comme suit, premièrement nous présenteront la méthodologie de recherche de notre travail, nous examinerons l'échantillon d'étude et par la suite nous passerons à l'interprétation des résultats obtenus. En dernier nous allons évoquer l'impact de la COVID-19 sur les moyens de Paiement et Monétique.

### **3. Méthode et recueils des données**

#### **3.1.Méthode de recherche**

L'Objectif de cette étude est d'évaluer l'impact qu'a eu la pandémie du Covid-19 sur le paiement électronique en Algérie. Pour ce faire, on a suivi une approche descriptive

---

<sup>98</sup> Document interne de la BNA.

analytique des différents indicateurs du paiement électronique en Algérie, à savoir, le paiement en ligne et le paiement sur les TPE.

### 3.2. Recueil des données

Pour atteindre notre objectif de recherche, nous avons fait le choix de recueillir des informations au sein de la Direction des Instrument de Paiement et Monétique (DIPM). Cette établissement qui est rattaché et partage un lien directe avec la direction générale de la banque National d'Algérie, a pour principale objectif de :

- Le déploiement massif des terminaux de paiement électroniques ;
- La promotion du paiement par carte CIB et en ligne, au niveau du réseau commercial de la Banque ;
- L'extension et la fiabilisation du réseau d'acceptation TPE et en ligne ;
- L'amélioration de l'efficacité commerciale de la Banque par le biais d'un travail de proximité à mener auprès des porteurs et aux commerçants, des cartes CIB et une plateforme de paiement en ligne.

### 3.3. Traitement des données

A la suite du travail de terrain réalisé auprès des responsables de la BNA, nous avons pu constituer une base de données significative, que nous allons analyser dans les points qui vont suivre.

Dans cette section nous allons présenter, décrire et commenter les résultats des graphiques.

#### 3.3.1. Nombre de carte CIB en circulations

La BNA banque a beaucoup investie dans la commercialisation de sa carte bancaire CIB dont l'objectif d'augmenter le nombre de porteurs de cette carte.

Le Tableau suivant représente l'évolution du nombre de carte CIB en circulation.

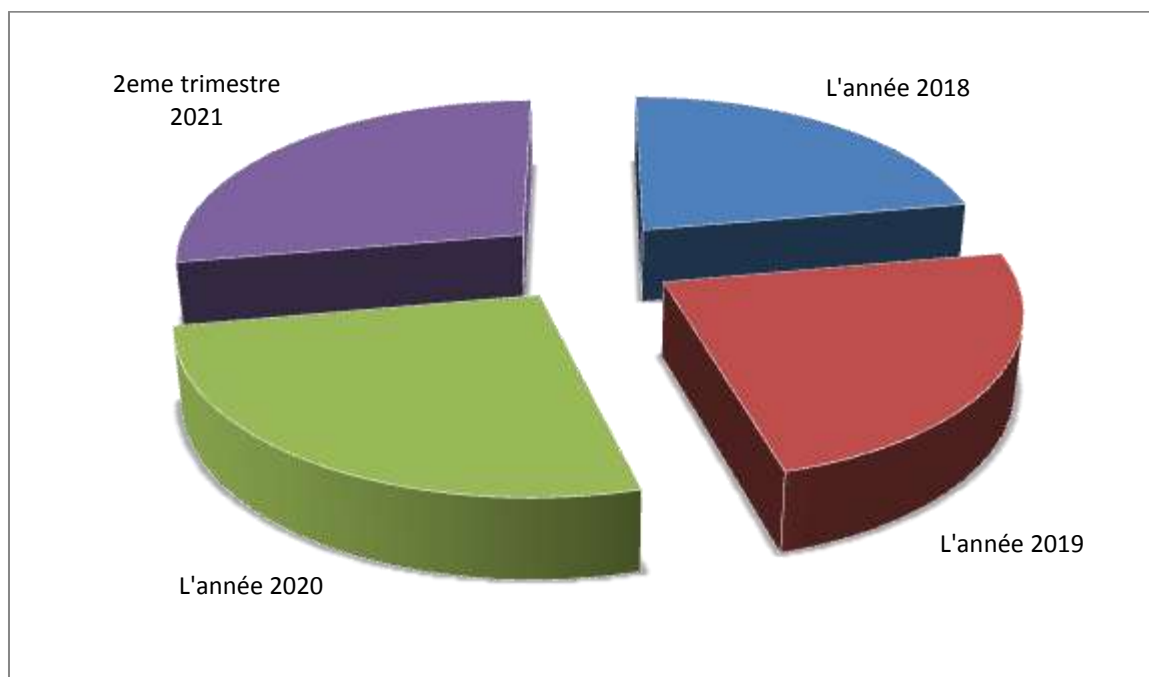
**Tableau N° 04: Evolution du nombre de carte CIB en circulation**

Période	2018	2019	2020	30 juin 2021
Evolution de Nombre de Carte CIB en Circulation	234 122	248 832	278 315	292 937

Source : données collectés auprès de la DIPM.

Le tableau ci-dessus nous présente l'évolution du nombre de carte CIB en circulation réalisé par la Banque National d'Algérie. Pour mieux lire l'évolution du nombre de paiement opérés durant les années allant de 2018 à2021, nous proposons de voir le schéma ci-dessous.

**Figure N° 03 : Evolution du nombre de carte CIB en circulation**



**Source :** élaboré par nos soins a partir des données collectés auprès de la DIPM.

Le premier graphique montre l'évolution annuelle du nombre globale des cartes CIB en circulation. Réellement on peut remarquer que ce nombre est en évolution progressive durant les trois derniers exercices tel qu'il a pu augmenter à 278 315 cartes durant l'année 2020 en augmentant d'un taux de 11.85% par rapport à l'année 2019.

Durant l'année 2021, nous avons enregistré 292 937 cartes en circulation, ce nombre ne constitue pas forcément une régression, sachant que les données collectés par la DIPM pour 2021, ne représente que le 2<sup>eme</sup> trimestre de 2021, bien au contraire ça annonce plutôt un bon début, vu que le deuxième trimestre de l'année 2021 représente environ 5.25% du nombre perçu en 2020 qui est de 278 315 cartes

La coutume des citoyens à l'utilisation de ces moyens de paiements tant à augmenter, du fait que les citoyens commence à s'adapter à ce nouveau mode de paiement, et que la confiance commence à s'installer concernant l'utilisation des identifiants de la carte CIB.

### 3.3.2. Evolution du Le nombre de TPE installés

Le Nombre des TPE acquis et installés par la banque BNA dans le cadre d'achat groupé et piloté par la SATIM s'est évalué par 5 408 TPE installés auprès de ces différents clients notamment les commerçants dans le 2eme trimestre 2021.

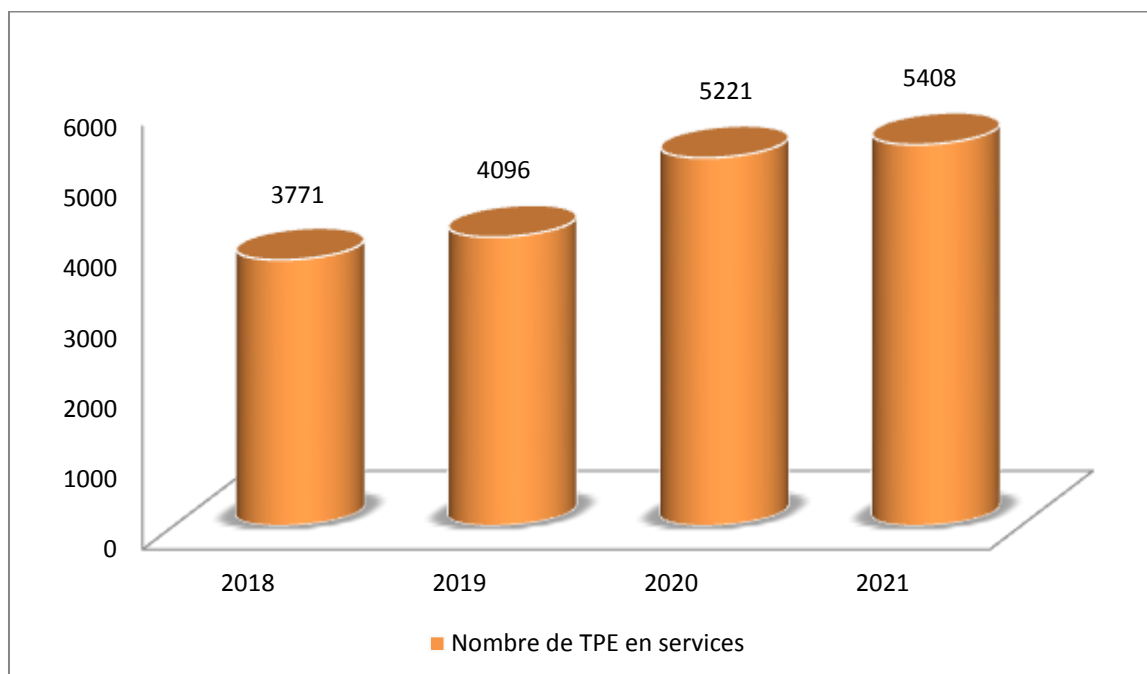
**Tableaux N° 05: Nombre de TPE en services**

Période	2018	2019	2020	Au 30 juin 2021
Evolution du nombre des TPE	3771	4096	5221	5408

**Source :** Donnée Collecte auprès de la Direction des Instrument de Paiement et Monétique.

L'énoncé du tableau ci-dessus nous montre, le nombre de TPE mis en service par la banque. Pour mieux lire l'évolution du nombre de TPE opérés durant les années allant de 2018-2021, nous proposons de voir le schéma ci-dessous.

**Figure n° 04: Nombre de TPE en service**



**Source :** établie par nos soins a partir des donnée collecté auprès DIPM.

D'après le deuxième graphique on constate réellement que le nombre des TPE installés par la BNA est en évolution progressive tel qu'il a augmenté en 2021 d'un taux de 3,58% par rapport à l'année 2020 avec 187 TPE nouveaux.

Cela démontre la volonté de généraliser le paiement électronique par les autorités algériennes afin que la carte interbancaire soit plus utilisée par les porteurs. Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (Europay, MasterCard, Visa), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés.

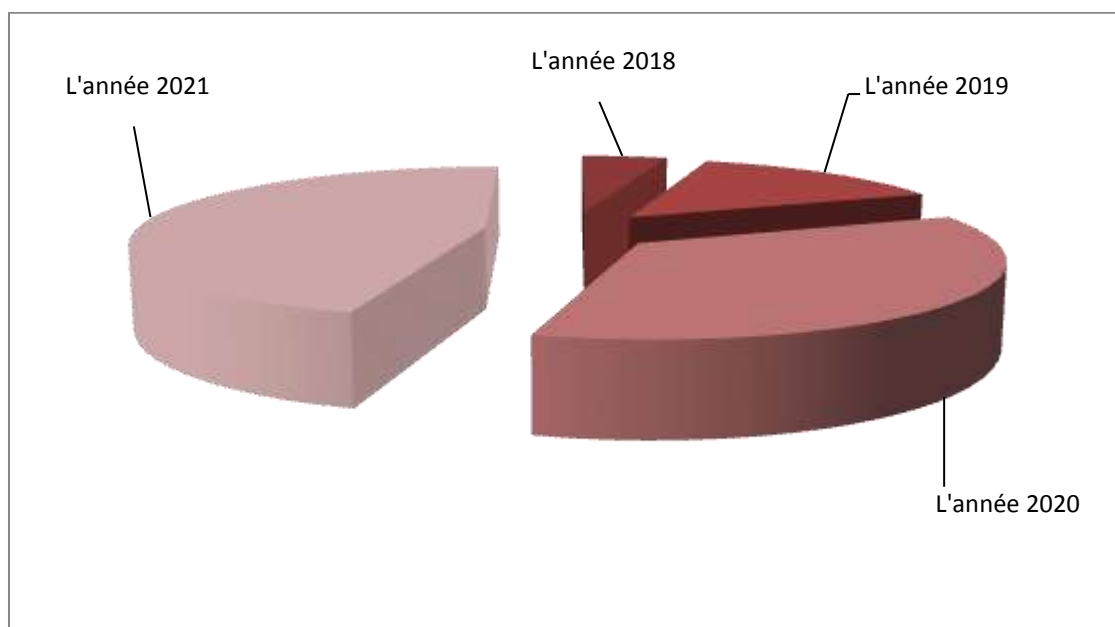
Actuellement, en Algérie toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

### 3.3.3. Utilisation des terminaux de paiement électronique durant la période 2017-2020 :

L'objectif de la BNA est le même objectif tracé par les pouvoirs publics visant à promouvoir le paiement électronique dans le but de réduire l'utilisation de l'espèce.

Depuis le lancement du projet de déploiement du paiement électronique le mouvement transactionnel effectué sur son parc TPE ne cesse d'augmenter grâce aux mesures qui ont été prises par la Banque pour la généralisation et la vulgarisation du paiement de proximité à travers tout le territoire national.

**Figure n°05: Evolution du mouvement transactionnel.**



**Source :** Donnée collecté auprès de la Direction des Instrument de Paiement et Monétique.

Dans le troisième graphe on constate que la BNA a enregistré un taux de croissance de 144 % concernant le nombre d'opération de paiement réalisé sur son parc TPE durant l'année 2020 par rapport à l'année 2019. Est un taux de croissance de 29.13% durant l'année 2021 par rapport à l'année 2020.

La BNA envisage dans les jours à venir de proposer d'autres services dans le domaine de la monétique tel que le Mobile paiement et le QR Code « WIMPAY-BNA ».

Nous pouvons ainsi constater que c'est durant la période de la crise sanitaire que les clients de la BNA utilisaient le plus de transactions, en faisant recours au paiement électronique. L'évolution en termes de mouvements transactionnels ne cesse d'augmenter, et cela peut aussi être le fruit des efforts de la direction de la BNA dans la promotion de leurs produits bancaires.

### 3.3.4. Opérations de paiements sur terminal de paiement électronique (TPE)

Dans ce qui suit nous allons nous intéresser aux opérations de paiements par carte bancaire à travers TPE, effectués par la clientèle de la banque National d'Algérie entre 2018-2021, on distingue entre deux types d'opérations, le paiement sur TPE qui distingue d'une part toute opération de vente / achat d'un produits, rémunération d'une prestation de service..., d'autre part le paiement de facture sur TPE (recharge mobile, ADSL, Facture fixe, électricité, eau.....)

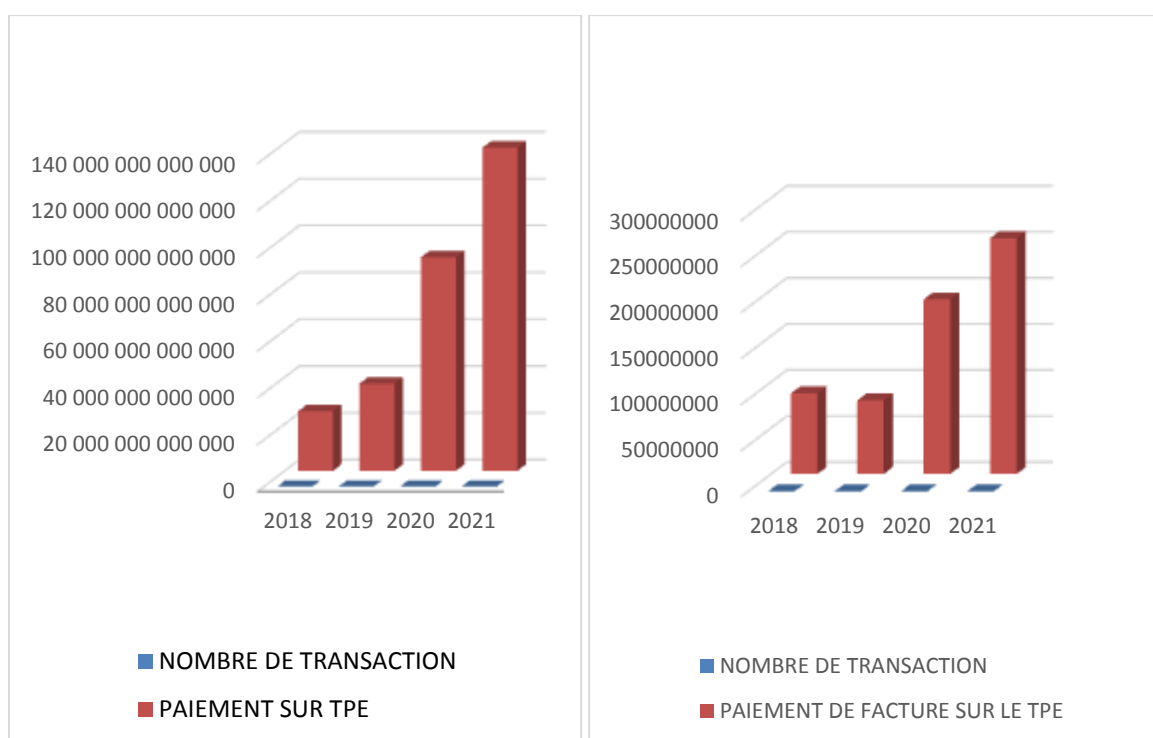
**Tableau N°06: Paiement par carte bancaire à travers TPE**

	Nature de l'Opération	Nombre Total d'Opération	Nombre de Transaction	Montant (DA)
2018	Paiement sur TPE	37 600	37 511	25 364 057 981 738
	Paiement de Facture sur TPE		89	87 569 318
2019	Paiement sur TPE	42 156	42 005	37 194 557 440 117
	Paiement de Facture sur TPE		151	80 135 508
2020	Paiement sur TPE	53 393	53 167	91 169 249 330 002
	Paiement de Facture sur TPE		226	189 692 620
2021	Paiement sur TPE	71 254	71 005	138 005 167 225 771
	Paiement de Facture sur TPE		249	256 251 080

Source : Donnée collecter auprès de la DIPM

L'énoncé du tableau ci-dessus nous montre, le nombre de transaction de paiement de facture par TPE et le paiement sur TPE, ce dernier, suivi du montant de transaction, augmente chaque année, plus particulièrement en 2020-2021, les clients de la BNA ont choisit de régler leurs factures et achats, via l'utilisation de la carte CIB à travers le TPE, ce qui permet d'éviter le contact avec la monnaie (pièces et billets) qui constituent une voie importante dans la propagation de la COVID-19.

**Figure N° 06 : Paiement sur TPE** **Figure N° 07 : Paiement de Facture sur TPE**



**Source :** Etabli par nos soins a partir des données collectés auprès de la DIPM

Les deux graphes, illustres la hausse du nombre de transactions suivit de celle des montants, le montant de factures payés via TPE en 2020, a été estimé à 189 692 620 DA, il faut noter que le montant 256 251 080 DA, enregistré en 2021, Le point le plus intéressant de ce graphique est qu'il fait apparaitre clairement une augmentation progressive du nombre de transactions à partir de 2021, cette période coïncide avec les premières mesures de déconfinement partiel mises en place par les autorités algériennes. Ça annonce plutôt un bon début, vu que l'année 2021 représente environ 74% du montant perçu en 2020 qui est de 189 692 620 DA.

En ce qui concerne le paiement par terminal de paiement électronique (TPE). Ces chiffres nous démontrent que l'utilisation du paiement par TPE, est en nette progression.

Malgré le fait qu'en utilisant la carte CIB, pour les paiements par TPE, exige la présence de la personne en question, mais cela lui éviterait l'usage de la monnaie, qui est un bon moyen de transmission du virus COVID 19.

Bien que le paiement par internet reste le moyen le plus préventif contre le virus, les citoyens préfèrent utiliser de leurs propres mains les opérations. Juste que pour le paiement de factures, on retrouve un plus grand nombre qui paye par internet, comparativement au terminal de paiement électronique (TPE).

### 3.3.5. Évolution des paiements sur internet durant la période 2018-2021

Dans ce qui suit, nous allons essayer d'apporter une analyse des données des opérations de paiements sur internet, collectées auprès de la Direction des Instrument de Paiement et Monétique. Cette dernière a distingué entre les opérations de paiements de factures sur internet, et les opérations de paiement sur internet (en générale : opérations d'achat, vente, service payant...)

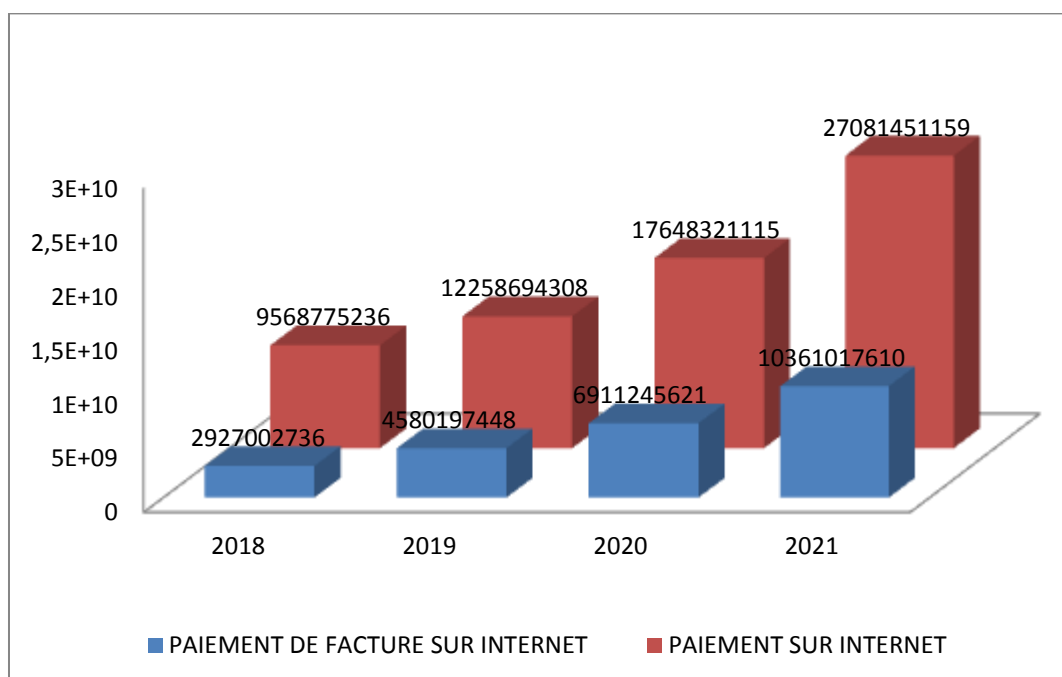
**Tableau n°07 : Montants des opérations de paiements effectués sur internet**

<b>Montant (DA)</b> <b>Année</b>	<b>Montant de Paiement de facture sur internet</b>	<b>Montant de Paiement sur internet</b>
<b>2018</b>	2 927 002 736	9 568 775 236
<b>2019</b>	4 580 197 448	12 258 694 308
<b>2020</b>	6 911 245 621	17 648 321 115
<b>2021</b>	10 361 017 610	27 081 451 159

**Source :** Donnée Collecté Auprès de DIPM.

Le tableau ci-dessus nous présente le chiffre d'affaire réalisé par la banque National d'Algérie en matière d'opérations de paiement sur internet, pour la période allant de 2018 à 2021, comme on peut le voir, pour les deux variables : paiement de facture sur internet ou paiement sur internet, les chiffres ne cessent de s'accroître, d'une année à l'autre, mais le boom était en 2021 la somme était de 27 081 451 159 DA en ce qui concerne les opérations de paiements sur internet, soit une hausse d'environ 153% par rapport à 2020 avec un montant total de transaction de 17 648 321 115 DA.

**Figure N°08: La représentation graphique des montants des opérations effectuées sur internet**



**Source : établi par nos soins a partir des données collecté auprès de la DIPM**

Le graphe ci-dessus, constitue une représentation schématique des montants figurants au tableau ci-dessus. Ce dernier nous permet de mieux voir la hausse du montant des opérations effectués sur internet, ainsi que le montant des paiements de facture sur internet, et cela durant les années 2018-2021.

Bien que le paiement en ligne ne soit pas trop développé en Algérie, la BNA tire tout de même sa part du marché, comme le prouve le montant des paiements sur internet durant l'année 2018-2021. On observe une progression du montant de paiement par internet, en 2019 le montant total des paiements par internet était de 12 258 694 308 DA soit une hausse de 28% comparé à l'année 2018. Cette croissance on la retrouve même l'année d'après, c'est-à-dire en 2020, avec un montant de 17 648 321 115 DA, soit une augmentation de 44% par rapport à l'année qui précédait. Cette année qui coïncidait avec le développement du virus de la Covid-19, là où les autorités mettaient en place une série de mesures sanitaires, pour contrecarrer la diffusion du virus. La peur qui régnait aux seins de la population, était en

faveur de l'utilisation des moyens de paiement à distance, et c'est ce qu'offrait le paiement en ligne.

On constate à travers ce graphique une nette évolution concernant les opérations de paiement de facture sur internet. En 2020 nous observons une augmentation de 51% par rapport à l'année qui l'a précédait, alors qu'en 2021, une croissance de 67% du montant de paiement de facture sur internet. Cela peut être justifié par les mesures sanitaires prise par l'Etat algérien contre la propagation du virus Covid-19, qui engendraient la fermeture partielle des bureaux de postes, des banques et institutions financières, ce qui obligeaient les citoyens (clients) à régler leurs factures à travers internet.

Quand on voit de près la proportion des montants totaux de paiement par internet et les montants de paiement des factures, on constate que cette dernière occupe une place importante dans les paiements par internet. Durant les années 2019, 2020 et 2021 on retrouve proportionnellement de 37 %, 39.16 % et 38 %, la part des paiements de factures dans l'ensemble des paiements effectués par internet, et c'est durant la période de crise sanitaire que le plus grand pourcentage est enregistré.

Il faut noter également que la BNA, veille sur l'amélioration de son service en ligne proposés, l'établissement envisage des nouveautés en ce qui concerne l'e-paiement, mais nous n'avons pas pu accès à ces nouveaux projets par mesure de confidentialité. Ces montants représentent la somme en valeur monétaire du nombre de transactions effectués par les clients de la BNA ayant une carte CIB. Ils sont représentés dans le tableau suivant :

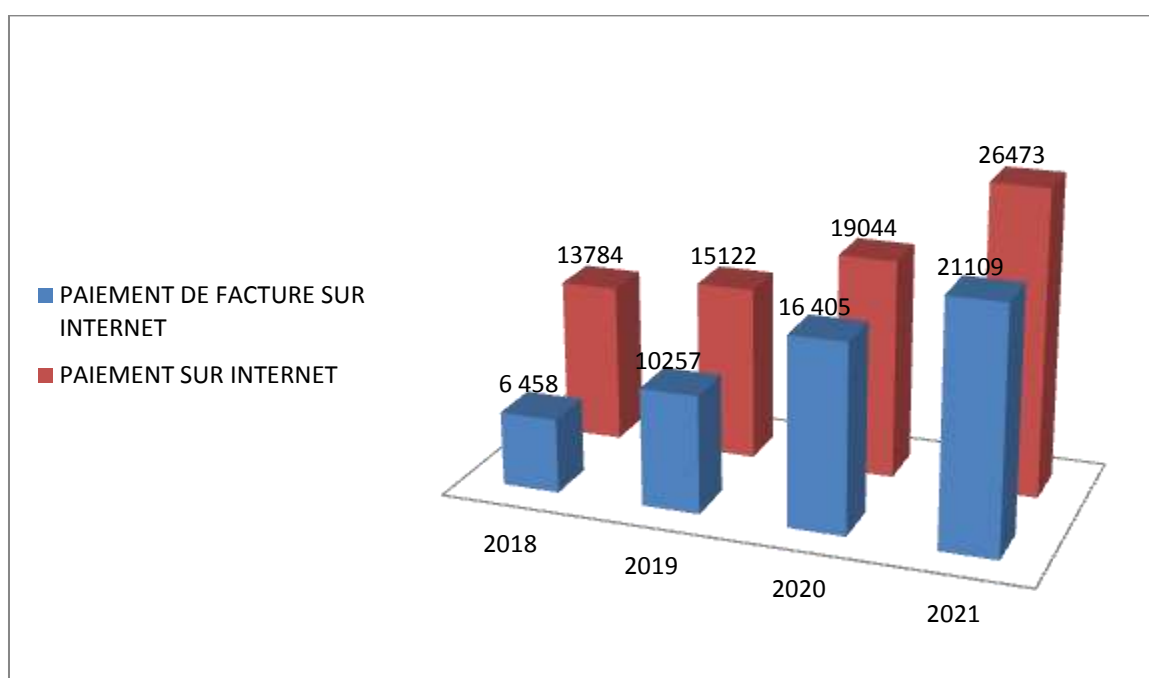
**Tableau N° 08:La variation du nombre de transactions des opérations de paiements sur internet**

Année	Nombre de Paiement de facture sur internet	Nombre de Paiement sur internet
2018	6 458	13 784
2019	10 257	15 122
2020	16 405	19 044
2021	21 109	26 473

**Source :**Donnée collecter auprès de DIPM.

Le tableau ci-dessus représente le nombre de transactions effectuées par les détenteurs de la carte CIB de la BNA, et le nombre de factures payées par internet durant une année. Pour mieux lire l'évolution du nombre de paiement opérés durant les années allant de 2018 à 2021, nous proposons de voir le schéma ci-dessous.

**Figure N° 09:La représentation graphique du nombre de transaction des opérations de paiements sur internet**



**Source :** établi par nos soins à partir les informations collectés auprès DIPM.

A travers ce graphique, nous constatons que l'année 2021 est celle qui a enregistré le plus grand nombre de transaction et de paiement par internet avec 26 473 paiement, dont 21 109 étaient le paiement de facture ce qui représente 79.73% du paiement total par internet.

L'impossibilité durant cette période de fréquenter les institutions financières par les citoyens a contribué amplement à l'utilisation des moyens moderne pour faire des achats ou particulièrement à payer les factures.

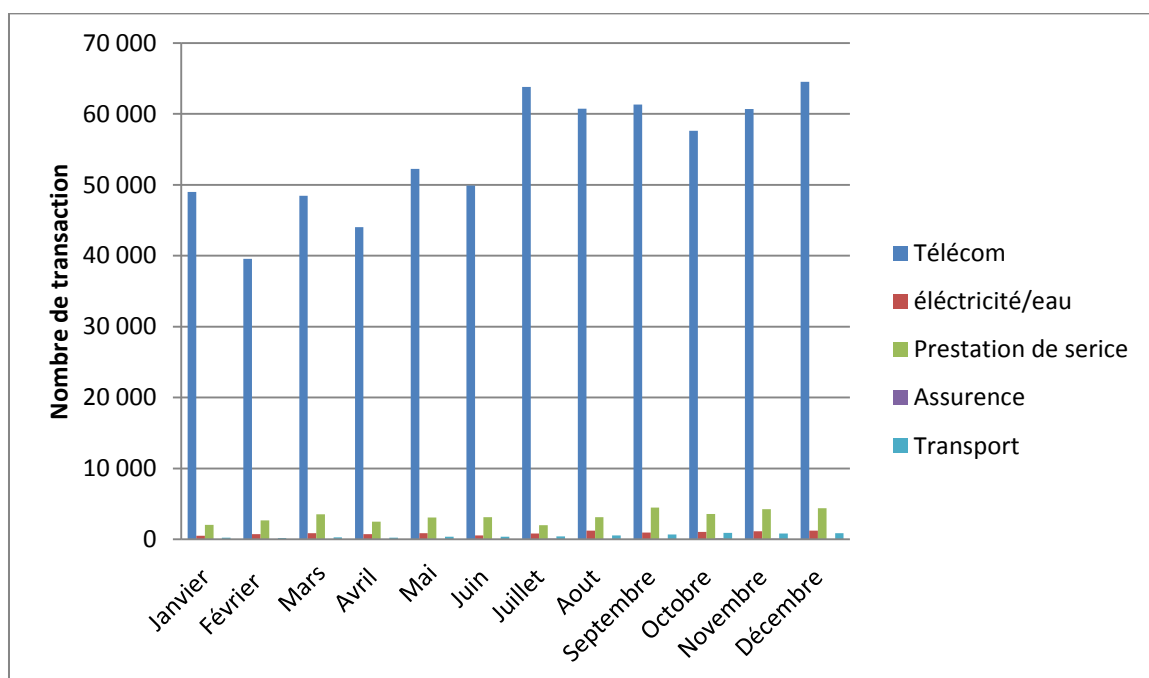
L'habitude des citoyens à l'utilisation de ces moyens de paiements tant à augmenter, du fait que les citoyens commence à s'adapter à ce nouveau mode de paiement, et que la confiance commence à s'installer concernant l'utilisation des identifiants de la carte CIB par internet.

La proportion que prend l'utilisation de paiement par internet n'a jamais été enregistrée par la BNA par le passé et c'est le cas probablement de toutes les banques en Algérie.

### 3.3.6. L'évolution mensuelle du nombre de transactions en ligne par secteur

Aujourd'hui, il faut compter 13 web marchands sont adhérents au système de paiement sur internet par carte interbancaire. Ci-dessous la répartition par secteur d'activité des transactions de paiement sur internet.

Figure N° 10 : évolution mensuelle du nombre de transaction en ligne par secteur



Source : Données Collectés Auprès de la Direction des Instrument de Paiement et Monétique.

Le graphique ci-dessus présente l'évolution mensuelle de l'année 2021 du nombre des transactions en ligne, les transactions sont classées par secteurs d'activité. Ce graphique nous permet de constater que le secteur des télécommunications représente la majorité des transactions faite en ligne, ce secteur regroupe les transactions de la téléphonie fixe et mobile (recharge mobile, ADSL, Facture fixe...). Les autres secteurs ne représentent qu'une infime partie des transactions réalisées en 2021, en moyenne, moins de 10% du total des transactions. Le point le plus intéressant de ce graphique est qu'il fait apparaître clairement une augmentation progressive du nombre des transactions. Le nombre des transactions connaît une stagnation entre le mois d'aout, septembre et de novembre avec une légère baisse pendant le mois d'octobre, puis réparent sur une légère croissance à partir du mois décembre.

### 3.3.7. Opérations de remboursement durant la période 2018-2020

Dans ce qui suit, nous allons essayer d'apporter une analyse des données des opérations de remboursement, collectées auprès de la Direction des Instruments de Paiement et Monétique. Cette dernière a distingué entre les opérations de remboursement de paiements à proximité, et les opérations de remboursements de paiement sur internet (en générale : opérations d'achat).

**Tableau N° 09: Remboursement effectué durant la période 2018-2021**

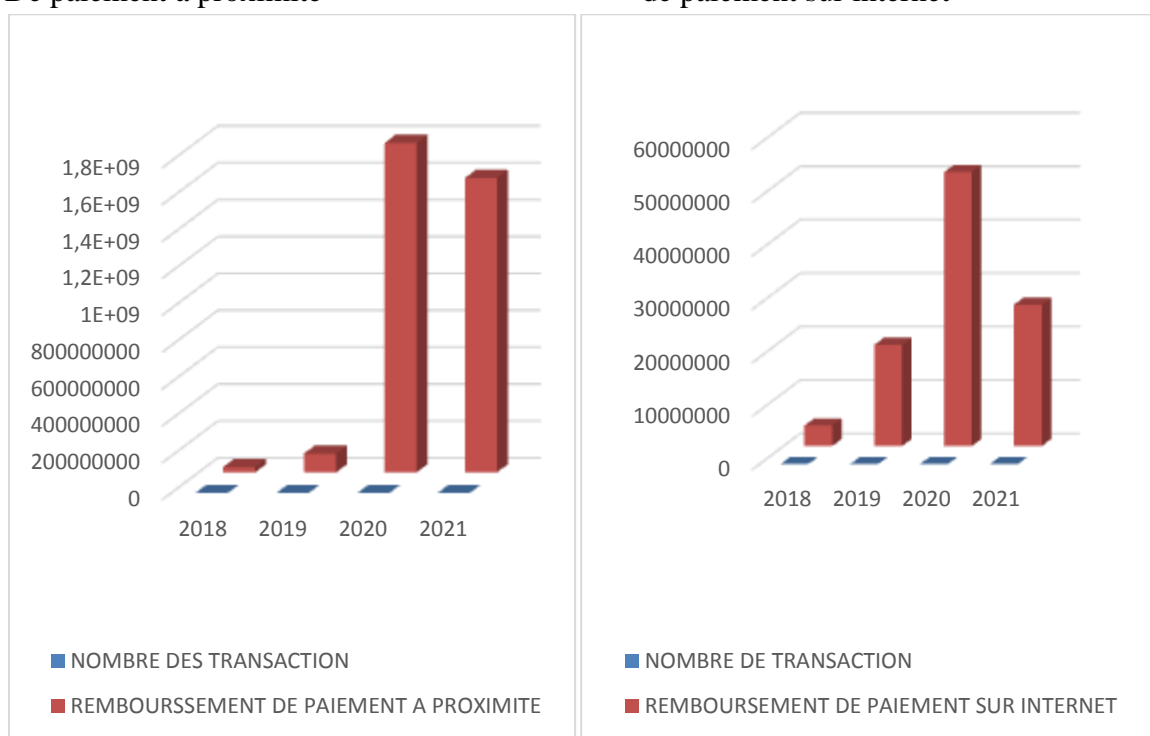
	Nature de l'Opération	Nombre Total d'Opération	Nombre de Transaction	Montant (DA)
2018	Remboursement de Paiement a Proximité	245	235	26474230
	Remboursement de Paiement sur Internet		10	1 738086
2019	Remboursement de Paiement a Proximité	487	456	100061774
	Remboursement de Paiement sur Internet		31	12364000
2020	Remboursement de Paiement a Proximité	2 515	2 457	1563140797
	Remboursement de Paiement sur Internet		58	47700263
2021	Remboursement de Paiement a Proximité	2 893	2 865	1237595918
	Remboursement de Paiement sur Internet		28	26746102

Source : Donné collecté auprès de DIPM.

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur le nombre de transactions ainsi que les montants de ces dernières, on peut constater que les chiffres sont en hausse, soit une hausse de 72%, 94%, pour les opérations de remboursement de paiement de proximité pour les années 2019, 2020 respectivement, et une hausse de 79%, 63% en ce qui concerne les remboursements sur internet, pour les années 2019 et 2020 respectivement.

On observe à travers ces statistiques, qu'il y a un nombre réduit de ceux qui ont été non satisfait des produits achetés par internet, et qui ont été remboursé. Le pic on le retrouve en 2020 avec 58 remboursement ce qui équivaut à 47 700263DA. On retrouve ainsi un lien entre le nombre de remboursement des paiements par internet comparé au nombre de paiement par ce dernier.

**Figure n° 11 :** Montant des remboursements de paiement à proximité **Figure n°12:** Montant des remboursements de paiement sur internet



**Source :** réalisé par nos soins à partir des données collectés auprès de la DIPM

Le graphe ci-dessus, nous permet de mieux voir la hausse, des transactions de celles des montants des opérations de remboursements.

Pour ce qui est de remboursement de paiement à proximité est largement plus important comparativement aux remboursements de paiement par internet, comme cas d'exemple, en 2020, on retrouve un montant de 1 563 140 797 DA de remboursements de paiement à proximité, contre 47 700 263 DA de remboursement des paiements par internet.

### 3.3.8. Retrait sur DAB durant la période 2018-2021

Nombre d'opération de retrait sur le DAB dans une période allant de 2018 jusqu'à 2021.

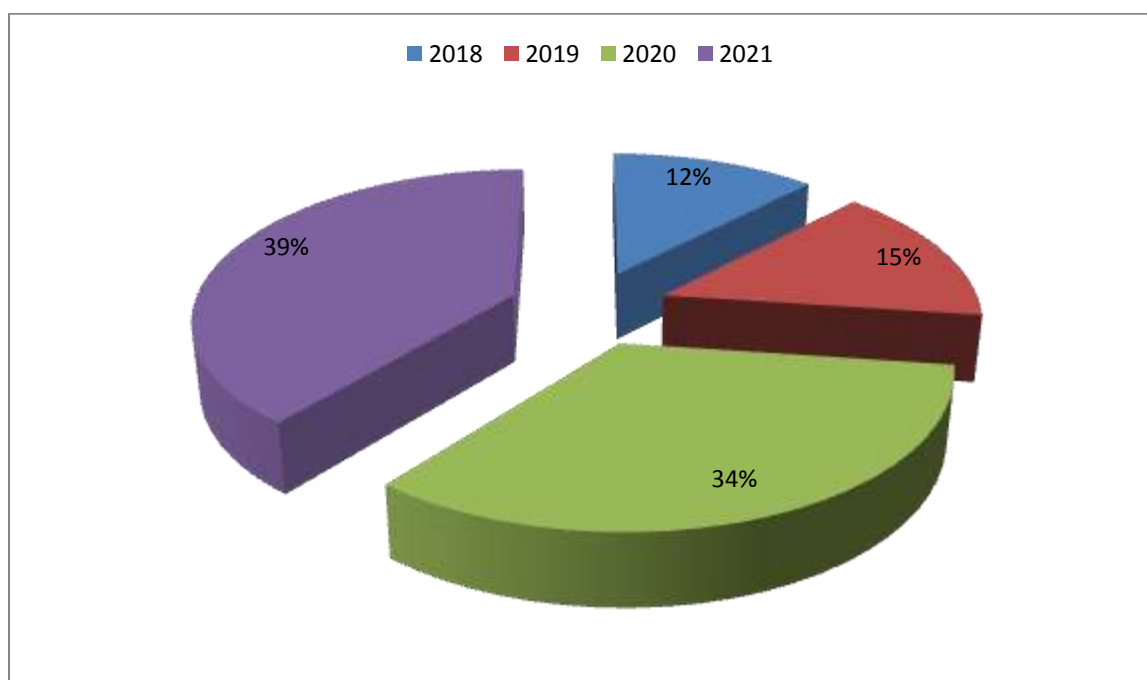
**Tableau N° 10 : Opérations de retraits sur DAB entre 2018-2021**

Années	2018	2019	2020	2021
Nombre de transaction	1 184 865	1 435 898	3 258 633	3 791 500

Source : Données Collectées Auprès de la DIPM.

L'emploi des moyens modernes, tend à séduire de plus en plus les usagers, et cela est dû à la facilitation d'accès aux comptes bancaires et cela 24h/24. Le Distributeur automatique de billets (DAB), est bien appliqué par les clients de la BNA comme le confirme le nombre de transaction qui est élevé de 3 258 633 à 3 791 500, soit un accroissement de 16%. Le nombre de transaction est ainsi le justificatif de l'utilisation grandissante des DAB durant la période de confinement imposée par les autorités du pays.

**Figure N° 13: Représentation des Opérations de Retrait sur DAB**



Source : réalisé par nos soins à partir des données collectées auprès de la DIPM.

Le confinement imposé par les autorités du pays, pour empêcher la propagation du Corona virus, et la fermeture imposée aux banques à des heures de la journée, ont poussé les clients de la banque à faire usage de leurs cartes interbancaires (CIB) pour retirer de la liquidité par l'intermédiaire des distributeurs automatiques à billets (DAB), cela empêchait aussi les longues chaînes aux guichets de banques, vu que l'utilisation des distributeurs automatiques à billets (DAB) est accessible durant toute la journée.

L'augmentation de nombre de terminaux, détermine ainsi le nombre d'usager de la distribution automatique à billet (DAB). La communication et l'information dans un double but qui est non seulement, de rendre l'usage de distribution automatique à billet (DAB) accessible même à ceux qui n'ont pas de niveau supérieur, et essayer de rendre la confiance aux clients quant à l'utilisation du distributeur automatique à billet (DAB), et la sécurité du mécanisme en question.

#### **4. L'impact de la COVID-19 sur l'activité de la Direction d'Instrument de Paiement et Monétique**

L'année 2020 a connu le début de la crise sanitaire « COVID 19 » qui a frappé le monde entier y compris l'Algérie, ce qui a impacté sur le travail habituel de la population de la force de vente de la Banque, surtout pendant la période du confinement qui a contraint la plupart des magasins et des commerces à fermer suite aux mesures prises par les autorités dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation du corona virus « COVID 19 », ce qui a freiné (surtout pendant le premier semestre 2020) les sorties de la force de vente sur le terrain (démarches commerciales, installation et vérification des TPE).

Malgré la fermeture de plusieurs magasins au niveau de la Banque National d'Algérie (BNA), cette dernière à installer des automates. La BNA a maintenu toujours sa place comme leader du marché en termes de nombre de transaction générée sur ses appareils. Les porteurs de carte CIB et EDAHABIA ont pris conscience durant cette période de l'avantage que procure la carte pour le règlement de leurs achats quotidiens afin d'éviter la manipulation de l'espèce et d'éviter la contamination par le virus.

La crise sanitaire que nous avons traversée a contribué aussi au développement du paiement en ligne d'où est née la nécessité d'avoir ce service qui permet aux citoyens porteurs de carte CIB et EDAHABIA de régler leurs achats à distance sans se déplacer et aux web-marchands d'encaisser en ligne le prix des services ou produits qu'ils proposent. Durant l'année 2020 la BNA comptait un total de 13 web-marchands.

#### **5. La dématérialisation des moyens de paiement causé par le covid-19**

Comme nous l'avons vu tout au long de l'analyse des résultats de l'enquête, c'est durant la crise sanitaire de la COVID-19 que nous avons constaté une augmentation remarquable quant à la dématérialisation du paiement en Algérie.

##### **5.1. Crise sanitaire et perspective de dématérialisation les moyens de paiements.**

La fermeture de la plus part des magasins et de certaines activités, infligés par le confinement, à entrainé un changement dans l'usage des nouvelles technologies par les citoyens, le paiement par carte inter bancaire a nettement augmentéet cela est aussi dû aux mesures barrières appliquées par les citoyens.

Les paiements numériques sont utilisés pour transférer des fonds, payer des factures ou acheter des biens et services à partir de votre maison, marché ou magasin. La crise sanitaire a joué un rôle dans la perspective de développer du paiement numérique : ce mode de paiement comprime considérablement le contact réel lors du processus d'achat ou de transaction financière, évitant ainsi la situation de fermeture d'entreprises locales pendant la période de blocage.

Ce double avantage, d'une part les entreprises et magasin continueraient à produire pour l'un et vendre pour l'autre, et d'autre part lescitoyens pourraient ainsi faire leurs achats et payaient leurs factures sans faire recours à la liquidité et des fois même sans le déplacement.

Les services financiers dématérialisés offrent aussi au gouvernement un moyen sûr et rapide d'atteindre les personnes vulnérables par le biais de transferts sociaux et d'autres aides financières, en particulier lorsque les déplacements sont limités ou à risque. Avant la crise actuelle, il était question du développement du mobile money, ces services étaient particulièrement bénéfiques pour les deux applications : les envois de fonds par les immigrés et les transferts d'argent de l'État aux particuliers.

La dématérialisation des services financiers permet également l'émergence de nouveaux modèles économiques au service de la population. Les plateformes de commerce électronique occupent une place de plus en plus importante, Les opérateurs de télécommunications mettent à profit la facilité de paiement procurée par le numérique et proposent des services de paiement à ces plateformes en ligne, pour que le paiement soit fait en instantané.

## Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons essayé d'évaluer la situation de la monétique au sein de la BNA en générale ainsi que notre travail a pour objectif d'identifier l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les moyens de paiements électroniques disponible au sein de cette dernière. Pour y arrive, nous avons mené une enquête auprès de la Direction.

Notre étude nous a permis de comprendre que le projet de dématérialisation des moyens de paiement, reste encore à réaliser et a développer ceux déjà existant. La crise sanitaire de la COVID-19, à touché tous les secteurs (commerce, industrie, transport...) et cela à l'échelle internationale ; un impact qu'on peut juger négatif et parfois même positif (lancement de certains secteurs).

D'après notre étude statistique au sein de la Banque National d'Algérie « BNA », et à travers toutes les données collectées, ainsi que l'analyse conçu : nous pouvons constater que pour cette établissement au court des derniers années à réaliser une forte croissance des paiements électroniques.

---

---

## *Conclusion Générale*

---

---

La monnaie représente un intermédiaire indispensable aux échanges entre les agents à travers des instruments de paiement qui offrent, la possibilité de réaliser des opérations de Paiements, de versements, de transferts ou de retraits d'actifs monétaires.

La dématérialisation des moyens de paiement consiste à transformer des supports matériels en des supports électroniques. Cette dématérialisation permet à la banque de varier ses produits pour diversifier ses gains, grâce à la création de nouveaux produits plus avantageux tels que la carte bancaire qui lui permet de fournir un service 24h/24 et 7j/7. Cette disponibilité permet à la banque de segmenter de nouveaux clients. Cette nouvelle clientèle va permettre à la banque d'augmenter ses ressources. Grâce à l'effet de la concurrence, les banques cherchent à créer des nouveaux produits plus avantageux et plus rentables, ce qui permet d'améliorer et de développer le système bancaire.

L'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale conjuguée aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications, requièrent des systèmes de paiement et de règlement moderne et efficaces pour sécuriser et développer les flux financiers.

Les nouvelles technologies se sont succédées ces dernières années modifiant ainsi la nature des services bancaires et financiers. Elles deviendront progressivement des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire.

Dans ce cadre, l'Algérie est passée par plusieurs étapes afin de s'adapter à l'économie de marché en promulguant plusieurs lois relatives aux réformes économiques notamment la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit marquée par l'autonomie de la Banque Centrale et la commercialité des banques publiques. Par la suite, d'autres lois ont été promulguées dans le but de moderniser et développer le système bancaire algérien.

Le projet de modernisation et de développement du système bancaire s'est fait par l'introduction de nouveaux moyens de paiement, ainsi que l'apparition du paiement en ligne qui reste encore à un stade embryonnaire.

Aujourd'hui, l'activité monétique est considérée comme un instrument inévitable pour évaluer le degré de modernisation d'un système bancaire. La monétique en Algérie ne cesse de se développer notamment par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires.

Le e-paiement, de son côté, joue un rôle important dans le commerce électronique. Sa disponibilité est impérative pour toute transaction commerciale en ligne. Les moyens mis à disposition par l'e-paiement sont divers. La carte de paiement reste la plus utilisée, que ce soit pour les achats nationaux ou internationaux.

Cette étude avait pour objectif d'évaluer l'effet de la pandémie du COVID-19 sur l'utilisation des différents moyens de paiement électronique en Algérie. Dans cette optique, une approche descriptive analytique a été suivie pour tenter d'examiner les répercussions de cette pandémie sur le niveau de l'utilisation des différents moyens de l'e-paiement par les ménages algérien.

Ainsi, les résultats de cette étude indiquent clairement que la pandémie a permis aux ménages algériens qui étaient en général plutôt sceptiques à l'idée d'utiliser les moyens de paiement en ligne de franchir le pas. Cette adoption s'est faite pour plusieurs raisons, l'une d'elles est que les ménages étaient contraints d'utiliser cette méthode de paiement, en raison des mesures de couvre-feu et de confinement partiel instauré par l'Etat pour lutter contre la propagation du virus. À cela s'ajoutent les efforts consentis par quelques entreprises ainsi que l'Etat pour promouvoir et faciliter l'accès à ce mode de paiement.

Cependant, l'un des résultats les plus importants qui ressortent de cette étude est que les niveaux des indicateurs du paiement électronique n'ont pas baissé même après le confinement partiel bien que les ménages n'étaient plus obligés de l'utiliser. Ce qui indique que les utilisateurs qui ont essayé ce mode de paiement ont apprécié son utilité, est l'utilisent dorénavant d'une façon régulière.

Ces résultats nous mènent à avancer quelques recommandations dans le but d'accélérer l'adoption de ces moyens de paiement électronique en Algérie :

La gestion des instruments de paiement n'est pas une simple gestion administrative, les nouveaux procédés de traitement des instruments de paiement augmentent l'efficacité du système mais engendre de nouveaux défis et notamment de nouveaux risques pour la banque.

Si de nombreux pays commencent à remplir les conditions de base requises pour le développement des services financiers dématérialisés et des paiements numériques, cela passe par la mise en place d'un environnement stable: des cadres juridiques et réglementaires favorables, les infrastructures financières et numériques nécessaires, tout ça doit être en adéquation avec un système administratif performant et restructuré.

Pour remplir ces trois conditions, les pouvoirs publics doivent examiner toutes sortes d'aspects de première importance : connectivité numérique de base et pénétration de la téléphonie mobile, accès aux infrastructures nationales de paiement et à l'argent électronique, institutions non bancaires ou encore déploiement des systèmes d'identification numérique et biométrique. Soit autant de facteurs qui permettent l'accès aux portails de données publiques et la concurrence dans l'accès aux services financiers dématérialisés.

Pour ce qui est de la Banque National d'Algérie qui était notre cas d'étude, les responsables nous ont avancé leurs souhaits d'être encore proche des clients et à son services

surtout dans ces moments de doutes que traverse le pays, concernant la propagation du virus de la Covid 19, et qui sont aussi dans une logique de développement des services liées aux paiements électroniques. La BNA envisagerait une campagne de sensibilisation pour faire connaître à ces clients les avantages des nouveaux moyens de paiement électronique, surtout en cette période d'expansion des nouveaux variant de la COVID-19.

### **BIBLIOGRAPHIE**

#### **1. Ouvrage :**

- ✚ ALPHONSE CHRISTIANE IVINZA LEPAPA, « Monétique et transaction électronique » édition Bookelis, 2018.
- ✚ ABDELKRIM, Naas. « Le système bancaire Algérien », Edition INAS, paris 2003
- ✚ AMMOUR, Benhalima. « Le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Algérie1996
- ✚ Didier-Pierre MONOD, « Moyens et Technique de Paiement Internationaux –import-export » 4ème édition ESKA, Paris, 2007.
- ✚ Dominique RAMBURE, « les systèmes de paiement » édition Economica, Paris, 2005.
- ✚ FREDERIC.G, « La saisie de la monnaie scripturale », Edition L'acier, Bruxelles 2006.
- ✚ JEAN-PIERRE TOERING et FRANCOIS BRION, « les moyens de paiement », éditions PUF, Paris, 1996.
- ✚ H. OULD MOUSSA, chargée de cours du module « Economie monétaire et marché financier ».
- ✚ HASHEM SHERIF Moustafa et SERHROUCHNI Ahmed, "La monnaie électronique (Systèmes de paiement sécurisé)", Editions Romandes, 1999,
- ✚ M. CHERCHEM. Alger. 2006. « Système de paiement de masse ». Edition El-Amar.
- ✚ MOSTAPHA HASHEM SHERIF, « Paiement électronique sécurisés », édition presses polytechniques et universitaires romandes, 2007.
- ✚ MUSTAPHA, Baba-Ahmed. « Algérie: diagnostic d'un non développement », Ed, l'harmattan, paris 1999
- ✚ MOUSTAFA Sherif et AHMED : La monnaie électronique, éd. Eyrolles, 2000.
- ✚ Sidibe HAROUNA IBRAHIM. Avril 2011, Cartographie des risques liés à la compensation interbancaire : cas de la Banque Atlantique du Mali [en ligne],
- ✚ PROVENCE R, « La banque », DUNOD, 27ème éd, paris, 1967.
- ✚ ZOLLINGER Monique, « Monétique et Marketing », éditions Vuibert, Paris, 1989.

#### **2. Les thèses et les mémoires :**

- ✚ BERICHI Katia et ARBANE Samia, « la dématérialisation des moyens de paiement en Algérie cas de la CNEP- banque direction régionale de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de fin d'études, Promotion 2018.
- ✚ HAMDI L. IMOUSOURA DJ. « La modernisation des moyens de paiement cas CNEP Banque » mémoire de fin d'étude option Banque et marché financiers promotion 2017
- ✚ IDRIS Bey Dyhia et DJEDOUR Nadia, « l'impacte de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle cas SPA », Mémoire de fin d'études, Promotion 2018-2019.
- ✚ LAZREG MOHAMMED, « La monétique en Algérie en 2007, réalisation et perspective », Mémoire de magister en sciences commerciales option management, Université d'Oran Es-sénia, 2008-2009.
- ✚ LILA, Brahmi. « Evaluation du système bancaire Algérien à travers sa contribution au financement des projet de développement local », thèse magister, université de Bejaia, juillet 2008
- ✚ NAZERI.B, Coulibaly. « La surveillance et l'exploitation bancaire d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS) », Centre Africain d'Etude supérieures en Gestion (CESAG), mémoire de fin d'étude, promotion 2002.
- ✚ OUADA .R, et OULD HAMOU.S, « la modernisation du système de paiement en Algérie », mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master en sciences financières et comptabilité, Université de Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2018-2019.
- ✚ RACHID, Lalali. « Contribution à l'étude de la bancarisation et de la collecte des ressources en Algérie », thèse magister, université de Bejaia 2003.
- ✚ RICHARD, Montbeyre. « Le transfert de données bancaires à caractère personnel vers les Etats-Unis : Aspects Juridiques de l'Affaire SWIFT », thèse de master2 professionnel droit de l'internet public, l'université paris I Panthéon, 1 février 2008
- ✚ Sidibe HAROUNA IBRAHIM. Avril 2011, Cartographie des risques liés à la compensation interbancaire : cas de la Banque Atlantique du Mali.
- ✚ SAIDANI O. SIDENAS H. « Modernisation du système de paiement en Algérie cas de la télé compensation interbancaire » mémoire de fin d'étude option Economie Monétaire et Bancaire
- ✚ MOHAMED, Benbouziane. La bonne gouvernance : un préalable à la modernisation et au développement du Système bancaire, séminaire, université de Tlemcen

### **3. Article de revus :**

- ✚ Article 92 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit.
- ✚ Article 21, de la LMC
- ✚ Centre National de la Recherche Scientifique
- ✚ La monnaie centrale représente les avoirs détenus sur les livres de la banque centrale.

- ✚ Revue d'information de la BNA n°27.

#### **4. Rapport :**

- ✚ Rapport de la banque d'Algérie (2006) : modernisation de l'infrastructure du système de paiement, P110. [http://www.bankofalgeria.dz/rapport\\_ba/chap\\_06\\_06.pdf](http://www.bankofalgeria.dz/rapport_ba/chap_06_06.pdf).
- ✚ Rapport de la banque d'Algérie (2006) « modernisation de l'infrastructure du système bancaire », page 114, [http://www.bank-of-algeria.dz/chapitre\\_VI.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/chapitre_VI.pdf).

#### **5. Autre document :**

- ✚ ABDELKADER, Zaher. « Le crédit populaire d'Algérie lance l'échange de données informatisées au profit des entreprises », Interface Médias.
- ✚ Copulsky, J.R. et Wolf, M.J.n (1990), « Relationship Marketing: Positioning for the future ». Journal of Business Strategy.
- ✚ Centre National de la Recherche Scientifique
- ✚ Document interne de la banque BNA.
- ✚ Documents interne de la BNA « les argumentaires de vente ».
- ✚ La monnaie centrale représente les avoirs détenus sur les livres de la banque centrale.
- ✚ Ministère de Finance (2011). La modernisation des systèmes de paiement : une réforme exemplaire portée par un projet structurant, [www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement- : -un].
- ✚ PILLOU jean-francois, payer en ligne : quels risques 2015,
- ✚ Selon le Conseil Economique et Sociale Français (CESF).
- ✚ Banque de développement local. Algérie, 2005, « Projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse », Direction de développement informatique

#### **6. Ordonnances, et règlement, lois et décrets :**

- ✚ Décret n°85-85 du 30 avril 1985, Rubrique Législative Algérie, Edition du CNRS, 1985
- ✚ L'article 112 loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
- ✚ Loi n°63-165 du journal officiel N°2, date 11 janvier 1963.
- ✚ Loi à partir du journal officiel N°29, date 10 mai 1963.
- ✚ Loi n°62-144 du Journal officiel N°2, date 11 janvier 1963.
- ✚ Le décret législatif 03-08 du 25/04/1993 modifiant ordonnance 75-59 du 26/09/197, portant code de commerce.
- ✚ Règlement n°08-01, Journal officiel N°33, date 22 juin 2008
- ✚ Ordonnance N° 66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel n°75, date 5 septembre 1969.

- ✚ Ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 du journal officiel N°51, date 14 juin 1966

## 7. Sites internet :

- ✚ BADR, <http://www.badr-bank.dz/>
- ✚ EFEE CD 15 Cours de Gestion, Mons, 2006, Dossier de paiement ABB
- ✚ Chambre de compensation. Disponible sur : <https://www.cafedelabourse.com/lexiquer-le-processusbancaire-43576.html>
- ✚ <http://selectra.info/finance/guide-carte-bancaire>.
- ✚ <https://billetdebanque.panorabanques.com/banque/carte-retrait>.
- ✚ <https://financeland.fr/lexique/distributeur-automatique-de-billets--dab/>.
- ✚ <http://www.clubic.com/mag/sport/article-730483-1-securite-moyens-paiement.html>, CARTEGINI Jérôme, Sécurité bancaire: se prémunir des risques du NFC et des nouvelles fraudes, 2014.
- ✚ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Society\\_for\\_Worldwide\\_Interbank\\_Financial\\_Telecommunication](https://fr.wikipedia.org/wiki/Society_for_Worldwide_Interbank_Financial_Telecommunication).
- ✚ <https://www.satim.dz/fr/la-satim/nos-missions.html>
- ✚ [www.SATIM.dz](http://www.SATIM.dz)
- ✚ [www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles/](http://www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles/),
- ✚ <https://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html>,
- ✚ <https://www.bna.dz/fr/pme-pmi/banque-a-distance.html>.
- ✚ KPMG, « guide des banques et des établissements en Algérie », Edition ELLIPSE, Algérie 2012
- ✚ La Télé compensation et l'Echange d'Image Scannées (EIS) dans l'UEMOA [en ligne].2006. Disponible au format PDF sur internet : [www.osiris.sn/IMG/pdf/eis](http://www.osiris.sn/IMG/pdf/eis).
- ✚ Les mécanismes de compensation et de règlement. Disponible sur [www.comprendrelespaiements.com/les-mecanismes\\_de-compensation-et-de-reglement](http://www.comprendrelespaiements.com/les-mecanismes_de-compensation-et-de-reglement)
- ✚ Ministère de Finance (2011). La modernisation des systèmes de paiement : une réforme exemplaire portée par un projet structurant, [www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-](http://www.mf.gov.dz/.../La-modernisation-des-systèmes-de-paiement-) : -un
- ✚ Rapport de la banque d'Algérie (2006) : modernisation de l'infrastructure du système de paiement, p.110. [Http://www.bankofalgeria.dz/rapport\\_ba/chap\\_06\\_06.pdf](http://www.bankofalgeria.dz/rapport_ba/chap_06_06.pdf)

## **Liste des tableaux**

**Tableau N°1** : la différence entre le billet à ordre et la lettre de change

**Tableau N°2** : la technique de compensation solde bilatéraux positive globale

**Tableau N°3** :Les actionnaires de la SATIM.

**Tableau N°4** : Évolution de cartes interbancaire CIB en circulation.

**Tableau N°5** :Nombre de TPE en service.

**Tableau N°6** :Paiement par carte bancaire à travers TPE.

**Tableau N°7** : Montants des opérations de paiements effectués sur internet.

**Tableau N°8**: La variation du nombre de transactions des opérations de paiements sur internet.

**Tableau N°9** :Remboursement effectué durant la période 2018-2021.

**Tableau N°10**: Opération de retrait sur DAB 2018-2021.

## *Liste des figures*

- Figure N°01** :Description d'une carte bancaire.....
- Figure N°0 2**:Le mécanisme de compensation et de règlement « la compensation bilatérale...
- Figure N°03** :Evolution de nombre de carte CIB en circulation.....
- Figure N°04**:Nombre de TPE en service.....
- Figure N°05** :Evolution du mouvement transactionnel.....
- Figure N° 06** : Paiement sur TPE .....
- Figure N° 07** : Paiement de facture sur TPE .....
- Figure N° 08**: La représentation graphique des montants des opérations effectués sur internet
- Figure N° 09**: La représentation graphique du nombre de transaction des opérations de paiements sur internet .....
- Figure N° 10** : Evaluation mensuel du nombre de transaction en ligne par secteur.....
- Figure N° 11** : Montant des remboursements de paiement à proximité .....
- Figure N° 12** : Nombre de transactions de remboursement de paiement sur internet .....
- Figure N° 13** : Représentation des opérations de retrait sur DAB .....

## **LISTE DES schéma**

**Schéma N° 1** : Schéma de circulation d'un chèque

**Schéma N°2** : Schéma de circulation d'un ordre de virement

**Schéma N°3** : Schéma de circulation d'un avis de prélèvement

**Schéma N°4** : Les étapes d'une transaction par CIB

**Schéma N°5** : mécanisme d'un paiement par carte bancaire

**Schéma N° 6** : le mécanisme d'une transaction de retrait par carte

---

---

# *Tableau Des Matières*

---

---

# **Tableau des matières**

**Remercîment**

**Dédicace**

**Liste des abréviations**

**Sommaire**

**Introduction générale ..... .07**

## **Chapitre 1 : généralité des moyens de paiement.**

**Introduction ..... 11**

**Section 01 : les moyens de paiement classique et leur limite ..... 11**

1. Définition des moyens de paiement ..... 11

2. Les moyens de paiement classique ..... 11

2.1. La monnaie fiduciaire ..... 12

2.1. Le billet de banque ..... 12

2.2. La monnaie divisionnaire ..... 12

2.2 La monnaie scripturale ..... 13

2.2.1. Les chèques ..... 13

2.2.2. Le virement ..... 15

2.2.3. L'avis de prélèvement ..... 17

2.2.4. Le titre interbancaire de paiement (TIP) ..... 18

2.2.5. L'effet de commerce ..... 18

3. Les limites des moyens de paiement classiques ..... 20

**Section 02 : Les moyens de paiement modernes ..... 20**

1. Définition de la monétique ..... 21

2. Les acteurs de la monétique ..... 21

2.1. Le porteur .....	21
2.2. L'émetteur .....	22
2.3. L'accepteur .....	22
2.4. L'acquéreur .....	22
3. La monétique comment sa marche .....	23
4. Les composantes de la monétique.....	24
4.1. Le support .....	24
4.2. Les canaux d'acceptation de la carte .....	33
5. Les concepts de la monétique .....	34
5.1. Système de paiement électronique .....	34
5.2. Sécurité des transactions .....	35
5.3. La dématérialisation de la monnaie .....	35
6. Les caractéristiques de la monétique .....	37
7. Les avantages de la monétique .....	37
7.1. Pour le titulaire de la carte .....	37
7.2. Pour le commerçant .....	38
7.3. Pour la banque .....	38
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>

## **Chapitre 2 : la modernisation des moyens de paiements au niveau des banques Algériennes.**

<b>Introduction .....</b>	<b>41</b>
<b>Section 01 :L'introduction des TIC en Algérie .....</b>	<b>41</b>
1.1 Définition des TIC.....	41
1.2 Typologie des TIC.....	42
1.2.1. Internet .....	42
1.2.2. Intranet .....	43
1.2.3. Extranet .....	44

1.2.4. Le groupware .....	44
1.2.5. Le workflow.....	45
1.3 Introduction des TIC en Algérie .....	45
1.3.1. L'information et l'automatisation du secteur bancaire .....	46
1.3.1.1. Les fonction du système d'information .....	46
1.3.1.2. Les objectifs du système d'information .....	47
1.3.2. La prolifération des outils informatiques.....	47
1.3.3. L'adaptation des nouvelles technologies par les banques .....	47
1.3.3.1. La banque a distance .....	47
1.3.3.2. La monnaie électronique.....	48
1.3.3.2.1. La carte bancaire .....	48
1.3.3.3. Les DAB/GAB .....	48
1.3.3.4. Les TPE.....	50
<b>Section 02 : la globalisation du système de paiement en Algérie .....</b>	<b>51</b>
2.1 Le passage de la compensation manuelle à la télé-compensation .....	51
2.1.1. Définition de la compensation manuelle .....	51
2.1.2. La technique de compensation .....	53
2.1.3. Les opérations de la compensation manuelle .....	53
2.1.3.1. L'organisation du service portefeuille .....	54
2.1.3.2. La chambre de compensation.....	54
2.1.3.3. Les instruments de paiements compensés .....	55
2.1.3.4. Les canaux de réception des appoints.....	55
2.1.3.5. Les modes de paiement .....	56
2.1.4. Contraintes et rigidité de la compensation manuelle .....	56
2.1.5. Les objectifs de la modernisation .....	57
2.1.6. Les étapes de la modernisation .....	58
2.1.7. L'adaptation du système d'information des banques à la télé compensation .....	59

2.2. Les nouveaux moyens de paiement .....	60
2.2.1. Le système de télé-compensation de paiement de masse .....	60
2.2.1.1. Définition du système de télé-compensation (ATCI) .....	61
2.2.1.2. Le fonctionnement du système ATCI .....	61
2.2.2. Le système de paiement de gros montant RTGS... ..	61
2.2.2.1. Les objectifs du système RTGS.....	62
2.2.2.2. Le fonctionnement du système RTGS .....	62
2.2.3. La Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) .....	63
2.2.3.1. Les principales missions de la SATIM .....	64
2.2.3.2. Les activités de la SATIM.....	64
2.2.3.3. Les différentes prestations fournies par la SATIM .....	65
2.2.4 Le réseau SWIFT .....	65
2.2.4.1. Le virement SWIFT .....	66
2.2.4.2. Les avantages du virement SWIFT.....	67
2.2.5 E-Banking .....	67
2.2.5.1. Les avantages de l'E Banking.....	68
2.2.5.2. Les inconvénients de l'e-Banking .....	69
<b>Section 03 : Les risques liée aux moyens de paiement.....</b>	<b>70</b>
3.1 Les risques liés aux cartes bancaires .....	70
3.1.1 Les techniques de fraude à la carte bancaire .....	70
3.1.2. Les skimmers de DAB .....	70
3.1.3. Le paiement sans contact .....	70
3.1.4. le risque du paiement en ligne .....	71
3.2. Les risques financiers .....	71
3.2.1. Le risque crédit.....	71
3.2.1.1. Définition .....	71

3.2.1.2. Le risque de crédit dans les différents systèmes de paiement.....	1
3.2.2. Le risque de liquidité.....	72
3.2.2.1. Définition.....	72
3.2.2.2. Risque de liquidité dans les différents systèmes de paiement.....	72
3.3. Les risques structurels.....	73
3.3.1. Le risque opérationnel.....	73
3.3.2. Le risque juridique.....	73
3.4. Le risque systémique.....	74

<b>Conclusion.....</b>	<b>75</b>
------------------------	-----------

**Chapitre 3 :La modernisation des moyens de paiement et l’impact de la crise sanitaire covid -19 sur les moyens de paiement au sein de la BNA**

<b>Introduction.....</b>	<b>77</b>
--------------------------	-----------

<b>Section 01 : Présentation de l’organisme d’étude (BNA).....</b>	<b>78</b>
--	-----------

1. Présentation générale de la BNA.....	78
2. Mission et objectif de la BNA.....	78
2.1. Mission de la BNA.....	78
2.2. Objectif de la BNA.....	9
3. Modernisation des moyens de paiement aux seins de la BNA.....	79

<b>Section 02 : Evolution des moyens de paiement électronique au niveau de la banque BNA ...</b>	<b>81</b>
--	-----------

2. les moyens de paiement électronique utilisé par la BNA.....	81
2.1. Le site internet « BNA.net ».....	81
2.2. La monétique au sein de la BNA.....	82
2.2.1. Terminal de Paiement Electronique (TPE).....	82
2.2.2. La carte CIB.....	83
2.2.3. Carte affaire.....	84
2.2.4. Carte ELITE.....	85
2.3. La banque à distance.....	85
2.3.1. L’E-Banking au sein de la BNA.....	85

2.3.2. Le service EDI .....	86
2.3.3. L'E-paiement BNA.....	86
2.3.4. WIMPAY-BNA.....	86

**Section 03 :Etude empirique sur l'impact sur la crise sanitaire covid -19 sur les moyens de paiement électronique au sein de la BNA .....87**

6. Méthode et recueils des donnes.....	87
6.1.Méthode de recherche .....	87
6.2.Recueils des données .....	87
6.3.Traitement des données .....	87
1.3.1. Nombre de carte CIB en circulations .....	87
1.3.2. Evolution du Le nombre de TPE installés .....	88
1.3.3. Utilisation des terminaux de paiement électronique durant la période 2017-2020.....	90
1.3.4. Opérations de paiements sur terminal de paiement électronique (TPE) .....	91
1.3.5. Évolution des paiements sur internet durant la période 2018-2021.....	92
1.3.6. L'évolution mensuelle du nombre de transactions en ligne par secteur.....	96
1.3.7. Opérations de remboursement durant la période 2018-2020.....	97
1.3.8. Retrait sur DAB durant la période 2018-2021.....	99

**2. L'impact de la COVID-19 sur l'activité de la Direction d'Instrument de Paiement et Monétique .....101**

**3.La crise sanitaire, dématérialise des moyens de paiement.....101**

**3.1. Crise sanitaire et perspective de dématérialisation les moyens de paiements.....101**

Conclusion du chapitre.....103

Conclusion générale.....105

Références

bibliographiques

Liste des figures

Liste des tableaux

Liste des graphiques

Table des matières

Résumé

## Résumé

Depuis l'indépendance à nos jours le système bancaire algérien a été le champ d'application des réformes. Le projet de modernisation des systèmes de paiement (ATCI) est l'un des plus vastes chantiers de ces réformes qui permet d'assurer la traçabilité des transactions, d'améliorer la fiabilité de l'information et d'augmenter la capacité potentielle de la banque dans le traitement des moyens de paiement. Ce nouveau système a connu une amélioration notable en volume et en valeur dans les opérations enregistrées depuis sa mise en place.

La présente étude a pour vocation d'examiner les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19, qui a bouleversé la santé et l'économie mondiales, sur l'utilisation du paiement électronique en Algérie. Nous avons adopté une approche descriptive analytique pour tenter d'analyser l'évolution de l'usage des moyens de paiement électroniques en Algérie, à savoir, le paiement en ligne sur les sites d'e-commerce et le paiement sur les Terminaux de Paiement Électroniques (TPE), pendant la pandémie du Covid-19. Les résultats indiquent clairement une augmentation considérable de l'utilisation des moyens de paiement électroniques par les ménages algériens, cette augmentation s'est maintenue même après la période du confinement partiel, ce qui démontre une adoption concrète et durable des moyens de paiement électroniques.

**Mot clé :** Moyen de paiement, Monétique, Développement, Dématérialisation, e-paiement, TPE, Corona virus

## Abstract

Since independence to the present day, the Algerian banking system has been the field of application of reforms. The payment systems modernization project (ATCI) is one of the largest projects of these reforms, which ensures the traceability of transactions improves the reliability of information and increases the potential capacity of the bank in the processing of means of payment. This new system has seen a significant improvement in volume and value in transactions recorded since its implementation.

This study aims to examine the consequences of the Covid-19 health crisis, which has disrupted global health and the economy, on the use of electronic payment in Algeria. We adopted an analytical descriptive approach to try to analyze the evolution of the use of electronic means of payment in Algeria, namely, online payment on e-commerce sites and payment on Payment Terminals. Electronics (TPE), during the Covid-19 pandemic. The results clearly indicate a considerable increase in the use of electronic means of payment by Algerian households, this increase was maintained even after the period of partial confinement, which demonstrates a concrete and sustainable adoption of electronic means of payment.

**Keyword:** Means of payment, Electronic banking, Development, E-payment, POS, Corona virus.